NOTICE

SUR

LA TRANSPORTATION

A LA GUYANE FRANÇAISE

ET A LA NOUVELLE-CALÉDONIE

ANNÉES 1900-1901

NOTICE

SUR

LA TRANSPORTATION

A LA GUYANE FRANÇAISE

ET A LA NOUVELLE-CALÉDONIE

POUR

LES ANNÉES 1900-1901

NOTICE PRÉLIMINAIRE ET TABLEAUX STATISTIQUES

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1906

NOTICE

SUR

LA TRANSPORTATION

A LA GUYANE FRANÇAISE

ET A LA NOUVELLE-CALÉDONIE

ANNÉES 1900-1901

NOTICE PRÉLIMINAIRE

LÉGISLATION

La refonte de la réglementation générale de la transportation, dont le Département surveille l'exécution avec la plus grande exactitude, a été effectuée par les soins de la Commission permanente du régime pénitentiaire instituée auprès du Département, et les résultats en ont été exposés au cours des notices précédentes (1886-1895 et 1896-1899).

D'importantes modifications ont été toutefois apportées aux règlements existants pendant les années 1900 et 1901, qu'il est intéressant de rappeler.

Lois et Décrets

La loi du 5 août 1899 sur le casier judiciaire et la réhabilitation de droit a été modifiée par un nouvel acte législatif du 11 juillet 1900 disposant (art. 8 et 10) que les condamnés aux travaux forcés qui, à partir de leur libération et pendant un laps de temps de 20 années, n'auront encouru d'autre condamnation que l'amende, seront réhabilités de plein droit et rayés des matricules de la transportation.

En outre, la Chancellerie a établi, comme jurisprudence, qu'ils cesseraient en même temps d'être soumis à l'obligation de la résidence aux colonies prévue par l'art. 6 de la loi du 30 mai 1854.

D'autre part, un décret, en date du 19 décembre 1900, a supprimé l'application de la boucle double édictée par l'art. 17 du décret du 4 septembre 1891 contre les transportés punis de cachot, tout en autorisant les moyens de répression prévus par les art. 15 et 16 du même règlement dans tous les cas où la boucle double était appliquée.

Un décret, en date du 29 mars 1901, a également modifié les art. 6 et 11 du décret du 30 août 1898 sur l'emploi de la main-d'œuvre pénale dans les colonies pénitentiaires.

D'après ces nouvelles dispositions, la redevance à payer par les services de l'État est fixée à 0 fr. 50 par homme et par jour. Celle imposée aux municipalités est abaissée à 0 fr. 75; enfin, pour les grands travaux d'utilité publique, le Ministre a la faculté de réduire ce taux sans qu'il puisse être inférieur à 0 fr. 50.

Enfin la loi du 10 juillet 1901 a donné la faculté aux Gouverneurs de nos colonies pénitentiaires d'interdire le séjour du chef-lieu de la colonie et de ses quartiers, ainsi que de diverses localités à spécifier par mesure individuelle, à tous les transportés libérés soumis à l'interdiction de séjour. En vertu de la loi précitée, les localités à interdire par voie de mesure générale aux condamnés de cette catégorie doivent être déterminées par des décrets, actuellement soumis à l'examen du Conseil d'État.

DÉPÊCHES MINISTÉRIELLES ET ARRÊTES DES GOUVERNEURS

Dispositions communes aux deux colonies

ANNÉE 1900 : 6 octobre. — Dépêche ministérielle relative à l'application de la loi du 15 novembre 1892 sur l'imputation de la détention préventive.

27 octobre. — Dépêche ministérielle donnant des instructions concernant l'examen de la situation pénale des condamnés et la fixation de la date de leur libération.

22 novembre. — Dépêche ministérielle fixant les conditions d'application aux transportés libérés des dispositions de la loi du 5 août 1899 modifiée par la loi du 11 juillet 1900 sur le casier judiciaire et la réhabilitation de droit.

1er décembre. — Dépêche ministérielle au sujet de l'imposition de l'obligation de la résidence aux condamnés aux travaux forcés à perpétuité dont la peine a été commuée en travaux forcés à temps.

Dispositions particulières a chaque Colonie

GUYANE FRANÇAISE

ANNÉE 1900: 17 février. — Dépêche ministérielle exonérant la commune pénitentiaire du Maroni de l'abondement de 35 p. 100 sur les envois de matériel effectués de France au compte de cette commune.

29 juin. — Arrêté du Gouverneur portant création d'un emploi d'agent spécial à Cayenne.

Cet arrêté a été approuvé par dépêche ministérielle du 18 décembre 1900.

27 septembre. — Arrêté du Gouverneur abrogeant l'arrêté du 24 février 1900 fixant les remises du receveur municipal de la commune du Maroni.

16 novembre. — Dépêche ministérielle portant fixation de la composition de la ration des lépreux internés à l'îlot Saint-Louis.

24 novembre. — Dépêche ministérielle fixant le taux des remises à payer au préposé du Trésor au Maroni.

29 décembre. — Dépêche ministérielle contenant des instructions sur les avances à faire aux agents spéciaux des îles du Salut et de Kourou.

ANNÉE 1901 : 20 février. — Dépêche ministérielle portant instructions sur les exploitations aurifères sur le domaine pénitentiaire.

27 février. — Arrêté du Gouverneur réglant le mode d'encaissement de la part de l'État sur les salaires des assignés.

28 février. — Arrêté du Gouverneur modifiant l'arrêté du 29 juin 1900 portant création d'un emploi d'agent spécial à Cayenne.

26 juillet. — Dépêche ministérielle portant instructions pour les modifications à introduire dans la ration des condamnés.

12 octobre. — Dépêche ministérielle relative à 3 concessions minières accordées sur le territoire pénitentiaire du Maroni.

NOUVELLE-CALÉDONIE

ANNÉE 1900 : 15 février. — Dépêche ministérielle maintenant la majoration de 25 p. 100 sur le prix des vivres cédés au personnel en service sur les pénitenciers.

14 mai. — Dépêche ministérielle confiant au Trésorier-payeur de la colonie le recouvrement des produits de la main-d'œuvre pénale.

31 juillet. — Arrêté du Gouverneur fixant les règles à suivre pour l'encaissement des recettes du compte « Produits du travail des condamnés ».

29 août. — Dépêche ministérielle portant suppression de la fanfare de la transportation et cession des instruments à l'infanterie de marine.

30 octobre. — Dépêche ministérielle portant suppression de la subvention de 60.000 francs faite à la Nouvelle-Calédonie pour l'entretien du réseau télégraphique et prescrivant à l'administration pénitentiaire d'acquitter sur son budget les dépenses des télégrammes qu'elle expédie.

ANNÉE 1901 : 24 janvier. — Décision du Gouverneur autorisant la caisse d'épargne pénitentiaire à recevoir, à titre de dépôt, les fonds disponibles de l'atelier des surveillants militaires.

20 février. — Décision du Gouverneur portant modification au tarif annexé à l'arrêté du 30 août 1897 réglementant le service du budget général, compte « Produits du travail des condamnés ».

29 mai. — Dépêche ministérielle modifiant le règlement intérieur de la caisse d'épargne pénitentiaire.

19 juillet. — Dépêche ministérielle portant organisation de la léproserie centrale de l'administration pénitentiaire et son maintien aux îles Bélep.

30 juillet. — Dépêche ministérielle portant allocation d'une subvention de 600 francs au syndicat des concessionnaires de Bourail.

14 août. — Décision du Gouverneur supprimant la cantine de l'île Nou. Cette décision a été approuvée par dépêche du 21 octobre 1901.

13 novembre. — Dépêche ministérielle relative à l'application des lois des 5 août 1899 et 11 juillet 1900 sur la réhabilitation de droit.

GUYANE FRANÇAISE

Effectifs.

De 1852 au 31 décembre 1900, il a été transporté à la Guyane :

Hommes	35.184
Femmes	498
Total	35.682

dont il y a lieu de retrancher :

Libérés rapatriés	Forçats et réclusionnaires		2.003	3.877	29.960
	Repris de justice		1.289		
	Politiques	revenus en France	157		
		partis à l'étranger	25		
	Forçats partis pour l'étranger		386		
	Étrangers expulsés		5		
	Transportés volontaires		2		
	Repris de justice partis pour l'étranger		10		
Décédés	par maladies		17.119	17.964	
	par accidents		845		
En résidence dans la colonie	Résidants volontaires			2.738	
	Politiques amnistiés			18	
	Réclusionnaires			601	
	Repris de justice			70	
	Transportés volontaires			5	
Évadés ou disparus				4.687	
Reste au 31 décembre 1900					5.722

Ce chiffre se décomposait comme suit :

En cours de peine	Hommes	4.243
	Femmes	14
Réclusionnaires		29
Libérés astreints à la résidence	Hommes	1.392
	Femmes	10
Libérés condamnés à l'emprisonnement		34
Total égal		5.722

De 1852 au 31 décembre 1901, le total des condamnés transportés à la Guyane s'est élevé à 36.626, dont 36.125 hommes et 501 femmes.

Le total des pertes pendant cette période a été de 30.592 pour les causes ci-après :

Libérés rapatriés	3.882
Décédés	18.315
Résidants volontaires	3.726
Évadés ou disparus	4.829

D'où l'effectif n'était plus au 31 décembre 1901 que de 5.874 transportés se décomposant comme suit :

En cours de peine.	Hommes	4.438
	Femmes	16
Réclusionnaires		27
Libérés astreints à la résidence.	Hommes	1.342
	Femmes	22
Libérés condamnés à l'emprisonnement		29
Total égal		5.874

Ces condamnés étaient répartis de la manière suivante sur les différents pénitenciers :

PÉNITENCIERS	1900		1901	
	En cours de peine	Libérés	En cours de peine	Libérés
Iles du Salut	827	2	809	2
Kourou	955	»	944	»
Cayenne	285	»	275	»
Cayenne et quartiers	»	25	»	53
Maroni	2.014	1.505	2.188	1.476
Montagne-d'Argent	109	»	127	»
Totaux	4.190	1.532	4.343	1.531

Il convient de remarquer que pendant la période de 1900 et 1901, l'effectif du pénitencier de Kourou de même que celui de Saint-Laurent est resté à peu près stationnaire ; on comptait, en effet, en 1899 à Saint-Laurent 2.029 condamnés en cours de peine, et à Kourou 946 forçats.

État sanitaire.

L'état sanitaire, qui avait laissé à désirer en 1900, s'est sensiblement amélioré en 1901 ; on compte en effet pour cette dernière année 369 décès au lieu de 465 en 1900 ; soit une proportion moyenne pour les deux années d'environ 7,2 p. 100.

Ces décès se répartissaient comme suit :

NATURE DES DÉCÈS	1900	1901
Par maladies	465	369
Par accidents	10	22

Les principales maladies qui ont sévi sur la population pénale pendant cette période sont énumérées dans le tableau ci-après :

NATURE DES MALADIES	1900		1901	
	NOMBRE des malades	DÉCÈS	NOMBRE des malades	DÉCÈS
Phtisie	85	16	116	31
Scrofules	»	»	2	»
Scorbut	61	1	135	4
Fièvres intermittentes	1.058	41	41	5
— endémiques	73	4	605	20
— typhoïde	2	»	28	9
Anémie	431	58	470	35
Aliénation mentale	14	1	16	1
Dysenterie	294	48	457	56
Fièvre pernicieuse	79	55	59	39
Ulcères et plaies	348	8	281	6
Bronchite, pleurésie	289	13	151	10
Fièvre jaune	»	»	»	»
Cachexie paludéenne	403	122	401	74
Pneumonie	56	17	19	10
Maladies diverses	1.171	81	453	69
Accidents	10	10	22	22

Il résulte du tableau ci-dessus que les maladies les plus fréquentes ont été les fièvres endémiques et intermittentes, la dysenterie et la cachexie paludéenne.

D'autre part les décès imputables à la phtisie, bien que de beaucoup inférieurs aux totaux de 1899 (607 cas avec 25 décès), ont donné encore une proportion élevée de mortalité pendant la période de 1900 à 1901.

On compte en effet :

en 1900	85 cas avec	16 décès.
en 1901	116 —	31 —

C'est principalement parmi les condamnés d'origine européenne ou arabe que cette maladie a exercé ses ravages au cours de cette période.

Discipline.

Les punitions disciplinaires ont été fort nombreuses pendant la période de 1900 et 1901, principalement au cours de l'année 1900, où elles se sont élevées au nombre de 7.008, se décomposant comme suit :

Pain sec	2.789	donnant	2.789	journées.
Punition de nuit	1.153	—	9.398	—
Cellule	2.105	—	44.614	—
Cachot	864	—	20.340	—
Salle de discipline	97	—	314	—

soit pour un effectif moyen de 4.431 condamnés une proportion de 1,61 p. 100.

Par contre, pendant l'année 1901, bien que l'effectif ait été de 4.454 forçats, le nombre des punitions n'a atteint que le chiffre de 4.103 donnant une moyenne de 0,95 p. 100, se répartissant de la manière suivante :

Pain sec	2.691	donnant	2.691	journées.
Punition de nuit	1.085	—	19.871	—
Cellule	2.129	—	37.212	—
Cachot	889	—	18.384	—
Salle de discipline	102	—	348	—

Ces punitions ont été principalement occasionnées par la paresse au travail, les absences illégales, et ont surtout frappé les condamnés récemment arrivés dans la colonie qui ont fait preuve à maintes reprises d'un esprit d'insubordination contre lequel l'administration a dû réagir avec énergie.[1]

Le chiffre des évasions a été en 1900 de 912, sur lequel 764 condamnés ont été repris, et en 1901 de 823 dont 685 réintégrations.

Bien que le total des absents en fin d'année puisse paraître en somme assez élevé (148 en 1900 et 138 en 1901), ces évasions ne peuvent être considérées comme définitives car la plupart des condamnés échappés des pénitenciers sont arrêtés dans un délai la plupart du temps rapproché par les autorités locales ; et ceux qui ont réussi à gagner les Guyanes anglaise ou hollandaise sont remis aux agents français, dès leur arrivée sur le territoire de ces possessions étrangères.

Les condamnés en cours de peine étaient répartis de la manière suivante :

	1900.	1901.
1re classe	809	890
2e classe	1.092	1.158
3e classe	1.991	2.031
Incorrigibles	365	375
Total	4.257	4.454

Tribunal maritime spécial.

Au cours des années 1900 et 1901, le fonctionnement de la juridiction maritime spéciale instituée par le décret du 4 octobre 1889 en exécution de l'article 10 de la loi du 30 mai 1854 a donné les résultats ci-après :

Poursuites exercées en 1900	440
— — en 1901	777

Les crimes ou délits qui ont motivé les poursuites en question se répartissent comme suit :

NATURE DES CRIMES OU DÉLITS	1900	1901
Attentats contre les personnes	5	7
— — les propriétés	32	20
Évasions	122	208
Refus de travail	281	542
TOTAUX	440	777

Les condamnations prononcées se décomposaient de la manière suivante :

NATURE DES PEINES	1900	1901
Condamnation capitale	1	3
Travaux forcés à temps	200	131
Double chaîne	57	60
Réclusion cellulaire	27	19
Emprisonnement	13	4
TOTAUX	298	213

Sur les trois condamnations à la peine capitale prononcées en 1900 et 1901, deux seulement ont été exécutées au pénitencier des îles du Salut, la troisième a été commuée en réclusion cellulaire.

De leur côté, les tribunaux de droit commun ont eu à intervenir à l'occasion de nombreux délits commis par la population pénale et principalement par les libérés.

Les poursuites exercées contre ces individus ont été motivées par les faits suivants :

NATURE DES CRIMES OU DÉLITS	1900	1901
Attentats contre les personnes	185	6
— — les propriétés	68	21
Ivresse	7	15
Contraventions diverses	25	247
Totaux	285	289

Les peines prononcées se décomposaient comme suit :

NATURE DES PEINES PRONONCÉES	1900	1901
Travaux forcés à temps	1	»
Réclusion	2	»
Emprisonnement	226	217
Amendes	56	72
Totaux	285	289

Les inspections passées par le Chef du service judiciaire de la colonie sur les divers pénitenciers, en exécution du décret du 20 mars 1895, ont continué à donner les meilleurs résultats.

Les actes de brutalité que l'on avait eu précédemment l'occasion de constater de la part d'un certain nombre de surveillants militaires ne se sont plus reproduits, et la plupart des réclamations adressées par les condamnés au Procureur Général lors de ses visites ont été reconnues sans fondement.

Libérés.

La question de l'utilisation des libérés et de leur cantonnement au Maroni, a été réglée, ainsi qu'il a été exposé au cours de la précédente notice par une loi votée, sur la proposition de M. Ursleur, député de la Guyane, le 10 juillet 1901.

D'après les dispositions de cette loi, le Gouvernement a la faculté d'interdire, à tous les libérés de la transportation soumis ou non à l'interdiction de séjour dans les colonies pénitentiaires, le séjour du chef-lieu et de certaines localités qui doivent être désignées par un règlement d'administration publique.

Deux décrets concernant l'un la Guyane, l'autre la Nouvelle-Calédonie sont actuellement soumis à l'examen du Conseil d'État.

Caisse de la transportation.

Ainsi qu'il a été exposé au cours de la notice pour les années 1895 à 1899, il n'existe pas à la Guyane de caisse d'épargne pénitentiaire, et c'est la caisse dite de la transportation qui est chargée de la garde du pécule des transportés et relégués ainsi que de la curatelle des successions vacantes laissées par la population pénale.

Par une dépêche en date du 31 juillet 1901, l'administration locale a été invitée à reprendre l'étude de cette question qui n'a pu recevoir encore de solution définitive en raison des dépenses qu'une organisation de cette nature entraînerait par suite de l'augmentation de personnel prévu dans le projet adressé au Département par la colonie.

Le compte de cet établissement s'établissait comme suit au 31 décembre 1901.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

COMPTE DE DÉVELOPPEMENT

des opérations de la Caisse

de la Transportation et de la Relégation de l'année 1901.

ADMINISTRAT

Développement du Compte général de la Caiss

DÉSIGNATION DES COMPTES	OPÉRATIONS ANTÉRIEURES A 1901 — FONDS DE PÉCULE disponible.	FONDS DE PÉCULE réservé.	SUCCESSIONS vacantes.	DÉPÔTS divers.	BALAN au 31 décem 1900.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.
EXISTANT EN CAISSE	»	»	»	»	»
TRANSPORTATION					
Pécule (hommes et femmes)	18.734 60	125.013 63	»	»	143.748
Successions vacantes	»	»	73.878 49	»	73.878
Produit des saisies	»	»	»	»	»
Société de secours	»	»	»	1.000 00	1.000
Dépôts des engagistes. Hospitalisation	»	»	»	1.887 00	1.887
Dépôts des engagistes. Cautionnement	»	»	»	2.390 50	2.390
Dépôt de garantie des concessionnaires en cours de peine	»	»	»	»	»
RELÉGATION					
Pécule (hommes et femmes)	18.224 67	357.850 76	»	»	376.080
Successions vacantes	»	»	121.474 48	»	121.474
Cautionnement des relégués collectifs engagés	»	»	»	405 60	405
Dépôt de garantie des concessionnaires relégués collectifs ou individuels	»	»	»	»	»
Dépôts éventuels	»	»	»	»	»
Dépôts administratifs	»	»	»	»	»
Avances au Préposé de Saint-Laurent	»	»	»	»	»
Avances au Préposé de Saint-Jean	»	»	»	»	»
Avance à la commune du Maroni	»	»	»	»	»
Part revenant à l'État sur l'assignation	»	»	»	1.431 00	1.431
PERSONNEL LIBRE					
Société de secours	»	»	»	791 75	791
Totaux	36.959 27	482.869 39	195.352 97	7.905 85	723.087
A DÉDUIRE : Sommes avancées aux Préposés de Saint-Laurent et de Saint-Jean. (Soldes débiteurs au 31 décembre 1900)					15.191
SOLDE en Caisse au 31 décembre 1900					707.89

NITENTIAIRE

Transportation et de la Relégation (1re Partie).

CAISSE au 1er JANVIER 1901.	RECETTES EFFECTUÉES EN 1901 — FONDS DE PÉCULE disponible.	réservé.	SUCCESSIONS vacantes.	AVANCES aux préposés.	DÉPÔTS divers.	DÉPÔTS administratifs.	
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
5.896 27	»	»	»	»	»	»	»
»	8.061 26	16.113 45	»	»	»	»	»
»	»	»	11.162 30	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	720 00	»	»
»	»	»	»	»	1.200 00	»	»
»	»	»	»	»	11.820 55	»	»
»	78.957 60	101.450 51	»	»	»	»	»
»	»	»	52.743 96	»	»	»	»
»	»	»	»	»	1.225 00	»	»
»	»	»	»	»	600 00	»	»
»	»	»	»	»	57.323 52	»	»
»	»	»	»	»	»	169.000 00	»
»	»	»	»	122.706 46	»	»	»
»	»	»	»	12.869 69	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	3.202 30	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	87 018 86	117.563 96	63.906 26	135.576 15	76.091 37	»	»

	480.156 60
Contre-partie	275.775 77
	204.380 83
Opérations de Trésorerie	169.000 00
ÉGAL au C/caisse	373.380 83

ADMINISTRATI

Développement du Compte général de la Caiss

DÉSIGNATION DES COMPTES	PAIEMENTS EFFECTUÉS EN — FONDS DE PÉCULE disponible.	FONDS DE PÉCULE réservé.	SUCCESSIONS vacantes.	AVANCES aux préposés.	DÉPÔ[TS] divers
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr
EXISTANT EN CAISSE	»	»	»	»	»
TRANSPORTATION					
Pécule (hommes et femmes)	13.182 28	31.010 98	»	»	»
Successions vacantes	»	»	16.018 25	»	»
Produit des saisies	»	»	»	»	»
Société de secours	»	»	»	»	»
Dépôts des engagistes. Hospitalisation	»	»	»	»	690
Dépôts des engagistes. Cautionnement	»	»	»	»	575
Dépôt de garantie des concessionnaires en cours de peine	»	»	»	»	100
RELÉGATION					
Pécule (hommes et femmes)	71.501 17	166.497 20	»	»	»
Successions vacantes	»	»	67.229 58	»	»
Cautionnement des relégués collectifs engagés	»	»	»	»	675
Dépôt de garantie des concessionnaires relégués collectifs ou individuels	»	»	»	»	»
Dépôts éventuels	»	»	»	»	89
Dépôts administratifs	»	»	»	»	»
Avances au Préposé de Saint-Laurent	»	»	»	125.688 52	»
Avances au Préposé de Saint-Jean	»	»	»	13.739 71	»
Avance à la commune du Maroni	»	»	»	»	25.00
Part revenant à l'État sur l'assignation	»	»	»	»	4.438
PERSONNEL LIBRE					
Société de secours	»	»	»	»	»
TOTAUX	84.683 45	197.508 18	83.247 83	139.428 23	32.37

	537.240 97
Contre-partie	275.775 77
	261.465 20
Opérations de Trésorerie	115.000 00
ÉGAL au C/caisse	376.465 20

ÉNITENTIAIRE

Transportation et de la Relégation (2e Partie).

Dépôts administratifs.		Reste au 31 décembre 1901 — Fonds de pécule — disponible.	réservé.	Successions vacantes.	Dépôts divers.	Portefeuille — En caisse au 31 décembre 1901.	Dépôts administratifs.
fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
»	»	»	»	»	»	2.811 90	»
»	»	13.613 58	110.116 10	»	»	»	»
»	»	»	»	69.022 54	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	1.000 00	»	»
»	»	»	»	»	1.917 00	»	»
»	»	»	»	»	3.015 50	»	»
»	»	»	»	»	11.720 55	»	»
»	»	25.681 10	292.809 07	»	»	»	»
»	»	»	»	106.988 86	»	»	»
»	»	»	»	»	955 60	»	»
»	»	»	»	»	600 00	»	»
»	»	»	»	»	56.428 54	»	»
115 000 00	»	»	»	»	»	»	648.000 00
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	195 00	»	»
»	»	»	»	»	791 75	»	»
»	»	39.294 68	402.925 17	176.011 40	76.623 94	2.811 90	648.000 00

Report	694.855 19	Égal : 650.811 90
A déduire		
Sommes avancées aux Préposés de Saint-Laurent et de Saint-Jean. (Soldes débiteurs au 31 décembre.) ... 19.043 29		
Avance à la commune du Maroni .. 25.000 00	44.043 29	
Reste en Caisse au 31 décembre 1901 ..	650.811 90	

Résumé des opérations.

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE TOUTE NATURE EFFECTUÉES PENDANT L'ANNÉE 1901

Au 31 décembre 1900, l'avoir en Caisse était de sept cent sept mille huit cent quatre-vingt-seize francs vingt-sept centimes (707.896 fr. 27).

Savoir :

Existant en Caisse....	En espèces		5.896 27
	En récépissés du Trésorier-payeur		702.000 00
	Total		707.896 27

RECETTES

Les recettes du 1er janvier au 31 décembre 1901 se sont élevées à	480.156 60	
A déduire les recettes d'ordre	275.775 77	
Reste	204.380 83	
A ajouter le montant des opérations de Trésorerie...	169.000 00	
Total		373.380 83
Total		1.081.277 10

DÉPENSES

Les dépenses de l'année ont monté à	537.240 97	
A déduire les dépenses d'ordre	275.775 77	
Reste	261.465 20	
A ajouter les opérations de Trésorerie	115.000 00	
Total		376.465 20
Reste		704.811 90
Retraits de l'année des dépôts administratifs		54.000 00
Reste		650.811 90

DÉSIGNATION DES COMPTES	AVOIR DE LA CAISSE au 31 décembre 1900.	MONTANT DES		EXCÉDENT DES	
		RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES
Pécule des transportés. Disponible	18.734 60	8.061 26	13.182 28	13.613 58	»
Pécule des transportés. Réservé	125.013 63	16.113 45	31.010 98	110.116 10	»
Pécule des relégués. Disponible	18.224 67	78.957 60	71.501 17	25.681.10	»
Pécule des relégués. Réservé	357.855 76	101.450 51	166.497 20	292.809 07	»
Successions vacantes	195.352 97	63.906 26	83.247 83	176.011 40	»
Société de secours. de la transportation	1.000 00	»	»	1.000 00	»
Société de secours. du personnel libre	791 75	»	»	791 75	»
Dépôts de garantie	4.683 10	15.565 55	2.040 00	18.208 65	»
Dépôts divers	1.431 00	60.525 82	5.333 28	56.623 54	»
Avances aux Préposés et à la commune du Maroni	»	135.576 15	164.428 23	»	28.852 08
Avances non remboursées au 31 décembre 1900.	»	»	»	»	15.191 21
TOTAUX	723.087 48	480.156 60	537.240 97	694.855 19	44.043 29
				650.811 90	

La somme de six cent cinquante mille huit cent onze francs quatre-vingt-dix centimes énoncée ci-dessus, est composée de la manière suivante, SAVOIR :

Existant en Caisse	2.811 90
Dépôts administratifs	648.000 00
SOMME ÉGALE A L'ENCAISSE	650.811 90

Le Caissier de la transportation, soussigné, certifie véritable et conforme aux écritures le résumé ci-dessus de la Caisse de la transportation.

Cayenne, le 15 février 1902.

Le Caissier,

EPAILLY.

Vu et transmis à l'approbation du Gouverneur en Conseil privé.

Le Directeur de l'Administration pénitentiaire,

SIMON.

Approuvé en Conseil privé dans sa séance du 17 mars 1902.

Le Gouverneur de la Guyane française,

JOSEPH FRANÇOIS.

Colonisation pénale.

Concessions. — Depuis 1852, origine de la transportation à la Guyane, le nombre des condamnés placés en concession s'est élevé à 1.796 comprenant :

A Saint-Laurent du Maroni :	En cours de peine....	296
— —	Libérés............	320
— —	Femmes...........	171
A Saint-Maurice :	En cours de peine............	665
—	Libérés......................	261
—	Femmes......................	83
Total égal........................		1.796

Le nombre des dépossessions s'est élevé, de cette époque au 31 décembre 1901, à 1.576, se décomposant comme suit :

A Saint-Laurent du Maroni :	En cours de peine....	294
— —	Libérés............	259
— —	Femmes...........	152
A Saint-Maurice :	En cours de peine............	540
—	Libérés......................	255
—	Femmes......................	76
Total égal........................		1.576
Reste au 31 décembre................		220

Ainsi répartis :

A Saint-Laurent du Maroni :	En cours de peine....	48
— —	Libérés............	55
— —	Femmes...........	13
A Saint-Maurice :	En cours de peine............	79
—	Libérés......................	22
—	Femmes......................	3
Total au 31 décembre 1901............		220

C'est en vertu du décret du 30 août 1878, pris en exécution des articles 11 et 14 de la loi du 30 mai 1854, que le régime des concessions à accorder à la population pénale a été organisé. Ce

décret a été remplacé par le règlement du 18 janvier 1895 qui le premier a imposé aux concessionnaires l'obligation de payer une rente annuelle proportionnelle à la valeur du terrain concédé, en leur laissant la faculté de se libérer en versant en une seule fois le montant du capital de rachat. Ce capital doit toujours être payé par le concessionnaire dans le cas où la concession viendrait à être vendue ou donnée. Le montant de la rente annuelle est environ de 30, 35 ou 40 francs par hectare concédé.

Un nouveau décret, en date du 9 octobre 1901, tout en maintenant les dispositions du décret de 1895 en ce qui concerne la population pénale, a autorisé la cession de concessions nouvelles aux enfants ou parents des condamnés. Ces concessions sont également soumises au paiement d'une rente aunuelle, et sont gérées par le concessionnaire d'origine pénale jusqu'au jour où l'enfant bénéficiaire est devenu majeur.

Le nombre des concessions supplémentaires ainsi accordées pour les deux colonies est actuellement de 6.

(TABLEAU)

Le total de la population établie sur les concessions pendant les années 1900 et 1901, se répartissait de la manière suivante:

DÉSIGNATION	1900		1901	
	Saint-Laurent	Saint-Maurice	Saint-Laurent	Saint-Maurice
I. — HOMMES				
Condamnés en cours de peine	50	82	48	81
Libérés astreints à la résidence	42	25	58	24
— non astreints à la résidence	4	»	11	»
Totaux	96	107	115	105
II. — FEMMES				
Provenant des maisons centrales	5	5	1	1
Ayant rejoint leur famille	»	1	»	»
Totaux	5	6	1	1
III. — ENFANTS				
Nés dans la colonie	50	8	49	8
Venus de France ou des colonies voisines	4	»	4	1
Totaux	54	8	53	9
IV. — MÉNAGES				
1° Ménages provenant d'unions formées avec des femmes transportées	11	8	20	»
2° Ménages formés dans la colonie avec des filles ou des femmes non condamnées	12	»	13	»
3° Familles venues de France	2	»	2	»
4° — formées par des transportés devenus veufs et ayant des enfants	8	»	8	»
5° Ménages provenant d'unions accomplies dans la colonie avec des femmes reléguées.	30	»	35	»
Totaux	63	8	78	»

Cultures et élevage.

Les cultures entreprises à la Guyane sur les instructions réitérées du Département ont donné, pendant les années 1900 et 1901, des résultats assez satisfaisants, principalement au pénitencier de Kourou, choisi pour ce genre d'expériences.

Le troupeau pénitentiaire comprenait, au 31 décembre 1901, 559 têtes de bétail se répartissant comme suit :

Vaches	84
Taureaux	6
Bœufs	60
Taurillons et bouvillons	15
Génisses	80
Veaux	45
Buffles	12
Bufflons	5
Chevaux	4
Juments	6
Poulains et pouliches	9
Anes et ânesses	16
Anons	3
Béliers	5
Brebis	30
Agneaux	28
Verrats et truies	6
Porcelets	25
Volailles	120

Chemin de fer.

Le chemin de fer du Maroni, qui dépend à la fois du service de la transportation et de celui de la relégation, a son point de départ à Saint-Laurent à 500 mètres environ de la rive droite du Maroni.

Il est établi en accotement sur l'ancienne route de Saint-Laurent à Saint-Jean sur une longueur de 3.661 mètres. De là, il franchit la rivière Baleté et les marécages des abords, sur un pont, système Eiffel, de 60 mètres d'ouverture et deux remblais d'accès d'une hauteur d'environ 5 mètres.

A partir de l'embranchement de Saint-Louis, il suit, à peu près, l'ancienne route de Saint-Louis à Saint-Jean jusqu'au 6[e] kilomètre où il entre en forêt vierge jusqu'à Saint-Jean, centre de la relégation, où se trouve le point terminus.

La voie directe de Saint-Jean à Saint-Laurent offre un développement de 16.475 mètres. Divers embranchements dont deux desservant l'usine de Saint-Maurice et le camp Saint-Louis, donnent les chiffres ci-après :

de la gare de Saint-Laurent aux ateliers des travaux	1.130 mètres
de la gare de Saint-Laurent à la briqueterie	1.195 —
de la voie principale à l'usine de Saint-Maurice	988 —
de la voie principale à Saint-Louis	613 —
soit un Total de	3.926 mètres

qui donne, pour l'ensemble du réseau, une longueur totale de 20.401 mètres.

Le service est assuré par deux surveillants militaires dont l'un remplit les fonctions de chef de gare à Saint-Laurent et l'autre de chef de train ; des condamnés ou libérés sont employés comme mécaniciens, chauffeurs, serre-freins et manœuvres.

L'exploitation est assurée au moyen de 3 locomotives dont une de 12 tonnes du système Compound et deux de 6 tonnes du type n° 3 de la maison Decauville.

Le matériel se compose :

de 3 voitures à voyageurs de chacune 56 places.
1 — — fermée.
2 fourgons à bagages.
2 — à vivres.
2 voitures cellulaires.
6 wagons à marchandises découverts de 3 tonnes.
7 plates-formes à marchandises de 4 tonnes.
96 wagonnets à bascule, système Decauville, de 0 m. c. 500.
5 — de même genre de 0 m. c. 300.

La marche des trains a été réglée par arrêtés du Gouverneur en date des 29 juin 1898 et 17 octobre 1900 et ne comprend que deux

convois par jour, l'un partant de Saint-Laurent à 6 heures 45 du matin, l'autre de Saint-Jean à 4 heures du soir; la durée totale du trajet sur la ligne principale (Saint-Jean Saint-Laurent) 17 kilomètres environ, est d'une heure 45.

Les officiers, fonctionnaires et agents en service sont admis gratuitement dans les trains sur la remise d'un permis délivré par le Commandant supérieur de Saint-Laurent ou de Saint-Jean. Lorsqu'ils se déplacent pour convenance personnelle, ils paient, ainsi que leur famille, demi-tarif; les enfants au-dessous de 7 ans sont transportés gratuitement sur l'autorisation des Commandants des deux pénitenciers susvisés.

Les stations desservies par la ligne sont les suivantes :

Saint-Laurent.	
Saint-Maurice........................	4 kilomètres.
Saint-Louis..........................	5 —
Concessions (1er centre)..............	7 —
Concessions (2e centre)...............	9 —
Camp du Tigre........................	12 —
Saint-Jean...........................	17 kil. environ.

Ce chemin de fer contribue dans une large mesure au déchargement des navires et au transport des vivres et du matériel, permettant ainsi d'éviter l'emploi d'une main-d'œuvre considérable et coûteuse.

Service télégraphique

Le réseau télégraphique de la Guyane qui dessert les établissements de la transportation et de la relégation a une longueur totale de 353 kilomètres; la partie de cette ligne la plus difficile à entretenir est celle qui relie Saint-Laurent aux Hattes par suite des infiltrations d'eau qui se produisent le long du parcours.

Le service est assuré :

1° Par deux commis du cadre métropolitain dont l'un remplit les fonctions de chef de service.

2° 7 employés recrutés sur place.

3° 6 surveillants militaires chargés des bureaux d'Iracoubo, Organabo, les Hattes, Saint-Laurent, et des sémaphores optiques de Kourou et des îles du Salut.

4° 3 surveillants militaires chargés de la visite et de l'entretien des lignes de Cayenne à Karouabo, de Karouabo à Iracoubo et d'Iracoubo à Mana.

Les tableaux ci-après permettent de se rendre compte des opérations effectuées sur la ligne en question.

État des télégrammes officiels expédiés par les divers services en 1900.

SERVICES	NOMBRE de TÉLÉGRAMMES	MONTANT des TAXES
		fr. c.
Municipalités	66	159 60
Ponts et chaussées	27	48 70
Police	40	91 50
Gouvernement	166	414 »
Douane	131	467 60
Justice	381	867 40
Cultes	28	64 20
Trésor	18	39 20
Administration pénitentiaire	3.420	9.408 20
Gendarmerie	56	98 80
Service administratif	14	52 40
Service militaire	77	179 40
Marine	41	201 70
Instruction publique	21	37 20
Commune du Maroni	25	72 90
TOTAUX	4.511	12.202 80

Répartition entre les divers bureaux des télégrammes expédiés en 1900.

BUREAUX	TÉLÉGRAMMES PRIVÉS		TÉLÉGRAMMES OFFICIELS		TOTAUX	
	NOMBRE	TAXES	NOMBRE	TAXES	NOMBRE	TAXES
		fr. c.		fr. c.		fr. c.
Cayenne	2.716	4.060 80	1.748	4.533 70	4.464	8.594 50
Kourou	253	383 »	375	1.216 30	628	1.599 30
Iles du Salut	238	307 40	434	1.022 50	672	1.329 90
Sinnamany	1.029	1.575 »	86	206 »	1.115	1.781 »
Iracoubo	188	280 30	67	210 30	255	490 60
Mana	1.850	2.953 40	154	325 »	2.004	3.278 40
Les Hattes	69	58 »	208	599 90	247	657 90
Saint-Laurent	1.900	3.361 65	1.196	3.475 40	3.096	6.836 05
Saint-Jean	244	377 »	243	613 70	487	990 70
Totaux	8.457	13.355 55	4.511	12.202 80	12.968	25.558 35

État comparatif des télégrammes expédiés de 1891 à 1900.

ANNÉES	TÉLÉGRAMMES PRIVÉS		TÉLÉGRAMMES OFFICIELS		TOTAUX	
	NOMBRE	TAXES	NOMBRE	TAXES	NOMBRE	TAXES
		fr. c.		fr. c.		fr. c.
1891	6.903	11.330 25	5.999	16.582 90	12.902	27.859 15
1892	6.447	10.410 30	5.609	15.019 70	12.056	25.430 »
1893	7.407	11.736 90	4.891	13.657 50	12.298	25.394 40
1894	11.032	19.747 80	6.361	9.062 30	17.967	28.810 10
1895	9.747	15.854 30	6.220	17.793 15	15.967	33.647 45
1896	8.715	14.432 80	4.604	12.200 80	13.319	26.633 60
1897	8.097	12.931 95	5.614	14.699 70	13.711	27.631 65
1898	8.898	14.295 20	5.647	15.012 80	14.545	29.308 »
1899	9.224	14.479 »	5.525	15.545 60	14.749	30.024 60
1900	8.457	13.355 55	4.511	12.202 80	12.968	25.558 35

UTILISATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE PÉNALE

PLANS DE CAMPAGNE

Pendant l'année 1900, la main-d'œuvre pénale a été employée, conformément aux prévisions du plan de campagne, aux travauxci-après :

1° — Entretien courant

A. *Pénitencier-dépôt de Cayenne.* — Blanchiment et peinture des locaux, réparations des barrières et grilles, scellement de lits de camp individuels, de barres de justice, pose d'une porte à la prison des surveillants militaires ; installation d'une vérandah aux écuries, réparation des menuiseries et des serrures des logements du hangar Blanchard.

B. *Kourou.* — Blanchiment et peinture de tous les bâtiments, réparation de l'amphithéâtre, du magasin à chaux, de l'hôtel du commandant, d'une case, démolition de deux cases et leur reconstruction à la pépinière; réparation du matériel Decauville et du matériel flottant, des routes, pompes, caniveaux, etc., et du matériel de la scierie.

C. *Iles du Salut.* — Réparations diverses.

D. *Saint-Laurent.* — Réparation des toitures de l'hôpital, remise en état de la caserne d'infanterie de marine, de la caserne n° 2 des surveillants, scellement de poteaux et pavage des écuries du service des cultures.

2° — Grosses réparations

A. *Cayenne.* — Transformation de l'ancien atelier des travaux (petit chantier) et aménagement des travaux à Saint-Quentin. Remplacement de la toiture en bardeaux du magasin du matériel par une toiture en tôle ondulée.

B. *Iles du Salut.* — Réparations à l'hôpital du personnel libre, réparation et amélioration de 2 cases à l'île Saint-Joseph. Ce projet avait été approuvé au plan de campagne de 1898 et renvoyé pour exécution à l'année 1900.

C. *Saint-Laurent.* — Restauration de la case du médecin-major et transformation en hôtel du Directeur en vue de la concentration au Maroni des services pénitentiaires. Modifications aux casernes des surveillants militaires, approuvées aux plans de campagne de 1899 et de 1900 ; la première caserne a été terminée dans le courant du 2e trimestre.

3° — Travaux neufs

A. *Cayenne.* — Reconstruction du mur de défense du pénitencier-dépôt. Ces travaux, qui en raison de leur urgence avaient été autorisés par cablogrammes des 13 décembre 1898 et 2 mars 1899 ont été entièrement terminés au cours de l'année 1900 ; la dépense totale s'est élevée à 35.000 francs.

Le plan de campagne de 1900 prévoyait en outre la construction d'un lavoir au pénitencier-dépôt et celle d'un séchoir à café à la Montagne-d'Argent, mais l'administration n'a pu, au cours des années 1900 et 1901 disposer de la main-d'œuvre nécessaire pour édifier ces constructions.

B. *Kourou.* — Le plan de campagne de 1900 prévoyait la construction de 2 cases de surveillants, et de 8 cases de condamnés, mais par suite de la concentration de la transportation au Maroni, ces travaux ont été ajournés et les cases métalliques destinées à Kourou ont été expédiées à Saint-Laurent.

C. *Iles du Salut.* — Surélévation de la maison du port : travail terminé au cours de l'année 1900 ; construction de logements pour surveillants mariés sur le plateau ouest ; trois logements ont été entièrement achevés en 1900, la maçonnerie du 4e a été terminée et le 5e en cours d'édification en 1900, a été terminé en février 1901 ; tous ont été occupés pendant cette dernière année.

L'administration a également entrepris en 1900 la construction de la prison coloniale de Saint-Joseph qui avait été approuvée au plan de campagne de 1898 et reportée sur les exercices postérieurs. A la fin

de l'année 1900, le travail de maçonnerie et de bétonnage du côté intérieur du 2e bâtiment était terminé, et la grosse maçonnerie des préaux de ce bâtiment était en cours de construction.

D. *Saint-Laurent.* — Pendant l'année 1900, la main-d'œuvre pénale a reçu sur ce centre l'affectation ci-après : construction de 48 cellules et cachots ; bétonnage du blockhaus, confection et pose de 2 portes, commencement d'un lit de camp ; montage d'une case Schœller, élévation des piliers, des murs en briques et confection des portes. Achèvement du montage de la charpente du 1er bâtiment des services administratifs, et couverture en tôle ondulée ; élévation de la charpente et commencement de la couverture du 2e bâtiment.

Les condamnés aux travaux forcés ont en outre été employés pendant l'année 1900 à des travaux d'utilité publique consistant principalement dans la pose de filtres Chamberland aux îles du Salut, ainsi qu'à la construction d'un puits, à la réparation de l'appontement et des pompes de Saint-Laurent.

ANNÉE 1901

Afin de se maintenir dans la limite des crédits accordés par le Parlement et qui ont subi d'importantes réductions au cours de ces dernières années, l'administration locale avait été invitée par une dépêche en date du 24 juillet 1899 à ne modifier sous aucun prétexte l'ordre adopté pour les plans de campagne par le Département.

Divers cas de force majeure, occasionnés principalement par la concentration au Maroni de tous les services pénitentiaires ont nécessité cependant, soit l'ajournement de certains travaux prévus aux plans susvisés, soit la construction d'urgence de certains bâtiments dont l'édification ne figurait pas dans les prévisions de la colonie ; c'est ainsi qu'à Kourou, en 1900 et 1901, les cases métalliques projetées n'ont pu être édifiées et qu'il a fallu construire d'urgence à Saint-Laurent 6 cases en bois pour loger les nouveaux effectifs dirigés sur ce centre.

On trouvera ci-après l'énumération des constructions édifiées par la main-d'œuvre pénale, au cours de l'année 1901.

1° — Entretien courant

A. Cayenne. — Réfection d'un hangar au 3e bureau, réparations au 3e peloton et au quartier cellulaire du pénitencier-dépôt, réparations à la pharmacie, réfection de la toiture du quartier cellulaire en tôle ondulée, réparation du parquet de l'infirmerie, réfection du fourneau de la cuisine du pavillon est, de celle du pavillon ouest ainsi que de la conduite d'eau; réparation du warf de l'Orapu, aménagement d'un bureau télégraphique, confection d'une porte à claire-voie avec guichets et planchettes.

B. Kourou. — Réparations à l'hôtel du commandant, continuation de la reconstruction de cases Lombard, réparations aux logements de l'officier d'administration et du médecin major, aux casernes des surveillants et aux cases du camp. Réparation de l'échelle d'accostage du quai, de la digue de Kourou, entretien des caniveaux, des routes et du matériel Decauville.

C. Iles du Salut. — Réparation au logement du médecin major à l'hôpital, à la caserne de la troupe, à l'église, à l'hôtel du commandant, au quartier cellulaire. Démolition de l'ancienne infirmerie, aménagement de la nouvelle, réparations à la toiture des hangars du quai, pose de grilles au magasin de l'hôpital, remplacement des disques du sémaphore.

D. Saint-Laurent. — Construction d'une cuisine dans le parc du commandant, aménagement d'une salle d'infirmerie, réfection des fours de la boulangerie, construction du hangar des scieurs de long, réparations de clôtures, portes, etc.

La dépense totale prévue pour ces divers travaux s'élevait à 70.000 francs.

2° — Grosses réparations

A. Iles du Salut. — Exhaussement de la maçonnerie d'une case de transportés à Saint-Joseph, maçonnerie des lits de camp, crépissage des murs, cimentage et bétonnage du sol.

B. Saint-Laurent. — Achèvement des travaux de l'hôtel du Directeur de l'Administration pénitentiaire.

3° — Travaux neufs

A. Iles du Salut. — Continuation des travaux de la prison coloniale de Saint-Joseph ; cimentage des chambres, achèvement et couverture de la passerelle et des abris des condamnés. Achèvement de la maçonnerie du 2e pavillon, pose d'une balustrade en fer et achèvement de l'escalier de ce bâtiment.

B. Saint-Laurent. — Montage d'une case Schœller, mise en place des poteaux d'huisserie, pose des parquets du 1er étage et des plafonds, construction des dépendances. Cette case a été occupée à la fin de l'année 1901.

Achèvement des voûtes des cellules et des cachots, maçonnerie de 12 cellules, fondations et construction du socle d'un autre groupe de 24 cellules et d'une prison commune. Tous ces travaux concernaient des projets approuvés aux plans de campagne antérieurs.

Commencement du montage de 4 cases Pâris, dont 2 ont été entièrement terminées pendant l'année.

Montage de 8 cases pour le camp ; élévation des piliers en briques, montage de la charpente métallique et construction des soubassements en maçonnerie.

On a également au cours de cette dernière année commencé les travaux de construction du magasin annexe, des locaux destinés aux bureaux des services administratifs ainsi que le logement du chef de gare.

La main-d'œuvre pénale a en outre procédé au creusement d'un puits à la briqueterie, réparé les pompes à incendie et refait l'appontement dont le tablier a été entièrement reconstruit.

La valeur estimative des travaux rappelés ci-dessus était évaluée pour l'année 1900 à 490.500 francs et pour 1901 à 363.935 fr. 22.

On trouvera, ci-après, les indications relatives à l'emploi de la main-d'œuvre pénale sur les pénitenciers au cours des deux années dont il s'agit.

UTILISATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE PÉNALE SUR LES PÉNITENCIERS

L'effectif des condamnés en cours de peine était, ainsi qu'il a été exposé plus haut, en 1900 de 4.257 et en 1901 de 4.454; mais il convient de déduire de ces chiffres une moyenne de 50 à 60 p. 100 d'indisponibles.

Les travaux auxquels ces condamnés ont été employés pendant cette période se répartissent comme suit sur les divers centres.

1°. — Pénitencier-dépôt de Cayenne

Ainsi qu'on l'a déjà rappelé dans la notice précédente concernant les années 1896-1899, l'effectif maximum du pénitencier-dépôt de Cayenne avait été fixé par une dépêche du 22 avril 1899 à 150 condamnés répartis comme suit :

Aux services employant jusqu'à l'expiration de leur contrat	30	hommes.
A la conduite d'eau de Cayenne	20	—
Au phare de l'Enfant perdu	3	—
A la flottille et au débarquement	25	—
Au service du pénitencier	10	—
Plantons (Gouvernement, service administratif et service Marine)	12	—
Magasin des vivres et du matériel	10	—
A l'hôpital militaire	14	—
A l'artillerie	20	—
Au service télégraphique et au câble	6	—

Sur les instances de l'administration locale, une dépêche en date du 10 novembre 1900 a autorisé une augmentation de 50 hommes, en sus de l'effectif ci-dessus, pour permettre d'assurer, dans des conditions satisfaisantes, l'entretien et les travaux de voirie de Cayenne.

Mais, en dépit de ces instructions impératives, l'effectif des condamnés détenus au pénitencier-dépôt, était encore au 31 décembre 1900 de 310, sur lesquels 183 étaient employés aux travaux des services de l'État et des fournisseurs.

Le nombre des journées de travail de ces individus s'est élevé en 1900 à 102.011 ainsi réparties :

Particuliers	8.032	journées.
Services publics	22.057	—
Administration pénitentiaire	25.699	—
Indisponibles	46.223	—

Le produit de ces cessions de main-d'œvre pénale a atteint le total de 16.578 francs se décomposant comme suit :

	fr.	c.
Particuliers	5.549	50
Services publics	11.028	50
Total	16.578	»

L'état sanitaire de ce centre a été assez satisfaisant pendant l'année en question ; les affections observées ont consisté en fièvres diverses, scorbut et dysenterie, cette dernière maladie ayant affecté plus particulièrement les condamnés réintégrés d'évasions, exposés à des privations de toute nature au cours de leur absence.

En effet, 128 condamnés, dont 22 provenant de Cayenne, ont été réintégrés en 1900 au pénitencier-dépôt pour y être traduits devant le Tribunal maritime spécial dont le transfèrement au Maroni n'a été opéré que le 12 août 1901 ; la plupart de ces évadés provenaient du pénitencier de Kourou.

Le total des décès a été de 36 par maladie dont 34 à l'hôpital pour un effectif moyen de 283 condamnés ; un transporté s'est suicidé par pendaison.

ANNÉE 1901

Par suite des réintégrations de condamnés provenant des postes extérieurs, le chiffre des transportés présents au pénitencier-dépôt de Cayenne était encore au 31 décembre 1901 supérieur au maximum fixé par le Département.

Il s'élevait, en effet à 328 condamnés employés aux travaux ci-après, et ayant fourni un total de 27.396 journées, se décomposant de la manière suivante :

Service intérieur	5.491 journées.
Vivres et matériel	2.826 —
Port et flottille	6.872 —
Atelier des travaux	6.166 —
Service télégraphique	2.327 —
Chantier de l'Orapu	3.714 —
Total	27.396 —

Le montant général des journées de travail réalisées s'est élevé à la somme de 123.705 francs.

Les journées d'indisponibilité ont atteint en 1901 le chiffre de 49.612, ainsi réparties :

Punitions empêchant le travail	10.113 journées.
En prévention	6.458 —
Travaux légers	2.016 —
A l'hôpital	13.111 —
A l'infirmerie	3.139 —
Malades du jour	3.618 —
En route	1.078 —
Repos des fêtes et dimanches	10.079 —
Total	49.612 —

Les travaux pénibles de l'intérieur du pénitencier ont été exécutés par les hommes punis et les préventionnaires. L'entretien des bâtiments et de leurs dépendances est assuré par les hommes classés aux travaux légers. Les jours de repos sont consacrés aux travaux de propreté et à l'entretien du linge et des effets des condamnés.

Aucune maladie contagieuse n'a été constatée au pénitencier-dépôt de Cayenne au cours de l'année 1901.

Le total des décès s'est cependant élevé à 450, affectant principalement les condamnés réintégrés d'évasions, ainsi qu'il a été expliqué plus haut. Les maladies qui ont occasionné ces décès ont été : la phtisie,

la fièvre typhoïde, le scorbut, les fièvres paludéennes, l'anémie, la dysenterie et les ulcères.

Le nombre des punitions disciplinaires a été de 156, représentant 2.236 journées, savoir :

Prison	63	donnant	178 journées.
Cellule	52	—	1.125 —
Cachot	41	—	933 —

Il y a eu, au dépôt, pendant l'année 1900, 16 évasions : 14 condamnés appartenant à ce pénitencier ont été réintégrés ; d'autre part, 47 évadés provenant de Kourou et 2 des îles du Salut ont été internés au pénitencier de Cayenne. C'est ce motif qui fait que l'effectif de ce centre dépassait encore le maximum indiqué par les dépêches ministérielles qui ont été rappelées ci-dessus.

Il y a lieu de faire remarquer, en outre, que pendant cette dernière année, 212 libérés astreints à la résidence ont été traduits devant les tribunaux de droit commun du chef-lieu et ont purgé leur peine au pénitencier-dépôt.

Condamnés à l'emprisonnement	150
— à l'amende	62
Total	212

Iles du Salut

L'effectif des condamnés internés aux îles du Salut est extrêmement variable pour les motifs suivants. C'est, d'abord, sur ce pénitencier que sont débarqués provisoirement les condamnés venant de France, en attendant leur répartition sur les divers pénitenciers de la colonie. En outre, les malades de Kourou, de la Montagne-d'Argent, et du Maroni, sont évacués sur l'hôpital des îles, qui par leur salubrité facilite la guérison des malades atteints de fièvres sur la grande terre.

La moyenne des détenus de ce pénitencier était en 1900 de 829, se décomposant de la manière suivante :

En cours de peine	823
Réclusionnaires coloniaux	4
Libérés	2

Pendant l'année 1900, 3 convois venus de France ont amené :

Le 5 janvier 1900........	325 forçats	dont	3 évadés.
Le 8 juin —	318	—	5	—
Le 7 novembre —	232	—	1	—
Total..........	875	—	9	—

Bien que l'envoi de ces détenus sur les divers centres pénitentiaires de la colonie soit effectué le plus rapidement possible, le chiffre des décès aux îles du Salut atteint parfois des totaux assez élevés, principalement parmi les condamnés qui ont été évacués sur ce centre de l'intérieur de la colonie.

C'est ainsi qu'en 1900, le nombre des condamnés décédés a été de 134, se répartissant comme suit :

Venus de Kourou.....................	107	décès.
— de Cayenne.....................	2	—
— de France......................	5	—
— du Maroni......................	1	—
Appartenant aux îles du Salut............	19	—
Total.........................	134	—

Les maladies qui ont occasionné ces décès ont été les suivantes :

Phtisie pulmonaire (principalement chez les arabes).........................	3	décès.
Scorbut..............................	1	—
Fièvre intermittente....................	7	—
Anémie...............................	24	—
Aliénation mentale......................	1	—
Bronchites............................	9	—
Ulcères ou plaies.......................	7	—
Syphilis..............................	1	—
Cachexie paludéenne....................	40	—
Dysenterie............................	32	—
Fièvre pernicieuse......................	1	—
Maladies diverses.......................	5	—
Accident (noyé)........................	1	—
Suicides (par pendaison).................	2	—
Total.........................	134	—

Au cours de l'année 1900, la commission disciplinaire des îles du Salut a infligé les punitions ci-après, savoir :

Pain sec	18	représentant	18	journées.
Prison de nuit	177	—	1.092	—
Cellule	258	—	4.061	—
Cachot	121	—	1.520	—
Totaux	174	—	6.691	—

Les motifs qui ont fait infliger ces punitions étaient : l'ivresse, les rixes, les insultes, le trafic d'effets réglementaires, le jeu et les infractions aux règlements.

Le jardin du pénitencier des îles a fourni en 1900, 1.757 kilogrammes de légumes frais.

La valeur des produits réalisés par la main-d'œuvre employée sur ce centre a donné les résultats suivants :

	fr.	c.
Produits agricoles	5.563	14
Matériel	960	21
Télégraphe	470	10
Main-d'œuvre diverse	2.654	
Total	9.647	45

Une école mixte, dirigée par la femme d'un surveillant militaire, pourvue du diplôme d'institutrice, a reçu pendant cette année, 9 enfants, dont 8 garçons et 1 fille.

ANNÉE 1901

La moyenne de l'effectif pendant l'année 1901, a été de 805 hommes, ayant fourni 294.046 journées de travail, se répartissant de la manière suivante :

Cessions aux particuliers	523	journées.
Cessions aux services publics	2.658	—
Administration pénitentiaire	148.466	—
Indisponibles et travaux légers	142.399	—
Total	294.046	—

Le nombre des décès s'est élevé pendant l'année à 140, ainsi décomposés :

Venant de Kourou	118 décès.
A bord de la « Calédonie »	1 —
Provenant de France	4 —
Des îles du Salut	17 —

Dans ce chiffre étaient comprises 4 morts accidentelles.

Le total des journées de punitions infligées a atteint pendant cette année le chiffre de 9.176, ainsi réparties :

Pain sec	3	journées.
Prison de nuit	1.863	—
Cellule	5.447	—
Cachot	1.863	—
Total	9.176	—

Le nombre des punitions était de 951 pour retards à l'appel, jeu, inconvenances et infractions diverses aux règlements.

Aucune évasion ne s'est produite sur ce centre au cours de l'année 1901.

L'école des îles du Salut comprenait, au 31 décembre 1901, 14 élèves dont 7 garçons et 7 filles, sous la direction de la femme d'un surveillant militaire ayant son brevet d'institutrice.

Kourou

Le pénitencier de Kourou, dont le centre est situé aux Roches, comprend les annexes de Pariacabo, Passoura, Gourdonville, Roche Élisabeth et Guatémala. L'effectif des condamnés internés sur ce centre fournit en outre des corvées aux communes de Montsinéry, Sinnamary et Mana.

Pendant les années 1900 et 1901, le total des condamnés composant le pénitencier de Kourou se répartissait comme suit :

	ANNÉE 1900	ANNÉE 1901
Aux Roches	285	286
A Guatémala	52	51
A Passoura	161	162
A la Roche-Élisabeth	38	36
A Pariacabo	336	333
A Gourdonville	32	31
Condamnés assignés	52	46
TOTAUX	955	944

Ce pénitencier est spécialement affecté aux cultures pénitentiaires, ainsi que ses annexes ; la superficie des terrains cultivés se décomposait pendant la période de 1900-1901 de la manière suivante :

Guatémala. — 20 hectares ; terrain peu fertile, ne pouvant produire que de l'herbe de para destinée à la nourriture des bestiaux, dont le troupeau s'est élevé de 80 à 100 têtes.

Ce centre est d'ailleurs appelé à disparaître lorsqu'il sera possible de disposer de pâturages plus importants sur les autres annexes.

Roches. — 62 hectares : terrain peu utilisable au point de vue des cultures par suite des inondations fréquentes d'eau de mer.

Pariacabo. — 819 hectares, 16 ares se répartissant comme suit :

	h.	a.
Terrains de culture	87	61
Caféiers et cacaoyers	94	10
Savanes diverses	122	80
Bois	331	65
Palétuviers	164	»
Marécages et pripris	37	»
TOTAL	837	16
dont il y a lieu de déduire une propriété appartenant au maire de Kourou d'une contenance de	18	»
RESTE	819	16

Passoura. — Les surfaces de cette réserve se décomposent de la manière suivante :

	h.	a.
Terrains de cultures	92	»
Savanes	131	50
Bois	65	40
Total	288	90

Roches Élisabeth. — Le camp établi sur un mamelon situé à 12 kilomètres de Passoura, n'est pas délimité. C'est un simple parc d'élevage, sur lequel on n'a entrepris d'autres cultures que celle du fourrage nécessaire aux bestiaux.

Gourdonville. — Chantier forestier situé sur la rive droite de la rivière de Kourou, à 33 kilomètres de son embouchure. Il n'est pas limité et c'est là que l'exploitation forestière est actuellement pratiquée.

Saint-Laurent du Maroni

Le pénitencier de Saint-Laurent du Maroni, chef-lieu de la commune pénitentiaire instituée par le décret du 16 mars 1880, comprend en outre les annexes ci-après, savoir : les Hattes, Saint-Pierre, Saint-Maurice et son usine pour l'exploitation de la canne à sucre, le nouveau chantier, le chantier Charvein affecté à l'internement des incorrigibles, le nouveau camp, et le chantier de Coswine où se récolte la gomme de Balata.

L'effectif des condamnés s'est élevé pendant les années 1900-1901 aux chiffres ci-après, savoir :

	Année 1900	Année 1901
En cours de peine	1.977	2.172
Réclusionnaires et prisonniers	3	10
Libérés astreints à la résidence entretenus par l'État	39	41
Libérés non astreints à la résidence	1	3
Femmes en cours de peine	12	13
Réclusionnaires	2	3
Total	2.054	2.244

Le nombre des journées de travail fournies par ces détenus a été en 1900 de 758.476 se décomposant comme suit :

1° Cessions aux particuliers.

Fournisseur de viande	2.543	6.049
Assignés	3.047	
Cessions diverses	459	

2° Cessions aux services publics.

Atelier des surveillants	1.535	18.477
Saint-Maurice (usine)	12.495	
Mana	4.447	

3° Administration pénitentiaire.

Service intérieur	83.181	500.981
Magasins et service administratif	22.317	
Port et flottille	19.284	
Service de santé	19.343	
Travail	90.924	
Chemin de fer	12.971	
Service télégraphique	21.276	
Cultures	44.975	
Élevage du bétail	14.181	
Pêcheries	728	
Exploitations forestières	67.147	
Produits d'extraction	15.918	
Corderie	4.664	
Balata	7.961	
Exposition de 1900	425	
Corvées diverses	29.671	
Concessionnaires	43.934	
Travaux d'assainissement	2.081	

4° Journées d'indisponibles.

Punitions empêchant le travail	8.636	232.969
En prévention	25.365	
Travaux légers	15.543	
A l'hôpital	44.175	
A l'infirmerie	11.785	
Malades du jour	36.719	
Impotents, aliénés, lépreux	25.743	
En route	961	
Repos des fêtes et dimanches	60.042	
TOTAL		758.476

En 1901, le nombre des journées réalisées a atteint le total de 788.532, se décomposant comme suit :

Journées de travail	543.415
Journées d'indisponibles	245.117
Total	788.532

L'usine de Saint-Maurice a employé pendant cette période une moyenne de 45 condamnés sur les 60 qui lui ont été accordés par la dépêche ministérielle du 10 janvier 1896. Ces hommes sont affectés aux travaux de l'usine proprement dits, savoir : trituration de la canne, fabrication du rhum et du tafia, entretien et exploitation des champs de cannes.

25 condamnés ont été employés à Mana à la reconstruction des digues de ce centre, au drainage des marais et au débroussage des environs du village.

De son côté, l'atelier des surveillants a utilisé la main-d'œuvre de 5 condamnés.

Enfin le fournisseur de viande a employé 9 condamnés à l'entretien du troupeau de prévoyance de 100 têtes, qui lui est imposé par son cahier des charges.

L'état sanitaire du Maroni a été assez satisfaisant au cours des années 1900 et 1901 ; la moyenne journalière des malades sur les différents centres de ce territoire se répartissait de la manière suivante :

Saint-Laurent	57
Charvein	12
Hattes	8
Nouveau chantier	6
Nouveau camp	8
Saint-Maurice	7
Coswine	2

Cette moyenne, par nature de maladies, se décomposait comme suit :

Fiévreux	15
Blessés	12
Maladies diverses	3

Le nombre des journées de maladie a été en 1900 de 36.719 et en 1901 de 41.693, donnant une moyenne de 1.017 malades par mois.

La discipline n'a pas été très satisfaisante pendant cette période sur les établissements pénitentiaires du Maroni. Il s'est produit, en effet, des cas assez graves d'indiscipline provenant principalement des condamnés qui sont dirigés sur Saint-Laurent pour être traduits devant le Tribunal maritime spécial ou classés aux incorrigibles.

Le total des journées de punitions a été en 1900 de 37.800, et de 44.338 en 1901, soit 1.672 punitions infligées en 1900 et 1.806 en 1901. Ces punitions se répartissaient de la manière suivante :

DÉSIGNATION des PUNITIONS INFLIGÉES	ANNÉE 1900		ANNÉE 1901	
	NOMBRE de punitions.	TOTAL des journées.	NOMBRE de punitions.	TOTAL des journées.
Prison de nuit	351	3.757	347	4.262
Cellule	1.084	27.005	1.034	28.863
Cachot	237	7.038	425	11.213
Totaux	1.672	37.800	1.806	44.338

Les punitions les plus fréquentes ont été infligées pour les motifs ci-après : mutinerie, insubordination, absences illégales, vols, ivresse, paresse et mauvaise volonté au travail et infractions diverses aux règlements.

Le nombre des évasions des pénitenciers du Maroni pendant cette période a été de 575 en 1900 et de 653 en 1901 ; les réintégrations se sont élevées en 1900 à 454 et en 1901 à 530.

CONCESSIONS

Les concessions accordées aux condamnés sur le territoire pénitentiaire du Maroni, comprennent deux divisions :

1° Les concessions de Saint-Laurent qui se subdivisent en concessions urbaines et concessions rurales ;

2° Les concessions de Saint-Maurice exclusivement rurales.

Saint-Laurent

1° Concessions urbaines.

Les concessions urbaines constituent le village de Saint-Laurent qui comprend actuellement 12 groupes de 12 concessions séparées par des rues coupées à angles droits. Chaque concession a sur la rue une façade de 16 m. 64 de largeur et une profondeur de 25 mètres. Beaucoup de ces concessions qui avaient été accordées sous l'empire du décret du 31 août 1878 sont devenues définitives et ont été vendues par leurs propriétaires à des négociants du village qui les habitent eux-mêmes ; le nombre des concessions ainsi cédées à des personnes libres est de 86.

Les autres concessions de ce centre s'élèvent au chiffre de 60, se décomposant comme suit :

Occupées à titre provisoire par des condamnés en cours de peine ou des libérés	36
Louée à un relégué	1
Louées à des négociants du village	6
Occupées par le commissaire de police	2
— par le presbytère	1
— par les magasins de la commune	5
Disponibles	9
Total	60

Aux termes du décret du 18 janvier 1895 les concessions devant être délivrées pourvues d'une maison d'habitation, 8 de ces cases ont été édifiées en 1900, et 11 autres entreprises au cours de l'année 1901.

Village chinois. — Un village comprenant 33 lots dont 28 sont occupés exclusivement par des condamnés d'origine annamite est, en outre, édifié sur les bords du fleuve Maroni. Les condamnés internés sur ce point se livrent à la pêche et trouvent sur le marché de Saint-Laurent un écoulement facile de leurs produits.

2° — *Concessions rurales.*

Les concessions rurales de Saint-Laurent s'étendent des deux côtés de la route de Saint-Laurent à Saint-Maurice et à Saint-Louis jusqu'à l'embranchement du chemin de fer, et le long de la route de Saint-Pierre.

Elles comprennent 172 lots dont 73 seulement sont occupés, savoir :

Concessionnaires provisoires	23
— définitifs	36
Loués à des particuliers	10
Affectés à la pépinière	4

Il reste donc 49 lots actuellement vacants.

SAINT-MAURICE

Les concessions de Saint-Maurice occupent un vaste territoire à l'est de la crique Baleté, d'une superficie d'environ 1.100 hectares à 4 kilomètres environ du village.

Elles se composent de 383 lots dont 129 seulement étaient occupés au 31 décembre 1901, savoir :

Concessionnaires définitifs	24
— provisoires	105

Le sol des concessions à Saint-Maurice est généralement bon et propre à toutes sortes de cultures, principalement à celle de la canne à sucre. Le café y vient également très bien, ainsi que les légumes ; presque toutes les concessions possèdent un poulailler renfermant un nombre élevé de volailles.

Les Hattes

Le camp des Hattes reçoit les incurables et les impotents de toutes catégories inaptes à des travaux exigeant une certaine activité. Il reçoit également les convalescents qui sont renvoyés sur les pénitenciers lorsque leur état de santé s'est amélioré.

La main-d'œuvre de ces détenus est employée à la confection de chapeaux de paille, de tresses, de paillassons et à des travaux de vannerie.

On conçoit que ces individus ne puissent, en raison de leur état sanitaire, donner un rendement considérable. Néanmoins, les résultats obtenus, au cours de l'année 1901, ont été assez satisfaisants.

L'atelier a en effet, confectionné les objets suivants, savoir:

Chapeaux de paille	3.649
Balais	4.624
Paillassons	327
Croucrous	8.588
Nattes en feuilles de coco	703
Stores	90
Pannetons	346
Chaises en bois et paille	6
Lattes de pinot	200
Gaulettes	126.000
Perches	6.000

De son côté, le service de la briqueterie et des cultures a donné les produits ci-après:

Briques	161.000	
Paille d'awara	99.000	kilogs.
Gomme de Courbaril	600	—
Herbe fraîche	81.000	—
Lait frais	4.520	litres.

La discipline ainsi que l'état sanitaire sur cet établissement ont été assez bons pendant la période 1900-1901.

Le camp des Hattes se trouve relié par un sentier muletier à Coswine et à Saint-Laurent. Une chaloupe à vapeur se rend sur cet établissement une fois par semaine et assure le service médical ainsi que celui des approvisionnements en matériel de ce poste.

Saint-Pierre

L'effectif des condamnés internés sur ce point, a été en moyenne, pendant les années 1900-1901 de 12. Ce camp qui est affecté à l'internement des libérés condamnés à l'emprisonnement a été créé par un arrêté local du 17 mars 1891.

Cet établissement est relié à Saint-Laurent par une route carrossable ; les prisonniers qui y sont détenus sont employés à l'abatage du bois de chauffage destiné au camp central.

Saint-Maurice (Camp et usine.)

Le camp de Saint-Maurice spécialement créé pour l'internement des condamnés mis à la disposition de l'usine à sucre a contenu, pendant cette période, une moyenne de 130 hommes, dont 60 étaient affectés aux travaux de manipulation de la canne à sucre et à la fabrication des rhums et tafias, et le restant employés aux divers travaux de ce centre.

Pendant l'année 1901, le nombre des journées fournies par ces détenus, s'est élevé à 47.584, donnant une moyenne mensuelle de 3.905 journées.

L'effectif des condamnés employés se décomposait comme suit :

Cessions aux services publics	65
Service intérieur	14
Travaux de carrières	25
Employés au chemin de fer	2
Colonisation	21
Impotents	3

L'état sanitaire de ce camp est assez satisfaisant ; la seule maladie qui provoque les envois à l'infirmerie ou l'évacuation sur l'hôpital de Saint-Laurent est la fièvre paludéenne qui sévit à peu près généralement sur tous les postes de la colonie.

Usine du Maroni

L'usine à sucre et à rhum de Saint-Maurice est régie par l'arrêté local du 19 mars 1899.

Le matériel de cette exploitation qui est en bon état se compose des appareils énumérés ci-après :

1° Appareil Javal donnant en 8 heures de distillation de 2.000 à 2.500 litres de tafia.

2° 2 générateurs de 80 chevaux.

3° 1 machine de 8 chevaux pour la scierie.

4° 2 machines motrices pour les broyeurs,

5° 2 machines superposées pour le broyage de la canne.

6° 5 pompes d'alimentation.

7° Une scierie réparée pendant l'année 1900 et employée par la commune.

On trouvera ci-après les tableaux relatifs à la production de l'usine pendant l'année 1901, ainsi que le compte administratif de cet établissement pendant l'année.

(TABLEAUX)

Usine du Maroni. (Compte administratif).

NOMENCLATURE	MONTANT
RECETTES	fr. c.
Vente de sucre à Saint-Laurent	»
— à Cayenne	»
Vente de tafia à Saint-Laurent	67.285 77
— à Cayenne	»
Vente de produits divers	»
— contenants	»
Retenues pour frais de transports	3.372 77
Remboursement d'avances d'engrais	9.976 87
Recettes non classées (cessions diverses)	1.657 01
Intérêts du titre de rente 3 °/°	212 00
Location (maison Luppe)	240 00
Total des recettes	82.744 42
Report des dépenses	94.066 48
Diminution des recettes	11.322 06
DÉPENSES	
Salaires du personnel	6.632 95
— des transportés (gratifications)	976 00
Frais de vivres, habillement, hôpital, bureau, etc	1.164 42
Achats d'engrais, etc	»
— et entretien de matériel roulant	23.788 63
— de cannes	25.576 20
— de bétail, nourriture et entretien	1.849 96
— de contenants	9.660 86
Frais de transports	1.773 00
Remises au régisseur (exercice 1899)	2.927 58
Construction et entretien des bâtiments, machines, etc	»
Dépenses imprévues	12 88
Total des dépenses	94.066 48

Production de l'usine à sucre du Maroni
pendant l'année 1901.

ANNÉES	ACHAT DE CANNES aux CONCESSIONNAIRES		CANNES provenant des PLANTATIONS de l'usine.	RENDEMENT de L'USINE		PRIX DE VENTE		OBSERVATIONS
	Quantités achetées.	Prix d'achat.		Rhum.	Tafia.	Rhum.	Tafia.	
	kilogs.				fr.	fr. c.	fr. c.	
1901............	3.060.095	15 p. 100 10 — 7.50 —	»	»	128.606	0 93	0 48	

USINE DU MARONI

Compte administratif de l'année 1901.

BALANCE

	fr. c.
Fonds de roulement au 1er janvier 1901	141.277 81
A déduire les diminutions	11.322 06
Total des fonds dans la colonie	129.955 75
Avoir à la Caisse des dépôts — Capital	»
Avoir à la Caisse des dépôts — Intérêts au 31 décembre	»
A ajouter le capital du titre de rente 3 p. 100	»
Total	129.955 75
Valeur approximative calculée sur le prix de 0 fr. 98 pour le rhum et de 0 fr. 48 pour le tafia des produits en magasin au 31 décembre 1901	5.159 18
Valeur des immeubles et de l'engrais	149.552 53
Avoir au 1er janvier 1902	284.667 46

Nouveau chantier. — Bien que le nom, qui lui a été conservé, laisse supposer que ce camp est de création récente, son établissement n'en remonte pas à moins de 30 années. Affecté, dès cette époque, à l'exploitation forestière, il est devenu actuellement, par suite de l'épuisement des essences recherchées, un simple centre agricole.

L'effectif des condamnés qui y sont internés a été, au cours des années 1900-1901, d'environ 46 hommes, sous la garde de 3 surveillants militaires, dont l'un fait l'office de chef de camp.

Des plantations importantes de caféiers, de cacaoyers, de caoutchoutiers et de bois noir ont été entreprises sur ce point. On y comptait, en effet, pendant cette période 8.000 plants de caféiers, en plein rapport, sans compter les cultures vivrières se composant de patates, cramanioc, etc.

L'état sanitaire de ce chantier a été des plus satisfaisants pendant cette période.

Chantier Charvein. — Ce camp, créé en 1893 en vue de l'exploitation des richesses forestières de la Guyane, est affecté actuellement à l'internement des incorrigibles.

L'effectif des condamnés détenus dans ce camp disciplinaire était :

Au 31 décembre 1900 de	224	hommes.
Au 31 décembre 1901 de	190	—

Le nombre des transportés envoyés au chantier Charvein en 1900 a été de 227 ; les déclassements pendant ce temps n'ont atteint que le chiffre de 138.

Pendant l'année 1901, 304 condamnés avaient été dirigés sur ce centre : le total des déclassements opérés trimestriellement pendant l'année 1901, a donné les résultats suivants :

Déclassés des incorrigibles	277	hommes.
Libérés des travaux forcés	3	—
Interné aux îles du Salut	1	—
Condamnés à la réclusion cellulaire	5	—
TOTAL	286	—

Le chiffre des évasions pendant cette dernière année a été de 52 : celui des réintégrations de 11, auxquels il convient d'ajouter 4 évadés provenant des chantiers extérieurs.

La punition infligée principalement sur ce centre a été le cachot pour les motifs suivants : évasions, refus de travail, excitation à la mutinerie, menaces envers des surveillants ou des fonctionnaires.

Les terrains affectés aux cultures sur le chantier Charvein se répartissent comme suit :

Manioc	8 17
Maïs	6 95
Riz	5 »
Bananes	1 »
Patates	1 58
Herbe de Para	3 12
TOTAL	55 82

L'état de ces plantations est des plus satisfaisants ; les produits ont atteint, en effet, pour l'année 1900, les résultats suivants :

Riz	4 tonnes.
Maïs	1.300 kilogs.
Produits divers. (Pistaches, etc.)	225 —

Nouveau camp. — Le nouveau camp a été créé en 1899 en vue de défrichements et de l'abatage des bois nécessaires au pénitencier de Saint-Laurent.

L'effectif moyen des condamnés employés sur ce centre est d'environ 76.

Pendant l'année 1901, le nombre des journées de travail s'est élevé à 24.392.

L'état sanitaire a été très satisfaisant sur ce chantier uniquement réservé à l'exploitation forestière, sur lequel des arbres fruitiers ont été plantés au fur et à mesure du débroussage.

Coswine. — A la suite des demandes nombreuses formulées au Département par des industriels de la Métropole, en vue d'obtenir l'envoi de quantités élevées de gomme de Balata, des instructions furent adressées au Gouverneur de la colonie, afin de faire opérer les recherches nécessaires pour permettre d'assurer, d'une façon régulière, l'exploitation de ce produit.

Les premières prospections effectuées dès l'année 1898, ont permis de se rendre compte que ces arbres, quoique d'une essence inférieure à ceux du Brésil, produisaient cependant une gomme de qualité fort satisfaisante et dont le prix marchand ne s'élève pas à moins de 5 francs à 5 fr. 15 le kilogramme.

C'est pour satisfaire aux commandes de ce latex, que le camp de Coswine a été créé. Au cours des expériences entreprises, il a été constaté que les saignées pratiquées donnaient des résultats très appréciables. En effet, au cours de l'année 1901, les saignées entreprises pendant 3 mois sur 3.917 arbres, on a pu récolter 3.930 litres de latex qui ont fourni 1.852 kilogrammes de gommes, livrées au commerce soit sous forme de plaques d'un mètre carré environ sur 3 centimètres d'épaisseur et d'un rouge brique très pur, soit sous forme de pains d'environ 30 centimètres de diamètre sur 20 à 25 centimètres d'épaisseur; ces derniers, il est vrai, de qualité inférieure à la première.

Commune pénitentiaire. — La commune pénitentiaire du Maroni située sur le territoire affecté à la transportation a été instituée par le décret du 16 mars 1880.

Elle est administrée par le Commandant supérieur de Saint-Laurent qui fait fonctions de maire et à qui est adjoint une commission municipale composée de l'Officier d'administration du pénitencier et du Juge de Paix, membres de droit. Quatre membres nommés par le Gouverneur parmi les fonctionnaires en service à Saint-Laurent font partie de la municipalité; parmi ces derniers deux fonctionnaires sont désignés par le Chef de la colonie pour remplir les fonctions d'adjoints.

Le secrétariat de la mairie est assuré par un secrétaire, un écrivain et un planton.

Le budget de la commune (y compris le budget supplémentaire) a atteint pour chacune des années 1900 et 1901 les chiffres ci-après :

ANNÉE 1900

	fr. c.
Recettes	287.907 47
Dépenses	272.683 25
Soit un excédent de recettes de	15.224 22

ANNÉE 1901

Recettes	284.279 64
Dépenses	257.040 25
Soit un excédent de recettes de	60.877 53

Au 31 décembre 1900, la population totale de la commune était évaluée approximativement à 4.222.

Le recensement effectué au cours de l'année 1901, a donné les résultats ci-après.

Personnel libre étranger à l'administration	1.352
Officiers et soldats	58
Médecins et pharmaciens	3
Surveillants et famille	195
Transportés en cours de peine	2.323
Femmes condamnées	150
Total	4.081

Ce chiffre n'est donné ici qu'à titre d'indication, la concentration du Maroni devant nécessairement amener, à bref délai, une augmentation de la population de ce centre.

La police de la municipalité est assurée par un commissaire spécial de la transportation ayant sous ses ordres un commissaire adjoint et 5 agents, dont 2 de deuxième classe et 3 de troisième classe.

Les naissances ont atteint en 1901 le total de 31 ; 4 mariages ont été célébrés pendant l'année ; le montant des décès s'est élevé au cours de cette dernière année à 362.

Au point de vue commercial, la commune pénitentiaire a pris, dans ces dernières années, une extension plus importante.

Le nombre des patentes du village qui n'était, en effet, en 1899 que de 35 négociants, atteignait au 31 décembre 1900, le chiffre de 52, se décomposant comme suit :

Commerçants libres	22
— d'origine pénale	26
Industriels libres	1
— d'origine pénale	3
Total	52

Montagne-d'Argent. — La Montagne-d'Argent n'est actuellement qu'un pénitencier purement agricole où l'on cultive spécialement le café et le cacao.

Au 31 décembre 1901 les plantations entreprises sur ce centre comprenaient 45.000 caféiers, dont 26.000 environ étaient en plein rapport ; les cacaoyers atteignaient le nombre de 600 dont 80 à l'état de récolte.

L'effectif moyen des condamnés employés sur ce centre pendant les années 1900-1901 a été de 107. Le nombre des journées de travail fournies par ces détenus en 1901 s'est élevé à 39.939, ainsi réparties :

Cessions aux particuliers	1.045	journées
Au service local	50	—
A l'administration pénitentiaire	30.445	—
Indisponibles	8.499	—
Total	39.939	—

La discipline de cet établissement qui était assez défectueuse au cours de l'année 1900, s'est sensiblement améliorée en 1901 ; on comptait en effet :

En 1900 :	Prison de nuit	183	236
—	Cellule	36	
—	Cachot	17	

Alors qu'en 1901 ces punitions ne s'élevaient pour le même effectif moyen qu'à 178.

Les punitions les plus fréquemment infligées pendant cette période ont eu pour motifs les évasions, le refus de travail ou l'insubordination et les infractions diverses aux règlements.

Le nombre des journées de maladies sur ce centre a été :

En 1900 de	1.647 journées
En 1901 de	1.769 —

Les maladies qui ont occasionné ces entrées à l'infirmerie ont été les fièvres diverses, la cachexie, et un cas d'insolation.

Le troupeau entretenu sur ce centre se composait au 31 décembre 1901 des animaux ci-après :

Buffles mâles et femelles	5
Bufflons —	5
Boucs	2
Chèvres	68
Chevreaux	38
Truies	2
Verrat	1
Porcelets	5
TOTAL	126

La valeur de ces animaux était évaluée à 5.490 francs.

Le produit du travail des condamnés s'est élevé en 1901 à 3.496 fr. 23 dont 440 francs pour redevance de main-d'œuvre pénale.

NOUVELLE-CALÉDONIE

Effectif.

Du 9 mai 1864, date de l'arrivée à la Nouvelle-Calédonie du premier convoi de condamnés envoyés de France, au 31 décembre 1900, le chiffre de la population pénale a été de 22.304 individus, se décomposant comme suit :

Hommes	21.780
Femmes	524
TOTAL	22.304

Dont il y a lieu de retrancher :

Libérés rapatriés	520	
Condamnés amnistiés ou commués	243	
Canaques envoyés en Cochinchine pour y subir leur peine	10	
Décédés : par maladies	7.083	
Décédés : par morts accidentelles	1.510	
En résidence volontaire	3.356	
Femmes libérées de l'emprisonnement et de la résidence	378	14.888
Évadés ou disparus	790	
Ayant opté pour l'Allemagne	121	
Réhabilités	147	
Condamnés à nouveau ou passés à la relégation	730	
RESTE au 31 décembre 1900		7.416

Ce total se répartissait ainsi :

En cours de peine	3.074
Libérés astreints à la résidence	4.241
Réclusionnaires	25
Femmes provenant des maisons centrales	76
TOTAL ÉGAL	7.416

Du 9 mai 1864 au 31 décembre 1901, le nombre des condamnés a été de 22.312 comprenant :

Hommes	21.788
Femmes	524
TOTAL	22.312

Report		35.682

Dont il faut retrancher :

Libérés rapatriés	521	
Condamnés amnistiés ou commués	243	
Canaques envoyés en Cochinchine pour y subir leur peine	10	
Décédés . . { par maladies	7.295	
Décédés . . { par morts accidentelles	1.547	
En résidence volontaire	3.500	15.372
Femmes libérées de l'emprisonnement et de la résidence	381	
Évadés ou disparus	790	
Ayant opté pour l'Allemagne	121	
Réhabilités	217	
Condamnés à nouveau ou passés à la relégation	747	
Reste au 31 décembre 1901		6.940

Ce chiffre se décompose comme suit :

En cours de peine	2.663
Libérés astreints à la résidence	4.176
Réclusionnaires	28
Femmes provenant des maisons centrales	73
Total égal	6.940

Si l'on compare ces chiffres à ceux de l'année 1899 on voit que par suite de la suspension des envois de condamnés depuis 1896, le nombre des condamnés en cours de peine a diminué en deux ans de 843 et celui des libérés de 779.

Le nombre des condamnés était, au cours des années 1900 et 1901, ainsi réparti :

	1900.	1901.
Ile Nou	1.070	920
Bourail	842	334
Uaraï	506	389
Pouembout	158	98
Groupes divers	1.487	1.102
Hors pénitenciers	3.258	4.097
Total	7.416	6.940

État sanitaire.

L'état sanitaire en Nouvelle-Calédonie a continué à être satisfaisant pendant la période de 1900 et 1901.

Alors qu'en 1899 la proportion des décès était de 3,33 p. 100, elle ne s'est élevée qu'à 2,85 p. 100 en 1900 et 2,96 p. 100 en 1901; la proportion des malades a été pendant ce laps de temps de 6,90 p. 100 en 1900 et de 3,36 p. 100 en 1901, donnant une moyenne journalière de 302 malades pour la première année et de 240 pour la seconde. La moyenne des décès par maladie a été de 215 et celle des morts accidentelles de 43 par an.

Le total des journées de maladies a été :

En 1900 de........................ 110.529 journées.
En 1901 de........................ 86.640 —

Les maladies observées ont été les suivantes :

NATURE DES MALADIES	1900.		1901.	
	NOMBRE de malades.	DÉCÈS	NOMBRE de malades.	DÉCÈS
Phtisie	85	26	86	32
Scrofules	6	»	»	»
Lèpre	83	12	82	10
Scorbut	18	»	8	»
Fièvre intermittente	60	»	29	»
Fièvre endémique	37	2	62	4
Anémie	120	13	82	8
Aliénation mentale	36	1	35	5
Dysenterie	264	14	129	11
Bronchite, pleurésie	371	17	285	24
Ulcères et plaies	491	25	328	1
Maladies diverses	1.450	108	1.504	138
Morts accidentelles	50	50	37	37
TOTAUX	3.071	268	2.667	249

Les maladies les plus fréquentes ont été :

la phtisie ;

la fièvre intermittente ;

la lèpre ;

la dysenterie ;

la bronchite ;

les ulcères et plaies.

Discipline.

Le nombre des punitions qui dès 1895 était déjà en décroissance a continué à baisser pendant la période de 1900-1901. En effet, alors qu'en 1899 la proportion était de 38,8 p. 100, elle n'est plus en 1901 que de 30,25 p. 100.

Le total des punitions infligées pendant ces deux années a été :

En 1900 de	3.633
En 1901 de	2.165

Les condamnés étaient répartis de la manière suivante :

	1900.	1901.
1re classe	1.621	1.273
2e classe	795	622
3e classe	658	768
Total	3.074	2.663

Les avancements en classe ont été en 1900 de 219 contre 37 rétrogradations et en 1901 de 150 contre 92 rétrogradations.

Le nombre des évasions qui était encore fort élevé en 1899 (385) a été :

En 1900 de	350	et	341	réintégrations.
En 1901 de	166	et	136	—

Les inspections passées pendant cette période par le chef du service judiciaire de la colonie n'ont fait ressortir aucun acte de brutalité commis à l'égard des condamnés par des surveillants militaires.

Pendant les années 1900 et 1901, le Tribunal maritime spécial a prononcé les condamnations ci-après, savoir :

	1900.	1901.
Travaux forcés à temps	47	32
Double chaîne	28	27
Réclusion	18	9
Emprisonnement cellulaire	»	6

De leur côté les autres tribunaux de la colonie ont infligé les peines suivantes :

	1900.	1901.
Peine capitale	»	»
Travaux forcés à perpétuité	»	2
— à temps	5	2
Réclusion	5	3
Emprisonnement	396	298
Amendes	443	422

La plupart des condamnations à l'emprisonnement et à l'amende ont été prononcées contre des libérés pour défaut de visa de leurs livrets et ivresse manifeste.

Colonisation pénale.

Depuis l'origine de la transportation en Nouvelle-Calédonie, 3.517 condamnés ont été mis en concession, se répartissant comme suit :

En cours de peine	2.051
Libérés	1.466

Au 31 décembre 1901 cette population n'était plus que de 744, comprenant :

334 condamnés en cours de peine ;
352 libérés ;
58 femmes, veuves ou titulaires d'un lot de terrain.

Le total des dépossessions qui, de 1864 à 1901 s'est élevé à 2.773, a eu pour cause les motifs suivants :

Dépossessions par suite d'abandon de la concession après libération définitive	1.242
Dépossessions pour inconduite ou abandon	956
— par suite de décès	293
Transportés ayant vendu le terrain dont ils étaient devenus propriétaires définitifs	282
TOTAL	2.773

Le nombre des concessions accordées pendant cette période a été de 34 sur les centres ci-après, savoir :

	1900.	1901.
Le Foa	11	4
Bourail	9	8
Diahot	2	»

Les tableaux ci-après indiquent la consistance du domaine pénitentiaire à la Nouvelle-Calédonie, ainsi que le nombre d'hectares concédés, la valeur des terrains et le montant de la rente annuelle inposée aux concessionnaires.

(TABLEAUX)

DOMAINE DE L'ÉTAT

EN NOUVELLE-CALÉDONIE

A. — Domaine de l'Ét

DÉSIGNATION DES TERRITOIRES	RÉSERVES				CONCESSIONS			
	NOMBRE	ADMINISTRATIVES	NOMBRE	COMMUNALES	NOMBRE	DÉFINITIVES sous le régime du décret de 1878.	NOMBRE	DÉFINITIVES ET PROVISOIRES sous le régime du décret de 1901.
		h. a. c.		h. a. c.		h. a. c.		h. a. c.
Bourail	60	17.936 21 30	38	3.038 35 90	492	2.516 37 40	198	999 37 98
La Foa	25	9.449 90 99	6	793 24 40	142	1.197 29 25	174	1.053 16 69
Pouembout	3	82 00 30	»	»	92	356 72 59	90	445 99 16
Diahot	3	3.153 94 40	»	»	22	70 68 94	22	93 33 90
Poya	»	»	»	»	»	»	»	»
NOUMÉA — Pont des Français	1	3.491 31 35	»	»	»	»	»	»
NOUMÉA — Presqu'île Ducos	1	924 99 00	»	»	»	»	»	»
NOUMÉA — Magenta	»	»	»	»	»	»	»	»
NOUMÉA — Ile Nou	1	431 11 00	»	»	»	»	»	»
NOUMÉA — Ilot Brun	1	14 23 00	»	»	»	»	»	»
NOUMÉA — Montravel	1	64 74 00	»	»	»	»	»	»
PRONY — Prony	1	16.252 12 30	»	»	2	7 87 70	»	»
PRONY — Ile Ouen	1	3.075 00 00	»	»	»	»	»	»
Ile des Pins	1	3.786 27 75	»	»	»	»	4	19 33 00
Canala	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX	99	58.661 85 39	44	3.831 60 30	750	4.148 95 88	488	2.611 20 73

en Nouvelle-Calédonie.

LOTS VACANTS	NOMBRE	TERRAINS CONCÉDÉS à l'élément libre.	LOCATIONS NOMBRE	LOCATIONS CONTENANCE	LOCATIONS VALEUR	SUPERFICIE RÉELLE	DOMAINE PUBLIC chemins, rivières, etc. Zone inaliénable marais et palétuviers.	NOMBRE TOTAL des lots.	SUPERFICIE TOTALE des territoires.
h. a. c.		h. a. c.		h. a. c.	fr. c.	h. a. c.	h. a. c.		h. a. c.
526 37 33	8	1.556 48 89	123	4.516 64 36	9.546 53	31.089 83 06	2.839 20 00	1.126	33.929 03 06
356 10 57	36	795 22 55	32	2.218 45 12	3.788 10	15.863 39 57	1.947 50 26	564	17.810 89 83
4.653 58 69	»	»	59	3.372 36 30	7.300 15	8.910 67 04	1.438 76 00	401	10.349 43 04
62 49 74	»	»	13	158 03 05	448 45	3.538 50 03	100 00 00	83	3.638 50 03
7.719 25 00	»	»	9	6.067 15 00	9.023 80	13.786 40 00	»	15	13.786 40 00
472 47 05	»	»	16	545 01 60	4.049 25	4.508 80 00	83 70 00	21	4.592 50 00
»	»	»	1	0 01 00	25 00	925 00 00	»	2	925 00 00
»	»	»	1	3 48 00	120 00	3 48 00	»	1	3 48 00
»	»	»	»	»	»	431 11 00	»	1	431 11 00
»	»	»	»	»	»	14 23 00	»	1	14 23 00
»	»	»	»	»	»	64 74 00	»	1	64 74 00
»	1	10 00 00	»	»	»	16.270 00 00	1.426 00 00	4	17.696 00 00
»	»	»	»	»	»	3.075 00 00	250 57 00 374 43 00 réserve indigène	1	3.700 00 00
40 79 43	»	»	1	2 59 82	1.500 00	3.489 00 00	199 08 90	15	4.048 08 90
»	»	»	2	bâtiments	1.320 00	»	»	2	»
13.831 07 81	45	2.361 71 44	257	16.883 74 15	37.121 28	102.330 15 70	8.659 25 16	2.238	110.989 40 86

Concessionnaires définitifs et provisoires soumis au capital de rachat et au paiement de la rente.

DÉSIGNATION des TERRITOIRES CONCÉDÉS	CONCESSIONS DÉFINITIVES soumises au		CONCESSIONS PROVISOIRES soumises au		CONTENANCES	MONTANT des CAPITAUX de rachat.	MONTANT de LA RENTE
	CAPITAL de rachat.	CAPITAL de rachat et paiement de la rente.	CAPITAL de rachat.	CAPITAL de rachat et paiement de la rente.			
					h. a. c.	fr. c.	fr. c.
Diahot	3	»	19	»	93 33 90	40.194 60	»
Pouembout	16	»	54	20	445 99 16	198.313 79	1.139 49
La Foa	30	»	101	43	1.053 16 69	498.268 17	3.269 69
Bourail	57	2	97	42	999 37 98	448.105 70	2.404 15
Ile des Pins		»	»	4	19 33 00	8.132 00	213 30
	106	2	271	109			
TOTAUX	488				2.611 20 73	1.193.014 26	7.026 63

Le chiffre de la population pénale établie sur les concessions, était au 31 décembre 1900, de 1.560 individus, ainsi répartis.

DÉSIGNATIONS	BOURAIL	LA FOA	DIAHOT	POUEMBOUT	PRONY	TOTAL
En cours de peine	126	137	15	61	»	339
Réclusionnaires	1	»	»	»	»	1
Libérés astreints à la résidence	189	71	18	30	»	308
Libérés non astreints à la résidence	36	22	»	1	2	61
Femmes venues des maisons centrales	128	25	3	13	»	169
Femmes ou filles ayant rejoint leur mari ou père transporté	58	35	4	14	»	111
Enfants nés dans la colonie	294	113	10	55	»	472
Enfants venus de France	52	24	3	20	»	99
Totaux	884	427	53	194	2	1.560

Au 31 décembre 1901, le nombre des individus répartis sur les mêmes centres n'était plus que 1.547, se décomposant de la manière suivante.

DÉSIGNATIONS	BOURAIL	LA FOA	DIAHOT	POUEMBOUT	PRONY	TOTAL
En cours de peine	105	119	13	53	»	290
Réclusionnaires	»	»	»	»	»	»
Libérés astreints à la résidence	193	71	20	32	»	316
Libérés non astreints à la résidence	35	22	»	»	»	57
Collatéraux (décret du 9 décembre 1901)	»	»	»	19	»	19
Femmes venues des maisons centrales	163	23	»	12	»	198
Femmes ou filles ayant rejoint leur mari ou père transporté	58	34	5	13	»	110
Enfants nés dans la colonie	293	111	16	53	»	473
Enfants venus de France	52	21	2	9	»	84
Totaux	899	401	56	191	»	1.547

Le nombre des ménages résidant à la même époque sur les établissements était de 317, se répartissant comme suit :

1° Ménages provenant d'unions accomplies dans la colonie avec des filles ou veuves transportées...	48
2° Ménages formés dans la colonie avec des femmes non condamnées........................	39
3° Familles venues de France....................	47
4° Femmes venues des maisons centrales rejoindre leurs maris..............................	115
5° Familles formées de transportés devenus veuf et ayant des enfants....................	33
6° Ménages provenant d'unions avec des femmes reléguées	35
Total.................	317

Il est intéressant de donner ci-après le tableau de la production annuelle en industrie et en cultures de la ferme Nord et des concessions de Bourail, la Foa, Uaraï, Pouembout, Diahot et Canala de 1880 à 1901 inclus.

Les résultats obtenus pendant cette période ont été les suivants :

ANNÉES	PRODUITS CONSOMMABLES industriels	PRODUITS CONSOMMABLES des cultures	TOTAL des produits	MONTANT des ventes opérées
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1880	376.885 68	466.480 80	843.366 48	275.282 16
1881	90.316 25	552.968 52	643.284 77	734.617 92
1882	213.411 56	710.076 04	923.487 60	552.884 66
1883	105.814 50	419.517 30	525.331 80	168.065 85
1884	115.170 47	412.924 32	528.094 79	371.666 36
1885	105.912 45	316.139 15	412.051 60	270.732 76
1886	102.140 75	197.446 58	299.587 33	238.583 36
1887	117.325 42	211.332 45	328.657 87	270.406 25
1888	95.618 30	214.810 08	310.428 48	297.815 18
1889	111.312 46	239.217 35	350.529 80	326.326 40
1890	113.942 14	271.328 66	385.270 80	332.411 63
1891	108.610 20	350.618 40	459.228 60	429.221 30
1892	105.419 43	358.897 56	464.316 99	427.393 48
1893	75.116 78	252.956 80	327.273 58	318.645 45
1894	125.941 33	407.564 47	533.505 80	497.263 81
1895	101.410 57	423.244 85	524.655 42	467.278 15
1896	103.925 60	430.417 45	534.343 05	520.711 26
1897	99.125 41	391.823 65	490.949 06	486.626 18
1898	118.245 77	430.691 10	548.936 87	525.050 25
1899	126.412 88	412.514 26	538.927 14	518.312 42
1900	125.987 52	441.018 25	566.205 77	528.118 35
1901	133.717 90	269.765 41	403.483 31	353.426 70

Les animaux composant le troupeau pénitentiaire existant sur les divers pénitenciers se répartissaient comme suit:

DÉSIGNATION DES ANIMAUX	ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES			TOTAL
	ILE NOU	BOURAIL	DUCOS	
Taureaux	2	»	3	5
Vaches	30	»	14	44
Veaux	43	»	13	56
Bœufs	»	20	13	33
Volailles	198	»	»	198
Chevaux et juments	»	5	»	5
Anes et ânesses	»	10	»	10
Mules	»	1	»	1
Totaux	273	36	43	352

Écoles.

Les écoles établies sur les centres pénitentiaires en Nouvelle-Calédonie ont reçu au cours des années 1900 et 1901 le nombre d'élèves suivant:

ÉCOLES	1900		1901	
	GARÇONS	FILLES	GARÇONS	FILLES
Ile Nou... Pénitencier-dépôt	32	33	34	35
Ile Nou... Camp Est	5	4	»	»
Ducos	8	9	6	2
La Foa Fonwhary	19	99	26	96
Bourail	43	45	48	53
Néméara	85	»	84	»
Ile des Pins	13	7	11	5
Thio	11	4	»	»
Pam	5	»	»	»
Pouembout	9	7	10	7
Totaux	230	208	219	198

Sous le rapport du degré d'instruction ces enfants étaient classés, au 31 décembre 1900, suivant les indications ci-après :

	GARÇONS	FILLES
Élèves commençant à apprendre les lettres	43	33
— connaissant les lettres et sachant lire les syllabes	37	29
— commençant à lire, écrire et calculer	68	54
Élèves ayant des notions plus complètes de français, arithmétique, apprenant l'histoire et la géographie	70	76
Élèves ayant une instruction élémentaire	12	16
TOTAUX	230	208

Si l'on considère l'origine de ces enfants, on trouvait à cette date les chiffres ci-après :

	GARÇONS	FILLES
Enfants du personnel libre	110	90
— de libérés	107	115
— de condamnés	13	3
— indigènes	»	»
TOTAUX	230	208

Au point de vue de l'âge, les enfants en question se répartissaient comme suit :

	GARÇONS	FILLES
Élèves de 4 à 6 ans	35	21
— de 6 à 8 ans	40	32
— de 8 à 10 ans	42	37
— de 10 à 12 ans	51	34
— de 12 à 14 ans	45	53
— de 14 ans et au-dessus	17	31
TOTAUX	230	208

Caisse d'épargne pénitentiaire.

Le compte de la caisse d'épargne pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie s'établissait de la manière suivante au 31 décembre 1901.

ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

CAISSE D'ÉPARGNE

COMPTE GÉNÉRAL

développé pour l'exercice 1901.

CAISSE CENTRALE DE NOUMÉA

	RECETTES	DÉPENSES
	fr. c.	fr. c.
En caisse au 1er janvier 1901	891 90	
Caisse des dépôts et consignations	90.000 »	167.000 »
Inscriptions de rentes	2.000 »	»
Succursales	121.423 51	7.500 »
Livrets (personnel libre)	224.950 34	216.339 89
Divers. — Transportation	28.011 24	35.202 01
Livrets d'assignés et d'engagés	202 »	203 »
Dépôts de garantie	»	»
Relégation — Pécule disponible	59.523 57	44.957 69
Relégation — — réservé	94.796 69	95.294 07
Relégation — Part de l'État	18.084 42	20.643 32
Redevances d'assignés et domestiques	9.115 57	15.336 »
Cautionnements d'assignés et d'engagés	4.602 90	6.404 80
Avances pour achat de denrées	»	»
— primes de capture	»	4.993 34
Produits de successions	967 75	32.582 01
Recettes et dépenses diverses à régulariser	75 »	»
Salaires d'indigènes	3.234 88	»
Taxes pénitentiaires	»	221 22
Fonds secrets	2.420 »	2.021 50
Cessions diverses	»	46.653 95
Produits de saisies	334 80	1.289 80
Arrérages de rentes	65.732 50	»
Intérêts divers	»	921 92
Dépenses d'administration	3 »	24.286 75
Totaux	726.370 07	721.851 27
Dépenses a déduire	721.851 27	»
Reste en caisse au 31 décembre 1901	4.518 80	»

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

	fr. c.
En compte courant au 1er janvier 1901 à la Caisse des dépôts et consignations.	247.363 57

Dépôts en 1901.

		fr. c.	
Caisse centrale	1er trimestre	39.900 »	191.432 08
	2e —	54.000 »	
	3e —	46.000 »	
	4e —	28.000 »	
Livrets. — Personnel. — Transferts de France		15.695 66	
Intérêts divers (acquis du 30 juin 1900 au 30 juin 1901)		8.736 42	
Ensemble			438.795 65

Remboursements en 1901.

Caisse centrale	1er trimestre	23.000 »	209.611 14
	2e —	12.000 »	
	3e —	15.000 »	
	4e —	40.000 »	
Livrets. — Personnel. — Transfert sur la France, achats de rentes, etc		118.530 08	
Intérêts divers		1.081 06	
Reste en compte courant au 31 décembre 1901			229.184 51

INSCRIPTIONS DE RENTES

	fr. c.
Valeur au 1er janvier 1901, des inscriptions de rentes appartenant à la Caisse d'épargne pénitentiaire d'après le prix d'achat	1.862.839 67

Année 1901.

Caisse centrale	2.000 »
Reste	1.860.839 67

Nota. — Les rentes de la Caisse d'épargne pénitentiaire de Nouméa sont représentées par vingt et un titres de rentes formant un revenu total annuel de 64.195 francs au 31 décembre 1901.

SUCCURSALES

TABLEAU PAR SUCCURSALES DES DIFFÉRENTS POSTES
(Pour les col. 4 et 7, voir le tableau ci-contre.)

POSTE	EN CAISSE au 1er janvier 1901.	ENVOIS de fonds pour la Caisse en 1901.	RECETTES à divers titres en 1901.	TOTAL des recettes au 31 décembre 1901.	ENVOIS de fonds pour la Caisse en 1901.	DÉPENSES à divers titres en 1901.	RESTE en Caisse au 31 décembre 1901.
1	2	3	4	5	6	7	8
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Prony	2.000 32	1.500 »	22.858 74	26.359 06	11.100 »	14.842 62	416 44
Bourail	8.572 62	6.000 »	30.974 35	45.546 97	10.000 »	31.270 07	4.276 90
Fonwhari-La Foa	101 33	»	17.886 41	17.785 08	10.500 »	6.999 53	285 55
Ile des Pins	897 18	»	34.030 63	34.927 81	33.494 57	1.211 06	222 18
Ile Nou	784 44	»	21.143 06	21.927 50	21.900 »	739.77	712 27
Pam	80 51	»	10.181 28	10.261 79	8.186 69	2.075 10	»
Pouembout	3.005 28	»	14.985 85	17.991 13	9.000 »	6.186 79	2.804 34
Muéo	1.638 40	»	12.172 16	13.810 56	12.801 »	1.069 56	»
Thio	2.347 83	»	3.354 38	5.702 21	4.441 25	1.260 96	»
TOTAUX	19.326 58	7.500 00	167.586 86	194.312 11	121.423 51	65.595 46	8.005 41
A DÉDUIRE	101 33						712 27
RESTE	19.225 25						7.293 14

TABLEAU PAR NATURE D'OPÉRATIONS

(Voir : col. 4 et 7 du tableau ci-contre.)	RECETTES	DÉPENSES
	fr. c.	fr. c.
Transport de succursale à succursale	»	»
Livrets (personnel libre)	85.970 17	6.476 97
Divers. — Transportation	13.216 13	17.648 34
Livrets d'assignés et d'engagés	1 »	»
Dépôts de garantie	200 »	»
Relégation. Part de l'État	2.260 22	»
Relégation. Pécule disponible	690 87	10.554 95
Relégation. Pécule réservé	4.210 83	1.481 25
Redevances d'assignés et domestiques	6.180 16	»
Cautionnements d'assignés et d'engagés	775 »	500 »
Avances. pour achats de denrées	»	19.687 46
Avances. pour primes de capture	»	1.630 »
Produits de successions	»	193 50
Recettes et dépenses à régulariser	3 »	1.394 09
Salaires d'indigènes	50 25	3.343 54
Taxes pénitentiaires	»	1.175 »
Fonds secrets	»	661 »
Cessions diverses	53.074 23	12 47
Produits de saisies	955 »	»
Intérêts divers	»	12 81
Dépenses d'administration	»	820 02
Profits et pertes	»	4 06
TOTAUX	167.586 86	65.595 46

LIVRETS

PERSONNEL LIBRE

	PERSONNEL de l'administration pénitentiaire	PERSONNEL des autres administrations	LIBÉRÉS	TOTAUX
Au 1er janvier 1901. — Déposants..	512	505	63	1.085
Livrets délivrés en 1901.	124	227	36	387
Totaux	636	732	104	1.472
Livrets transférés	52	23	»	75
— remboursés................	40	203	13	256
Totaux............	92	226	13	331
Reste au 31 décembre 1901....	544	506	91	1.141

	fr. c.	
Sommes en dépôt au 1er janvier 1901......		519.319 36

Recettes de 1901.

	fr. c.	
Caisse centrale. — Dépôts	224.950 34	339.817 94
Succursales —	85.970 17	
Caisse des dépôts et consignations. — Transferts..............	15.695 66	
Intérêts divers acquis en 1900............................	13.201 77	
Ensemble....................		859.137 30

Dépenses de 1901.

	fr. c.	
Caisse centrale..	216.339 89	341.346 94
Succursales..	7.476 97	
Divers. — Transportation..................................	»	
Caisse des dépôts et consignations. — Transferts, achats de rentes, etc.	118.530 08	
Reste en dépôt au 31 décembre 1901.....		517.790 36

DIVERS. — TRANSPORTATION

CONDAMNÉS ET LIBÉRÉS

			fr. c.
Masses en dépôt au 1er janvier 1901			502.901 67

Recettes de 1901.

	fr. c.	
Caisse centrale. — Masses venues, versements volontaires, etc.	28.011 24	
Divers. — Transportation (Régularisation)	5 »	
Succursales. — Masses venues, versements volontaires, etc.	13.216 13	
Relégation. — Pécule réservé	»	55.438 20
Intérêts divers acquis en 1900	14.051 50	
Cautionnements d'assignés et d'engagés	154 33	
Livrets	»	
Ensemble		558.339 87

Dépenses de 1901.

	fr. c.	
Caisse centrale. — Masses payées, etc	35.202 01	
Succursales —	17.648 34	
Relégation. — Pécule réservé	29 10	
Produits des successions	11.417 29	64.316 94
Redevances d'assignés et domestiques	4 »	
Divers. — Transportation (Régularisation)	16 20	
Caisse des dépôts et consignations	»	
Reste en avoir au 31 décembre 1901		494.022 93

LIVRETS D'ASSIGNÉS ET D'ENGAGÉS

Reste en dépôt au 1er janvier 1901		»

Recettes de 1901.

Caisse centrale	202	203 »
Succursales	1	

Dépenses de 1901.

Caisse centrale		203 »
Balance		»

DÉPÔTS DE GARANTIE

	fr. c.
Reste en dépôt au 1er janvier 1901	1.400 »
Recettes de 1901.	
Caisse centrale	»
Succursales	200 »
Total	1.600
Dépenses de 1901.	
Caisse centrale	»
Succursales	»
Reste en dépôt au 31 décembre 1901	1.600 »

RELÉGATION

PART DE L'ÉTAT SUR LES SALAIRES

Recettes en 1901.

	fr. c.	
Caisse centrale	18.084 42	20.646 66
Succursales	2.260 22	
Cautionnements d'engagés et divers	302 02	

Dépenses en 1901.

Caisse centrale (Remboursements et versements au Trésor)	20.646 66
Balance	»

RELÉGATION

PÉCULE DISPONIBLE

Reste disponible au 1er janvier 1901		32.128 63
Recettes en 1901.	fr. c.	
Caisse centrale	59.523 57	60.409 44
Pécule réservé	195 »	
Succursales	690 87	
Ensemble		92.538 07

Reports (Recettes)........................ 92.538 07

Dépenses en 1901.

	fr. c.	
Caisse centrale	44.957 69	
Divers. — Transportation	»	
Succursales	10.554 95	58.400 13
Successions	19 24	
Relégation (Pécule réservé)	2.868 25	

Reste en dépôt au 31 décembre 1901...... 34.137 94

RELÉGATION

PÉCULE RÉSERVÉ

	fr. c.
En avoir au 1er janvier 1901	783.201 01

Recettes de 1901.

	fr. c.	
Caisse centrale	94.796 69	
Succursales	4.210 83	
Intérêts divers (acquis en 1900)	21.511 64	126.167 79
Divers. — Transportation, etc	49 37	
Relégation. — Pécule disponible	2.868 25	
Cautionnements d'engagés	2.731 01	

Ensemble........................ 909.368 80

Dépenses de 1901.

Caisse centrale	95.294 07	
Succursales	1.481 25	121.905 29
Produits de successions	24.928 31	
Divers. — Transportation. — Pécule disponible, etc	201 66	

Reste en avoir au 31 décembre 1901...... 787.463 51

REDEVANCES D'ASSIGNÉS

ET DE DOMESTIQUES

Recettes de 1901.

	fr. c.	fr. c.
Caisse centrale	9.115 57	15.350 40
Succursales	6.180 16	
Cautionnements d'assignés, etc.	45.67	
Divers. — Transportation, Relégation. Pécule réservé	9 »	

Dépenses de 1901.

Caisse centrale (Remboursement, versement au Trésor)	15.350 40
Balance	»

CAUTIONNEMENTS D'ENGAGÉS

ET D'ASSIGNÉS

		fr. c.
En dépôt au 1er janvier 1901		30.525 »

Recettes en 1901.

	fr. c.	
Caisse centrale	4.602 90	5.377 90
Succursales	775 »	
Ensemble		35.902 90

Dépenses en 1901.

Caisse centrale	6.404 80	10.127 70
Succursales	500 »	
Relégation. — Pécule réservé et part de l'État, etc	3.222 90	
Reste en dépôt au 31 décembre 1901		25.775 20

AVANCES

POUR ACHATS DE DENRÉES AUX CONCESSIONNAIRES

fr. c.

EN DÉPÔT A LA CAISSE au 1er janvier 1901... 30.230 48

Recettes de 1901.

fr. c.

Caisse centrale. — Reçu du Trésor........................ » } 40 »
Remboursement d'avances.................................. 40 » }

ENSEMBLE........................ 30.270 48

Dépenses de 1901.

Succursales.. 19.687 46

RESTE EN AVOIR A LA CAISSE au 31 décembre 1901. 10.583 02

AVANCES

POUR PAIEMENT DES PRIMES DE CAPTURE

fr. c.

RESTE A LA CAISSE au 1er janvier 1901...... 7.529 91

Crédit de 1901.

fr. c.

Caisse centrale (Recettes diverses)........................ » } »
Succursale (Reversement de prime non payée).................. » }

ENSEMBLE........................ 7.529 91

Débit de 1901.

Caisse centrale (Paiements)............................ 4.993 34 } 6.623 34
Succursales (Paiements)................................. 1.630 » }

RESTE EN AVOIR au 31 décembre 1901....... 906 57

PRODUITS DES SUCCESSIONS

		fr. c.
Montant des successions vacantes au 1er janvier 1901		66.232 72

Recettes de 1901.

	fr. c.	
Caisse centrale. — Recettes diverses	967 75	37.332 59
Divers. — Transportation. — Successions vacantes en 1901	11.417 29	
Relégation. — Pécules réservé et disponible	24.947 55	
Succursales	»	
Ensemble		103.565 31

Dépenses de 1901.

Caisse centrale (Paiements au Trésor, frais de justice, etc)	32.582 01	32.775 51
Succursales	193 50	
Reste disponible au 31 décembre 1901		70.789 80

RECETTES ET DÉPENSES DIVERSES

A RÉGULARISER

Dépenses en 1901.

	fr. c.	fr. c.
Caisse centrale	»	1.434 09
Succursales	1.434 09	
Ensemble		1.434 09

En caisse au 1er janvier 1901	777 87	862 87
Recettes de 1901.		
Caisse centrale	75 »	
Succursales et cessions diverses	10 »	
Reste en dépôt au 31 décembre 1901		571 22

SALAIRES D'INDIGÈNES

Dépenses de 1901.

			fr. c.
Solde débiteur au 1er janvier 1901			519 01
	fr. c.		
Caisse centrale	»	}	3.343 54
Succursales	3.343 54		
Ensemble			3.862 55

Recettes de 1901.

Succursales	50 25	}	3.285 13
Caisse centrale (Reçu du Trésor)	3.234 88		
Solde débiteur			577 42

TAXES PÉNITENTIAIRES

			fr. c.
En dépôt au 1er janvier 1901			4.311 96

Recettes de 1901.

	fr. c.		
Caisse centrale	»	}	»
Succursales	»		
Ensemble			4.311 96

Dépenses de 1901.

Caisse centrale	221 22	}	1.396 22
Succursales	1.175 »		
Reste en dépôt au 31 décembre 1901			2.915 74

FONDS SECRETS

			fr. c.
Reste en dépôt au 1er janvier 1901			775 »

Recettes de 1901.

		fr. c.	
Caisse centrale	1er trimestre	1.300 00	2.420 »
	2e —	1.000 00	
	3e —	»	
	4e —	120 »	
Ensemble			3.195 »

Dépenses de 1901.

Caisse centrale	2.021 50	2.682 50
Succursales	661 »	
Reste en dépôt au 31 décembre 1901		512 50

CESSIONS DIVERSES

		fr. c.
En dépôt au 1er janvier 1901		15.655 77

Recettes de 1901.

	fr. c.	
Caisse centrale	»	53.074 43
Succursales	53.074 23	
Redevances d'assignés	0 20	
Ensemble		68.730 20

Dépenses de 1901.

Caisse centrale	46.653 95	53.996 19
Dépenses d'administration	7.322 77	
Succursales et divers	19 47	
Reste en dépôt au 31 décembre 1901		14.734 01

PRODUITS DES SAISIES

Recettes de 1901.

	fr. c.	fr. c.
Caisse centrale	334 80	1.289 80
Succursales	955 »	

Dépenses de 1901.

	fr. c.
Caisse centrale (Versement au Trésor)	1.289 80
BALANCE	»

ARRÉRAGES DE RENTES

Recettes de 1901.

	fr. c.
Caisse centrale	65.732 50

Dépenses de 1901.

	fr. c.
Caisse centrale	»
Profits et pertes (Transfert pour balance de compte)	65.732 50
BALANCE	»

INTÉRÊTS DIVERS

Débit de 1901.

Caisse	921 »	50.780 70
Livrets	13.201 77	
Succursales	12 81	
Divers. — Transportation	14.051 50	
Relégation. — Pécule réservé	21.511 64	
Caisse des dépôts et consignations	1.081 96	

Crédit de 1901.

Caisse des dépôts et consignations	8.736 42	50.780 70
Profits et pertes (Balance de compte)	42.044 28	
BALANCE		»

DÉPENSES D'ADMINISTRATION

Débit de 1901.

	fr. c.	fr. c.
Caisse, centrale (Solde, remises, etc.)	24.286 75	25.106 77
Succursales	820 02	

Crédit de 1901.

Caisse centrale	3 »	7.325 77
Cessions diverses	7.322 77	
Succursales	»	
Reste		17.781 »
Profits et pertes (Transfert pour balance)		17.781 »
Balance		»

PROFITS ET PERTES

Crédit de 1901.

	fr. c.
Arrérages de rentes (Balance de compte)	65.732 50

Débit de 1901.

	fr. c.	
Succursales	4 06	65.732 50
Intérêts divers	42.044 28	
Dépenses d'administration	17.781 »	
Fonds de réserve	5.903 16	
Balance		»

FONDS DE RÉSERVE

	fr. c.
Fonds de réserve au 1er janvier 1901	135.850 02

Crédit de 1901.

Profits et pertes	5.903 16
Total au 31 décembre 1901	141.753 18

RELEVÉ GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1901

	SOLDE AU 1er JANVIER 1901		OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1901		SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 1901	
	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Caisse centrale	891 90	»	725.478 17	721.851 27	4.518 80	»
— des dépôts et consignations	247.363 57	»	191.432 08	205.611 14	229.184 51	»
Inscriptions de rentes	1.862.839 67	»	»	2.000 »	1.860.839 67	»
Succursales	19.225 25	»	175.086 86	187.018 97	7.293 14	»
Livrets	»	519.319 36	341.346 94	339.817 94	»	517.790 36
Divers. — Transportation	»	502.901 67	64.316 94	55.438 20	»	494.022 93
Livrets d'assignés et d'engagés	»	»	203 »	203 »	»	»
Dépôts de garantie	»	1.400 »	»	200 »	»	1.600 »
Relégation { Part de l'État	»	»	20.646 66	20.646 66	»	»
Relégation { Pécule disponible	»	32.128 63	58 400 13	60.409 44	»	34.137 94
Relégation { — réservé	»	783.201 01	121.905 29	126.167 79	»	787.463 51
Redevances d'assignés et domestiques	»	»	15.350 40	15.350 40	»	»
Cautionnements d'assignés et d'engagés	»	30.525 »	10.127 70	5.377 90	»	25.775 20
Avances pour achat de denrées	»	30.230 48	19.687 46	40 »	»	10.583 02
— primes de capture	»	7.529 91	6.623 34	»	»	906 57
Produits de successions	»	66.232 72	32.775 51	37.332 59	»	70 .89 80
Recettes et dépenses diverses	»	777 87	1.434 09	85 »	571 22	»
Salaires d'indigènes	519 01	»	3.343 54	3.285 13	577 42	»
Taxes pénitentiaires	»	4.311 96	1.396 22	»	»	2.915 74
Fonds secrets	»	775 »	2.682 50	2.420 »	»	512 50
Cessions diverses	»	15.655 77	53.996 19	53.074 43	»	14.734 01
Produits de saisies	»	»	1 289 80	1.289 80	»	»
Arrérages de rentes	»	»	65.732 50	65.732 50	»	»
Intérêts divers	»	»	50.730 70	50.780 70	»	»
Dépenses d'administration	»	»	25.106 77	25.106 77	»	»
Profits et pertes	»	»	65.732 50	65.732 50	»	»
Fonds de réserve	»	135.850 02	»	5.903 16	»	141.753 18
Totaux	2.130.839 40	2.130.839 40	2.054.875 29	2.054.875 29	2.102.984 76	2.102.984 76

Arrêté le compte général de l'exercice 1901, à la somme de *deux millions cent deux mille neuf cent quatre-vingt-quatre francs, soixante-seize centimes.*

Nouméa, le 31 décembre 1901,

Le Sous-Chef de Bureau,

Caissier de la Caisse d'Épargne Pénitentiaire,

Vu et soumis à l'approbation de M. le Gouverneur en Conseil privé,

Nouméa, le 25 mars 1902,

Le Directeur de l'Administration Pénitentiaire,

Approuvé en Conseil privé,

Nouméa, le 11 avril 1902,

Le Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances,

Utilisation de la main-d'œuvre.

La main-d'œuvre pénale des condamnés qui est mise à la disposition des divers services de l'État, des municipalités et des particuliers en vertu des décrets des 13 décembre 1894, 30 août 1898 et 29 mars 1901, a été employée pendant les années 1900 et 1901 aux travaux ci-après :

Cessions de main-d'œuvre aux particuliers.

ANNÉE 1900

EMPLOIS	NOMBRE — MOYENNE des hommes employés.	NOMBRE — JOURNÉES	PRODUITS CONSTATÉS
			fr. c.
Chez les fonctionnaires	47	17.332	2.609 09
Assignés chez les colons	196	71.548	9.379 21
Atelier des surveillants	10	2.943	2.943 »
Jardin	1	85	85 »
Gardien de bestiaux	1	365	365 »
Contrats divers	1.035	217.707	67.548 03
Totaux	1.289	309.980	82.922 33

ANNÉE 1901

EMPLOIS	NOMBRE — MOYENNE des hommes employés.	NOMBRE — JOURNÉES	PRODUITS CONSTATÉS
			fr. c.
Chez les fonctionnaires	42	11.352	3.710 46
Assignés chez les colons	178	64.798	17.325 27
Atelier des surveillants	9	2.692	2.692 »
Jardin	1	95	95 »
Gardien de bestiaux	1	365	365 »
Contrats divers	623	104.030	38.519 90
Totaux	854	183.312	82.707 63

II. — Cessions aux services publics.

ANNÉE 1900

SERVICES	NOMBRE — MOYENNE des hommes employés.	NOMBRE — JOURNÉES	PRODUITS CONSTATÉS fr. c.
Phares	5	1.825	1.408 75
Service local	69	20.512	15.384 »
Municipalités	11	3.065	2.299 50
Jardin d'essai	6	1.728	1.296 »
Hôpital colonial	3	908	681 »
Service administratif	1	77	57 75
Service colonial	2	297	206 25
TOTAUX	97	28.614	21.333 25

ANNÉE 1901

SERVICES	NOMBRE — MOYENNE des hommes employés.	NOMBRE — JOURNÉES	PRODUITS CONSTATÉS fr. c.
Phares	5	1.736	1.302 »
Service local	90	23.696	19.752 64
Municipalités	85	33.082	20.111 75
Jardin d'essai	6	1.830	1.357 50
Hôpital	2	604	365 »
Service administratif	1	317	173 63
Service marine	9	760	436 »
Artillerie	49	13.237	8.029 95
Postes et télégraphes	1	201	150 75
Départements de navires	67	1.542	897 »
Travaux neufs	450	48.331	29.160 73
Service topographique	4	607	455 25
Service colonial	12	2.479	1.347 50
TOTAUX	781	128.921	98.539 70

III. — Emploi de la main-d'œuvre pénale sur les pénitenciers.

Les travaux auxquels la main-d'œuvre pénale a été affectée pendant les années 1900 et 1901, se sont répartis de la manière suivante :

I. *Ile Nou.* — Réparations de cellules, des galeries et des gouttières de la maison de détention.

Réfection des pompes de divers puits.

Réfection de peintures et installation de persiennes à divers logements de fonctionnaires.

Installation d'un réservoir à eau pour la cuisine du camp central.

Réparations et peinture des embarcations de la flottille.

II. *Bourail.* — Construction d'une passerelle sur la Néra.

III. *Montravel.* — Rembiai du nouveau quai, travaux du chemin de fer, construction de la batterie de Ouen-Toro.

IV. — Entretien des routes de Bourail à Nessadiou, de Bourail à Poya, de la Foa à Houé-Tendéa, de Poya à Népoui, et du centre de Pouembout.

V. — Enfin, cette main-d'œuvre a été employée sur chaque centre pénitentiaire aux travaux de réparations et d'entretien courant des bâtiments existants, au service intérieur, ainsi qu'aux divers travaux qui vont être exposés par centre, dans les tableaux ci-après.

Ile Nou

L'effectif des condamnés internés à l'île Nou s'élevait au 31 décembre 1900 à 1.070 condamnés ; il n'était plus au 31 décembre 1901 que de 920 hommes.

Les condamnés ont été employés pendant cette période aux travaux suivants :

A. — Service intérieur.

EMPLOIS	ANNÉE 1900		ANNÉE 1901		MONTANT des GRATIFICATIONS
	MOYENNE des hommes.	TOTAL des journées.	MOYENNE des hommes.	TOTAL des journées.	
Cuisiniers	5	1.825	5	1.855	fr. c. Année 1900 : 558 57
Lampistes	2	730	2	730	Année 1901 : 679 24
Perruquiers	3	1.095	3	1.095	
Plantons	15	5.437	11	4.015	
Ateliers de réparations	1	172	4	1.447	
Porteurs d'eau. Vidangeurs	35	12.215	34	11.628	
Entretien du camp	39	12 095	24	7.416	
Corvées diverses	21	5.227	11	707	
Totaux	121	38.796	94	28.893	

B. — Magasins et service administratif.

EMPLOIS	ANNÉE 1900		ANNÉE 1901		MONTANT des GRATIFICATIONS
	MOYENNE des hommes.	TOTAL des journées.	MOYENNE des hommes.	TOTAL des journées.	
Garçons de cambuse	1	365	1	173	fr. c. Année 1900 : 959 52
Boulangers	22	7.196	22	7.570	Année 1901 : 1.169 35
Bouchers	1	300	1	362	
Divers (manœuvres, etc.)	7	1.580	17	681	
Totaux	31	9.441	41	8.786	

C. — *Port et flottille.*

EMPLOIS	ANNÉE 1900 — MOYENNE des hommes.	ANNÉE 1900 — TOTAL des journées.	ANNÉE 1901 — MOYENNE des hommes.	ANNÉE 1901 — TOTAL des journées.	MONTANT des GRATIFICATIONS
					fr. c.
Canotiers, batelage, etc	24	8.744	24	8.865	Année 1900 : 319 97
Chauffeurs	»	»	»	»	Année 1901 : 316 07
Déchargements de navires	14	1.337	18	1.576	
Corvées éventuelles	5	624	4	149	
TOTAUX	43	10.705	46	10.590	

D. — *Service de santé.*

EMPLOIS	ANNÉE 1900 — MOYENNE des hommes.	ANNÉE 1900 — TOTAL des journées.	ANNÉE 1901 — MOYENNE des hommes.	ANNÉE 1901 — TOTAL des journées.	MONTANT des GRATIFICATIONS
					fr. c.
Infirmiers hôpital	21	7.505	24	7.665	Année 1900 : 1.752 45
— asile aliénés	4	1.385	3	1.309	Année 1901 : 1.496 26
Manœuvres } Corvées éventuelles }	37	10.011	33	10.003	
TOTAUX	62	18.901	60	18.977	

E. — *Travaux.*

EMPLOIS	ANNÉE 1900 — MOYENNE des hommes.	ANNÉE 1900 — TOTAL des journées.	ANNÉE 1901 — MOYENNE des hommes.	ANNÉE 1901 — TOTAL des journées.	MONTANT des GRATIFICATIONS
					fr. c.
Ateliers et chantiers. — Maçons	6	1.883	6	1.851	Année 1900 : 1.794 96
Ateliers et chantiers. — Ouvriers en fer	16	4.024	9	2.324	Année 1901 : 686 19
Ateliers et chantiers. — — en bois	28	6.001	9	2.379	
Ateliers et chantiers. — Professions diverses	38	9.343	9	2.196	
Écuries } Corvées éventuelles } Manœuvres }	26	5.351	10	2.467	
			11	2.100	
			18	2.718	
TOTAUX	114	26.602	72	16.035	

G. — *Colonisation.*

NATURE DES CULTURES	ANNÉE 1900 — MOYENNE des hommes.	ANNÉE 1900 — TOTAL des journées.	ANNÉE 1900 — MONTANT des dépenses.	ANNÉE 1900 — VALEUR des produits réalisés.	ANNÉE 1901 — MOYENNE des hommes.	ANNÉE 1901 — TOTAL des journées.	ANNÉE 1901 — MONTANT des dépenses.	ANNÉE 1901 — VALEUR des produits réalisés.
			fr. c.	fr. c.			fr. c.	fr. c.
Jardins potagers........	49	12.215	255 83	5.821 45	38	8.704	335 96	3.333 86
Vergers..................	»	»	»	»	»	»	»	»
Grande culture.........	50	14.363	531 60	7.532 25	84	18.503	389 55	4.119 37
TOTAUX...........	99	26.578	787 43	13.353 70	122	27.207	725 51	7.453 23

II. — Élevage.

Les animaux composant le troupeau pénitentiaire de l'île Nou pendant la période 1900-1901 se répartissaient comme suit :

	1900.	1901.
Taureaux	2	2
Vaches	30	31
Veaux	43	47
Volailles	162	206

Le nombre des hommes affectés à leur entretien était :

en 1900 de 16 ayant fourni 4.995 journées de travail;
— 1901 — 8 — 2.857 —

La valeur des produits réalisés s'est élevée en 1900 à 3.700 fr. 69 contre une dépense de 4.505 fr. 08 (gratifications comprises) et en 1901 à 2.041 fr. 64 pour une dépense de 856 fr. 05.

I. — Exploitation des carrières.

Les produits d'extraction ont donné de leur côté les résultats suivants, pendant les années 1900-1901.

	1900. m. c.	1901. m. c.
Sable fin	77	83
Caillasse	4.616	3.085
Chaux	287	125
Moellons	468	84

La moyenne des hommes employés pendant ce laps de temps a été de 11, donnant environ 2.000 journées de travail par an.

De son côté l'atelier d'habillement a donné les résultats ci-après :

ANNÉES	MOYENNE DES HOMMES employés.	NOMBRE DE JOURNÉES par an.	VALEUR DES MATIÈRES premières employées.	MONTANT des GRATIFICATIONS délivrées.	MONTANT des PRODUITS réalisés.	BÉNÉFICE réalisé PAR L'ÉTAT
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1900	10	2.586	11.472 75	120 20	13.129 12	1.535 27
1901	7	1.160	2.658 70	74 76	4.374 37	1.640 91

Bourail

Le nombre des condamnés établis sur ce pénitencier était au 31 décembre 1900 de 842 et au 31 décembre de l'année suivante de 334, non compris les concessionnaires.

Les travaux auxquels cette main-d'œuvre a été employée pendant ces deux années sont indiqués dans les tableaux suivants.

A. — Service intérieur.

EMPLOIS	ANNÉE 1900		ANNÉE 1901		MONTANT des GRATIFICATIONS
	MOYENNE des hommes.	TOTAL des journées.	MOYENNE des hommes.	TOTAL des journées.	
Cuisiniers	1	365	1	365	La colonie n'a pas fourni de renseignements à ce sujet.
Lampistes	1	365	1	365	
Perruquiers	1	365	1	365	
Plantons	5	1.725	7	2.555	
Porteurs d'eau	1	365	1	365	
Corvées diverses	»	365	1	365	
Totaux	9	3.550	12	1.457	

B. — Magasins et service administratif.

EMPLOIS	ANNÉE 1900		ANNÉE 1901		MONTANT des GRATIFICATIONS
	MOYENNE des hommes.	TOTAL des journées.	MOYENNE des hommes.	TOTAL des journées.	
Garçons de cambuse	3	1.095	2	362	fr. c. Année 1900 : 42.01 — 1901 : »
Boulangers	2	700	2	730	
Boucher	1	365	1	365	
Totaux	6	2.160	5	1.457	

C. — *Flottille.*

EMPLOIS	ANNÉE 1900 — MOYENNE des hommes.	ANNÉE 1900 — TOTAL des journées.	ANNÉE 1901 — MOYENNE des hommes.	ANNÉE 1901 — TOTAL des journées.	MONTANT des GRATIFICATIONS
Canotiers	10	3.429	10	2.655	»

D. — *Service de santé.*

EMPLOIS	ANNÉE 1900 — MOYENNE des hommes.	ANNÉE 1900 — TOTAL des journées.	ANNÉE 1901 — MOYENNE des hommes.	ANNÉE 1901 — TOTAL des journées.	MONTANT des GRATIFICATIONS
					fr. c.
Infirmiers	7	2.400	4	1.298	Année 1900 : 10 90
Manœuvres	5	207	3	948	Année 1901 : 91 30
Totaux	12	2.607	7	2.176	

E. — *Travaux.*

EMPLOIS		ANNÉE 1900 — MOYENNE des hommes.	ANNÉE 1900 — TOTAL des journées.	ANNÉE 1901 — MOYENNE des hommes	ANNÉE 1901 — TOTAL des journées.	MONTANT des GRATIFICATIONS
Ateliers et Chantiers.	Maçons	1	217	2	346	
	Ouvriers en fer.	2	529	3	686	
	Ouvriers en bois.	3	801	4	898	
	Divers	8	2.416	4	1.027	
Écuries		»	»	3	270	
Manœuvres		4	420	41	12.585	
Totaux		18	4.383	57	15.812	

G. — *Colonisation.*

NATURE DES CULTURES	ANNÉE 1900				ANNÉE 1901			
	MOYENNE des hommes.	TOTAL des journées.	DÉPENSES (matières premières et gratifications).	VALEUR des produits réalisés.	MOYENNE des hommes.	TOTAL des journées.	DÉPENSES (matières premières et gratifications).	VALEUR des produits réalisés.
			fr. c.	fr. c.			fr. c.	fr. c.
Jardins potagers...........	1	285	21 88	138 77	1	456	15 »	874 09
Grande culture............	5	1.467	10 89	152 »	5	1.477	40 20	657 90
Totaux..........	6	1.752	32 77	290 77	6	1.933	55 20	1.531 99

II. — Élevage.

Il ne reste plus à Bourail que quelques animaux de trait comprenant :

20 bœufs,
5 chevaux hongres,
10 ânes, ânesses et ânons.
1 mule.

Le poste ne fait plus d'élevage.

I. — Exploitation forestière.

L'exploitation des forêts et des carrières de ce centre a donné pendant cette période les résultats ci-après :

	1900.	1901.
Bois d'œuvre	46 m. c.063	9 m.c. 768
— à brûler..........	419 st. 292	410 st.
Charbon de bois	28.880 kil.	33.074 kil.
Sable fin.............	»	37 m.c.
Chaux	40 m.c.	30 —
Caillasse.............	»	55 —

La moyenne des hommes employés a été de 6, représentant environ 1.760 journées par an.

POUEMBOUT

L'effectif des condamnés internés sur ce centre était au 31 décembre 1900 de 150 et en 1901 de 98, concessionnaires non compris.

Cette main-d'œuvre a été employée pendant la période en question aux travaux ci-après :

A. — Service intérieur.

EMPLOIS	ANNÉE 1900		ANNÉE 1901		MONTANT des GRATIFICATIONS
	MOYENNE des hommes.	TOTAL des journées.	MOYENNE des hommes.	TOTAL des journées.	fr. c.
Cuisiniers	1	365	1	365	Année 1900. — 69 25
Lampistes	1	365	1	147	
Perruquiers	2	408	1	82	
Plantons	2	742	1	205	
Ateliers de réparations	»	»	1	44	
Porteurs d'eau etc	2	776	2	730	
Corvées diverses	9	2.743	1	50	
TOTAL	17	5.399	8	1.623	

B. — Service administratif.

EMPLOIS	ANNÉE 1900		ANNÉE 1901		MONTANT des GRATIFICATIONS
	MOYENNE des hommes.	TOTAL des journées.	MOYENNE des hommes.	TOTAL des journées.	fr. c.
Garçons de cambuse	1	365	1	365	Année 1900. — 35 26
Boulangers	1	365	1	267	Année 1901. — 31 79
Bouchers	1	32	2	98	
TOTAL	3	762	4	730	

Une école est dirigée sur ce centre par la femme d'un surveillant militaire pourvue du diplôme d'institutrice.

Le nombre des enfants qui ont suivi les cours de cette institution pendant cette période se décomposait comme suit :

	1900.	1901.
Garçons	9	10
Filles	7	7
Total	16	17

Au point de vue de l'instruction ces enfants se répartissaient de la manière suivante :

	1900.	1901.
1° Commençant à apprendre les lettres	2	3
2° Connaissant les lettres et épelant les syllabes	4	5
3° Commençant à lire, écrire et calculer	4	5
4° Ayant des notions plus complètes	4	4
Total	16	17

Si l'on considère l'âge de ces enfants on trouvait en 1900 :

	Garçons.	Filles.
Enfants de 4 à 6 ans	2	»
— de 6 à 8 —	3	1
— de 8 à 10 —	2	2
— de 10 à 12 —	»	2
— de 12 à 14 —	1	1
— de 14 ans et au-dessus	1	1
Total	9	7

En 1901 :

	Garçons.	Filles.
Enfants de 4 à 6 ans	2	1
— de 6 à 8 —	3	1
— de 8 à 10 —	2	1
— de 10 à 12 —	1	2
— de 12 à 14 —	1	1
— de 14 et au-dessus	1	1
Total	10	7

L'origine de ces enfants était la suivante :

	1900.	1901.
Venus de France	»	»
Nés dans la colonie	16	17
	dont 7 filles.	dont 8 filles.

Ils se répartissaient comme suit :

	1900.	1901.
Enfants du personnel libre	1	2
— de libérés	15	14
— d'indigènes	»	1
Total	16	17

Le nombre des concessionnaires établis à Pouembout, au 31 décembre 1901, était de 74 dont 54 soumis au capital de rachat et 20 au paiement de la rente.

Les valeurs mobilières et immobilières de ce centre s'élevait au 31 décembre 1900 à 391.850 francs se décomposant comme suit :

VALEURS	CONCESSIONS	
	RURALES	URBAINES
	fr.	fr.
Maisons et dépendances	120.000	24.000
Mobilier	41.700	700
Bétail et chevaux	87.500	27.500
Volailles	16.400	3.750
Caféiers	3.000	»
Terrains vivriers	1.800	»
Cultures diverses	3.000	»
Outillage et matériel	24.100	10.500
Terrains plantés en — Maïs	5.500	»
Terrains plantés en — Haricots	2.500	»
Terrains plantés en — Caféiers	17.000	»
Récoltes. — Maïs	2.500	»
Récoltes. — Haricots	400	»
Totaux	325.400	66.450
Ensemble	391.850	

Au 31 décembre 1901, ces valeurs atteignaient les chiffres ci-après:

VALEURS		CONCESSIONS RURALES	CONCESSIONS URBAINES
		fr.	fr.
Maisons et dépendances		112.000	21.000
Mobilier		42.500	1.250
Bétail et chevaux		89.150	21.800
Volailles		20.750	3.820
Caféiers		3.800	»
Terrains vivriers		1.850	»
Cultures diverses		3.400	»
Matériel et outillage		22.300	9.200
Terrains plantés en	Maïs	6.000	»
	Haricots	2.700	»
	Caféiers	17.000	»
Récoltes.	Maïs	2.975	»
	Haricots	820	»
Totaux		325.245	57.070
Ensemble		382.315	

La Foa-Fonwhary

Le chiffre des condamnés libérés établis sur ce centre était au 31 décembre 1900 de 609 dont 326 libérés et 10 femmes, et à la fin de l'année 1901 de 389 dont une femme (non compris les concessionnaires).

Cette main-d'œuvre a été employée de la manière suivante, pendant cette période.

A. — Service intérieur.

EMPLOIS	ANNÉE 1900 — Moyenne des hommes.	ANNÉE 1900 — Total des journées.	ANNÉE 1901 — Moyenne des hommes.	ANNÉE 1901 — Total des journées.	MONTANT des GRATIFICATIONS
					fr. c.
Cuisiniers	1	365	1	365	Année 1900 : 359 63
Lampistes	1	365	1	365	Année 1901 : 360 97
Perruquiers	2	530	2	416	
Plantons	5	828	2	270	
Vidangeurs	2	700	2	720	
Corvées diverses	17	4.900	16	3.878	
Totaux	28	7.688	24	6.014	

B. — *Service administratif.*

EMPLOIS	ANNÉE 1900		ANNÉE 1901		MONTANT des GRATIFICATIONS
	MOYENNE des hommes.	TOTAL des journées.	MOYENNE des hommes.	TOTAL des journées.	
					fr. c.
Garçons de cambuse........	2	525	2	455	Année 1900 : 148 77
Boulangers................	2	730	2	730	Année 1901 : 207 53
Manœuvres................	2	306	2	489	
Totaux...........	6	1.561	6	1.674	

E. — *Travaux.*

EMPLOIS.	ANNÉE 1900.		ANNÉE 1901.		MONTANT des GRATIFICATIONS.
	MOYENNE des hommes.	TOTAL des journées.	MOYENNE des hommes.	TOTAL des journées.	
					fr. c.
Maçons..................	2	564	3	917	Année 1900 : 161 94
Ouvriers à bois............	2	631	4	1.267	— 1901 : 1.060 92
— à fer.............	2	628	3	1.115	
Professions diverses........	5	1.332	4	1.499	
Corvées diverses...........	9	2.697	52	16.786	
Totaux...........	20	5.852	66	21.584	

Pendant cette période, l'exploitation forestière de la Foa a donné les résultats ci-après :

Bois à brûler.......................... 167 stères
Charbon de bois...................... 11.248 kilos.

Les jardins potagers qui ont employé une moyenne de 5 hommes chaque année ont produit de leur côté environ 227 fr. 50 (légumes frais) représentant 13.384 journées de travail. La dépense a été annuellement d'environ 80 francs.

Pendant les années 1900-1901 l'école de la Foa a reçu les enfants suivants :

	1900.	1901.
Garçons	19	26
Filles	99	»
TOTAL	118	26

Au 31 décembre 1901, ces enfants considérés au point de vue de l'origine se répartissaient comme suit :

Enfants du personnel libre	11
— de libérés	15
TOTAL	26

Sur ce nombre 4 enfants étaient venus de France et 22 nés dans la colonie.

Au point de vue de l'âge ils se décomposaient de la manière suivante :

de 4 à 6 ans	6
de 6 à 8 —	3
de 8 à 10 —	7
de 10 à 12 —	4
de 12 à 14 —	5
au-dessus de 14 ans	1
TOTAL	26

Les valeurs mobilières et immobilières du pénitencier agricole de la Foa-Fonwhary atteignaient au 31 décembre 1901 les chiffres suivants.

DÉSIGNATION	CONCESSIONS	
	RURALES	URBAINES
Maisons et dépendances	63.000	6.500
Mobilier	19.500	2.150
Bétail et chevaux	87.250	»
Volailles	50.697	»
Déboisement, défrichement	1.880	»
Caféiers	326.982	3.575
Terrains vivriers	13.000	1.800
Cultures diverses	4.500	200
Outillage et matériel	17.821	»
Terrains plantés en — Maïs	33.000	»
Terrains plantés en — Haricots	6.500	»
Terrains plantés en — Manioc	12.000	»
TOTAUX	636.090	14.225
ENSEMBLE	650.315	

DIAHOT

La population établie sur les concessions du Diahot au 31 décembre 1901 se décomposait comme suit :

Hommes	En cours de peine	13
	Libérés astreints à la résidence	21
Femmes	Transportée	1
	Réclusionnaire	1
	Condamnée à l'emprisonnement	1
Enfants venus de France (dont 2 filles)		4
— nés dans la colonie (dont 11 filles)		17
Femmes ayant rejoint leur mari		3
TOTAL		61

La main-d'œuvre des condamnés en cours de peine a été employée pendant les années 1900-1901 aux travaux ci-après :

A. — Service intérieur.

EMPLOIS	ANNÉE 1900.		ANNÉE 1901.		MONTANT des GRATIFICATIONS
	MOYENNE des hommes.	TOTAL des journées.	MOYENNE des hommes.	TOTAL des journées.	
Cuisiniers	4	1.460	1	365	»
Porteurs d'eau	2	388	1	365	»
Corvées diverses	10	1.692	9	2.970	»
TOTAUX	16	3.740	11	3.700	

B. — Services administratifs.

EMPLOIS	ANNÉE 1900.		ANNÉE 1901.		MONTANT des GRATIFICATIONS
	MOYENNE des hommes.	TOTAL des journées.	MOYENNE des hommes.	TOTAL des journées.	fr. c.
Garçons de cambuse	2	530	2	493	Année 1900 : 25 08
Boulangers	3	607	3	605	— 1901 : 33 54
TOTAUX	5	1.137	5	1.098	

La flottille pénitentiaire a employé pendant ce laps de temps une moyenne de 4 canotiers représentant environ 760 journées de travail.

E. — Travail.

Les travaux d'entretien de ce centre ont été exécutés par 4 condamnés spécialement affectés à cet usage et qui ont produit en 1901, 208 journées de travail.

Le bétail qui existait au Diahot en 1901 se composait des animaux ci-après :

Chevaux	8
Bœufs	17
Vaches	26
Génisses	33
Chèvres	8
Porcs	50
Volailles	1.355

Les valeurs mobilières et immobilières de ce centre s'élevaient au 31 décembre 1901 aux sommes ci-après :

DÉSIGNATION	CONCESSIONS	
	RURALES	URBAINES
	fr.	fr.
Maisons et dépendances	18.200	650
Mobilier	8.080	650
Bétail et chevaux	15.450	»
Volailles	6.787	120
Caféiers	6.260	»
Cultures diverses	1.853	»
Outillage et matériel	5.215	700
Terrains plantés en Maïs	45.096	»
Terrains plantés en Haricots	800	»
Terrains plantés en Caféiers	16.000	»
Maïs	5.637	»
Haricots	318	»
Terrains plantés en manioc	1.275	»
Totaux	130.971	2.120
Ensemble	133.091	

Poya

Bien que le domaine pénitentiaire de Poya ait été affecté à la colonisation libre par le décret du 6 octobre 1897, il a été nécessaire de maintenir au cours des années 1900-1901 un effectif d'environ 70 condamnés pour cultiver les travaux de route et d'aménagement de cet ancien pénitencier.

Le nombre des journées fournies par ces détenus s'est élevé à 24.019 se décomposant comme suit au 31 décembre 1901 :

Travaux divers	23.654
Service intérieur	365

L'état sanitaire de ce poste a été des plus satisfaisants et la discipline n'a laissé en rien à désirer.

Ducos

Le pénitencier de Ducos est un établissement affecté aux transportés libérés de la 4e catégorie, 1re section (astreints à la résidence) qui ont à subir des peines d'emprisonnement ou de réclusion. On y recueille également comme asilés les libérés vieillards ou infirmes hors d'état de travailler.

Enfin 3 femmes condamnées aux travaux forcés sont internées sur ce centre à la prison de Numbo.

L'effectif moyen des condamnés internés à Ducos était au 31 décembre 1901 de 269.

Les travaux auxquels ces détenus ont été employés pendant cette année se répartissaient de la manière suivante :

	HOMMES	JOURNÉES
Service intérieur	21	6.515
Service administratif	2	700
Flottille	11	3.697
Infirmerie et manœuvres	6	3.205
Corvées diverses	30	4.445
Jardin potager	83	2.114

L'état sanitaire de ce centre n'a pas été aussi satisfaisant pendant l'année que précédemment ; le nombre des décès s'est élevé, en effet, à 23 dont 1 par suicide ; les autres doivent être attribués à la cachexie sénile, à la cirrhose hépatique et aux fièvres diverses.

Le nombre des journées de punition a été en 1901 de 1.345 se répartissant comme suit :

Privation de cantine	233
Cellule	1.082
Cachot	30

pour ivresse, insultes et menaces, et principalement les absences illégales.

Le troupeau entretenu sur ce pénitencier comprenait les animaux ci-après.

Taureaux	2
Bœufs	3
Vaches	11
Veaux	17

Les produits d'extraction ont donné les résultats suivants :

Moellon	60 m. c.
Sable	58 —

Montravel

Au 31 décembre 1900, l'effectif des condamnés internés sur ce centre était de 152 ; il s'élevait au 31 décembre 1901 à 733 se décomposant comme suit :

Condamnés de 1re classe	294
— de 2e —	173
— de 3e —	266

Cette augmentation d'effectif est due à l'évacuation des postes de Pam, Thio, et Népoui, où les contrats de main-d'œuvre avec les sociétés minières ont pris fin.

La main-d'œuvre de ces détenus a été au cours des années 1900 et 1901 employée de la manière suivante.

A. — Service intérieur.

EMPLOIS	ANNÉE 1900		ANNÉE 1901		MONTANT des GRATIFICATIONS
	MOYENNE des hommes.	TOTAL des journées.	MOYENNE des hommes.	TOTAL des journées.	
Cuisiniers	1	365	2	730	fr. c. Année 1900 : 30.72 — 1901 : 43.41
Lampistes	1	365	1	365	
Perruquiers	1	300	2	600	
Porteurs d'eau	2	680	4	1.555	
Corvées diverses	5	1.396	7	1.966	
TOTAUX	10	3.106	16	5.216	

B. — Service administratif.

EMPLOIS	ANNÉE 1900		ANNÉE 1901		MONTANT des GRATIFICATIONS
	MOYENNE des hommes.	TOTAL des journées.	MOYENNE des hommes.	TOTAL des journées.	
Garçons de cambuse	2	670	2	246	»
Bouchers	1	41	2	475	»
Corvées diverses	»	»	13	50	»
TOTAUX	3	711	17	771	

C. — *Flottille pénitentiaire.*

Le service de la flottille pénitentiaire a employé une moyenne de 10 condamnés pendant la période 1900-1901 ; ces détenus ont fourni en 1900, 3.551 journées et en 1901, 2.932 journées. Le montant des gratifications qui leur ont été délivrées s'est élevé à la somme de 261 fr. 84.

E. — *Travaux.*

EMPLOIS		ANNÉE 1900 — MOYENNE des hommes.	ANNÉE 1900 — TOTAL des journées.	ANNÉE 1901 — MOYENNE des hommes.	ANNÉE 1901 — TOTAL des journées.	MONTANT des GRATIFICATIONS
Ateliers et Chantiers.	Maçons	3	517	3	812	fr. c. Année 1900 : 221 38
	Ouvriers en fer.	1	300	8	3.032	
	Ouvriers en bois.	1	36	9	2.915	Année 1901 : Pas de renseignement de la colonie pour cette année.
	Divers	6	1.451	9	2.561	
Corvées diverses		8	2.437	26	3.182	
TOTAUX		19	4.781	»	»	

G. — *Cultures.*

Le service des cultures à Montravel ne comprend que l'entretien du jardin potager établi sur ce centre.

En 1900 le nombre des condamnés employés a été de 5, ayant fourni 319 journées de travail ; il a été en 1901 de 16 condamnés, représentant 1.045 journées de travail.

Les produits réalisés ont atteint les chiffres suivants :

	fr.	c.
En 1900	277	»
En 1901	762	81

La discipline, qui avait été assez satisfaisante sur cet établissement pendant l'année 1900, a laissé à désirer au cours de l'année 1901. Cela tient à ce que les condamnés envoyés sur ce centre, à la suite de la cessation des contrats de main-d'œuvre, se sont difficilement pliés à la surveillance plus rigoureuse exercée sur eux.

Les punitions les plus nombreuses ont été, en effet, infligées en 1901, pour refus de travail, désobéissance, paresse au travail, détournement de matières appartenant à l'État et rixes.

Ces punitions se sont décomposées comme suit :

Pain sec	11
Prison de nuit	4.775
Cellule	2.665
Cachot	758

Les punitions de cellule et de cachot ont été subies à l'île Nou.

Iles Bélep

Les îles Bélep, situées au N.O. de la Nouvelle-Calédonie par 19° 50' de latitude sud et 161° 15' environ de longitude sont affectées à l'installation d'une léproserie.

Le nombre des condamnés atteints de cette redoutable maladie était en 1901 de 51 se répartissant comme suit :

En cours de peine	26
Libérés astreints à la résidence	13
Libérés non astreints à la résidence	10
Relégué collectif	1
En dehors de la léproserie	1
Total	51

En raison de la nature spéciale de l'affection dont sont atteints les condamnés internés sur l'établissement, il n'a pas été possible d'appliquer strictement les dispositions réglementaires qui affectent des lieux d'internement différents aux transportés et aux relégués.

Le tableau ci-après indique, au cours de l'année 1901, le nombre des malades et des décès qui se sont produits pendant cette période parmi les diverses catégories de détenus.

CATÉGORIES PÉNALES		NOMBRE de MALADES	NOMBRE de DÉCÈS
En cours de peine	Européens	17	3
	Arabes	3	»
Libérés astreints à la résidence	Européens	16	2
	Arabes	»	»
Libérés non astreints à la résidence.	Européens	13	1
Relégué collectif	Européen	1	1
Décédé en dehors de la léproserie	Européen	1	1
TOTAUX		51	8

Telle a été, au cours des années 1900 et 1901, la marche générale du service de la Transportation dans les deux colonies de la Guyane et de la Nouvelle-Calédonie.

On peut se rendre compte que les résultats obtenus ont été des plus satisfaisants, durant la période susvisée.

Tous les efforts de l'administration pénitentiaire coloniale tendent d'ailleurs constamment à tirer le meilleur parti possible de la main-d'œuvre dont elle dispose et il est permis d'espérer qu'elle obtiendra à bref délai des résultats tangibles, notamment en Guyane.

TABLEAUX STATISTIQUES

GUYANE FRANÇAISE

Mouvement de l'effectif des transportés depuis 1852 jusqu'au 31 décembre 1900.

DEPUIS LE DÉBUT IL A ÉTÉ TRANSPORTÉ A LA GUYANE :

		HOMMES	FEMMES
Convois d'hommes comprenant :	Forçats de race blanche, asiatique, africaine ou polynésienne	30.976	»
	Réclusionnaires coloniaux	923	»
	Repris de justice	2.938	»
	Politiques (affiliés aux sociétés secrètes)	329	»
	Étrangers expulsés (Européens)	8	»
	Expatriés volontaires	9	»
Convois de femmes provenant des maisons centrales		»	498
Totaux		35.184	498
		35.682	

A retrancher :

Libérés rapatriés.	Forçats et réclusionnaires	3.468	5.342	31.425
	Repris de justice	1.289		
	Politiques revenus en France	157		
	— partis pour l'étranger	25		
	Forçats partis pour l'étranger	386		
	Étrangers expulsés	5		
	Transportés volontaires	2		
	Repris de justice partis pour l'étranger	10		
Décédés	par maladies	17.119	17.964	
	par accidents	845		
En résidence volontaire à la Guyane.	Forçats libérés	2.738	3.432	
	Politiques amnistiés	18		
	Réclusionnaires	601		
	Repris de justice	70		
	Transportés volontaires	5		
Évadés ou disparus		»	4.687	

Effectif au 31 décembre 1900	4.257
Hommes	4.243
Femmes	14
Total	4.257

NOUVELLE-CALÉDONIE

Mouvement du personnel transporté depuis le 9 mai 1864 jusqu'au 31 décembre 1900.

DEPUIS LE DÉBUT IL A ÉTÉ TRANSPORTÉ A LA NOUVELLE-CALÉDONIE :

		Hommes	Femmes
Convois d'hommes comprenant :	Forçats de race blanche	19.830	»
	— d'origine africaine, asiatique ou polynésienne	1.921	»
	Réclusionnaires coloniaux	4	»
	Réclusionnaires européens	25	»
Convois de femmes provenant des maisons centrales		»	524
Totaux		21.780	524
		22.304	

A retrancher :

Libérés rapatriés.	Forçats de race blanche y compris les femmes	477	520	
	— de race africaine, asiatique ou polynésienne	43		
Condamnés amnistiés		146	243	
— dont la peine a été commuée en celle	de la déportation	35		
	du bannissement	62		
Condamnés envoyés en Cochinchine pour y subir leur peine			10	
Décédés	par maladies (y compris les femmes)	7.083	8.593	
	par morts accidentelles	1.510		14.888
En résidence volontaire à la Nouvelle-Calédonie	Forçats libérés, 2e section	3.356	3.734	
	Femmes libérées de l'emprisonnement et de la résidence	378		
Évadés ou disparus depuis plus de 6 mois.	Libérés 1re section	118	790	
	Condamnés (1re section), y compris 1 réclusionnaire et 1 femme condamnée à l'emprisonnement	672		
Ayant opté pour l'Allemagne.	Libérés	19	121	
	En cours de peine	102		
Réhabilités		147	887	
Libérés et transportés condamnés à nouveau ou passés à la relégation		730		

Effectif au 31 décembre 1900	7.416
Hommes	7.340
Femmes	76
Total	7.416

GUYANE FRANÇAISE

Mouvement de l'effectif des transportés depuis 1852 jusqu'au 31 décembre 1901.

DEPUIS LE DÉBUT IL A ÉTÉ TRANSPORTÉ A LA GUYANE :

		Hommes	Femmes
Convois d'hommes comprenant :	Forçats de race blanche, asiatique, africaine ou polynésienne	31.897	»
	Réclusionnaires coloniaux	944	»
	Repris de justice	2.938	»
	Politiques (affiliés aux sociétés secrètes)	329	»
	Étrangers expulsés (européens)	8	»
	Transportés volontaires	9	»
Convois de femmes provenant des maisons centrales		»	501
Totaux		36.125	501
		36.626	

A retrancher :

Libérés rapatriés.	Forçats et réclusionnaires	3.480	5.354	32.172
	Repris de justice	1.289		
	Politiques revenus en France	157		
	— partis pour l'étranger	25		
	Forçats partis pour l'étranger	386		
	Étrangers expulsés	5		
	Transportés volontaires	2		
	Repris de justice partis pour l'étranger	10		
Décédés	par maladies	17.448	18.315	
	par accidents	867		
En résidence volontaire à la Guyane.	Forçats libérés	3.032	3.726	
	Politiques amnistiés	18		
	Réclusionnaires	601		
	Repris de justice	70		
	Transportés volontaires	5		
Évadés ou disparus		»	4.817	
Effectif au 31 décembre 1901				4.454
Hommes				4.438
Femmes				16
Total				4.454

NOUVELLE-CALÉDONIE

Mouvement du personnel transporté depuis le 9 mai 1864 jusqu'au 31 décembre 1901.

DEPUIS LE DÉBUT IL A ÉTÉ TRANSPORTÉ A LA NOUVELLE CALÉDONIE :

			Hommes	Femmes
Convois d'hommes comprenant :	Forçats de race blanche		19.831	»
	— d'origine africaine, asiatique ou polynésienne		1.924	»
	Réclusionnaires	coloniaux	8	»
		européens	25	»
Convois de femmes provenant des maisons centrales			»	524
Totaux			21.788	524
			22.312	

A retrancher :

Libérés rapatriés.	Forçats de race blanche y compris les femmes	478	521		
	— de race africaine, asiatique ou polynésienne.	43			
Condamnés amnistiés		146	243		
— dont la peine a été commuée en celle	de la déportation	35			
	du bannissement	62			
Condamnés envoyés en Cochinchine pour y subir leur peine			10		
Décédés	par maladies (y compris les femmes)	7.295	8.842		
	par morts accidentelles	1.547			
En résidence volontaire à la Nouvelle-Calédonie	Forçats libérés, 2e section	3.500	3.881	15.372	
	Femmes libérées de l'emprisonnement et de la résidence	381			
Évadés ou disparus depuis plus de 6 mois.	Libérés 1re section	118	790		
	Condamnés (1re section), y compris 1 réclusionnaire et 1 femme condamnée à l'emprisonnement	672			
Ayant opté pour l'Allemagne.	Libérés	19	121		
	En cours de peine	102			
Réhabilités		217	964		
Libérés et transportés condamnés à nouveau ou passés à la relégation		747			

Effectif au 31 décembre 1901	6.940
Hommes	6.867
Femmes	73
Total	6.940

NOUVELLE-CALÉDONIE

Répartition des transportés au 31 décembre 1900.

Désignation des catégories		Pénitencier-dépôt de l'île Nou	Bourail	Uaraï	Pouembout Koniambo	Groupes divers	Hors pénitenciers	Totaux
Hommes								
1re catégorie. — Travaux forcés	Européens	801	309	227	88	732	154	2.311
	Arabes	180	41	41	31	408	2	703
	Asiatiques	5	»	4	1	18	15	43
	Océaniens	10	»	1	»	»	6	17
2e catégorie. — Réclusionnaires	Coloniaux	»	»	»	»	»	»	»
	Européens	1	»	»	»	24	»	25
4e catégorie, 1re section. — Libérés astreints à la résidence	Européens	69	392	326	20	270	2.822	3.899
	Arabes	4	60	»	3	4	209	280
	Asiatiques	»	5	»	7	»	49	61
	Océaniens	»	»	»	»	»	1	1
Libérés condamnés à l'emprisonnement		»	»	»	»	»	»	»
Femmes								
1re catégorie. — Travaux forcés. — Européennes		»	6	»	»	4	»	10
2e catégorie. — Réclusionnaires. — Européennes		»	»	»	»	»	»	»
4e catégorie, 1re section. — Libérées astreintes à la résidence. — Européennes		»	29	10	»	27	»	66
Condamnées à l'emprisonnement		»	»	»	»	»	»	»
Totaux		1.070	842	609	150	1.487	3.258	7.416

GUYANE FRANÇAISE

Répartition des transportés au 31 décembre 1900.

Désignation des catégories		Îles du Salut	Kourou	Saint-Laurent	Cayenne et quartiers	Montagne-d'Argent	Totaux
HOMMES							
1re catégorie. — Travaux forcés	Européens	685	477	1.479	195	75	2.911
	Arabes	98	339	369	60	17	883
	Noirs et Asiat.	40	124	129	23	17	333
2e catégorie. Réclusionnaires	Race noire	4	15	3	7	»	29
2e catégorie. 2e section. Condamnés à l'emprisonnt	Européens	»	»	»	»	»	»
4e catégorie. 1re section. Libérés astreints à la résidence	Européens	2	»	25	15	»	42
	Arabes	»	»	8	»	»	8
	Noirs et Asiat.	»	»	6	2	»	8
4e catégorie. 2e section. Libérés non astreints à la résidence	Européens	»	»	»	1	»	1
	Arabes	»	»	1	1	»	2
	Noirs et Asiat.	»	»	»	1	»	1
FEMMES							
1re catégorie. — Travaux forcés	Européennes	»	»	1	»	»	1
	Arabes	»	»	1	»	»	1
	Noires et Asiat.	»	»	10	»	»	10
2e catégorie. — Réclusionnaires	Européennes	»	»	»	»	»	»
	Arabes	»	»	»	»	»	»
	Noires	»	»	2	»	»	2
3e catég. 1re section. — Condamnées correct.	Européennes	»	»	»	»	»	»
4e catégorie. 1re section. Libérées astreintes à la résidence	Européennes	»	»	»	»	»	»
	Arabes	»	»	»	»	»	»
	Noires	»	»	»	»	»	»
4e catégorie. 2e section. Libérées non astreintes à la résidence	Européennes	»	»	»	»	»	»
	Noires	»	»	»	»	»	»
Totaux		829	955	2.054	310	109	4.257

NOUVELLE-CALÉDONIE

Répartition des transportés au 31 décembre 1901.

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES		PÉNITENCIER-DÉPOT DE L'ILE NOU	BOURAIL	UARAÏ	POUEMBOUT KONIAMBO	GROUPES DIVERS	HORS PÉNITENCIERS	TOTAUX
HOMMES								
1re catégorie. — Travaux forcés..	Européens.....	662	275	280	80	542	153	1.992
	Arabes.........	147	55	98	18	297	2	617
	Asiatiques.....	5	»	9	»	9	15	38
	Océaniens.....	10	»	1	»	1	4	16
2e catégorie. — Réclusionnaires..	Coloniaux.....	2	»	»	»	26	»	28
	Européens. ...	»	»	»	»	»	»	»
4e catégorie, 1re section. — Libérés astreints à la résidence	Européens.....	84	»	»	»	217	3.518	3.819
	Arabes........	4	»	»	»	4	284	292
	Asiatiques	6	»	»	»	3	55	64
	Océaniens.....	»	»	»	»	»	1	1
Libérés condamnés à l'emprisonnement..........		»	»	»	»	»	»	»
FEMMES								
1re catégorie. — Travaux forcés. — Européennes..		»	4	1	»	3	»	8
2e catégorie. — Réclusionnaires. — Européennes..		»	»	»	»	»	»	»
4e catégorie, 1re section. — Libérées astreintes à la résidence. — Européennes................		»	»	»	»	»	65	65
Condamnées à l'emprisonnement................		»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX....................		920	334	389	98	1.102	4.097	6.940

GUYANE FRANÇAISE

Répartition des transportés au 31 décembre 1901.

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES		ILES du SALUT	KOUROU	SAINT-LAURENT	CAYENNE et quartiers	MONTAGNE-D'ARGENT	TOTAUX
HOMMES							
1re catégorie. — Travaux forcés	Européens	672	477	1.581	189	127	3.046
	Arabes	105	334	459	61	»	959
	Noirs et Asiat.	31	111	132	22	»	296
2e catégorie. Réclusionnaires	Race noire	1	22	1	3	»	27
2e catégorie. 2e section Condamnés à l'emprisonnt	Européens	»	»	9	20	»	29
4e catégorie. 1re section Libérés astreints à la résidence	Européens	2	»	32	19	»	53
	Arabes	»	»	7	9	»	16
	Noirs et Asiat.	»	»	4	1	»	5
4e catégorie. 2e section Libérés non astreints à la résidence	Européens	»	»	»	1	»	1
	Arabes	»	»	3	1	»	4
	Noirs et Asiat.	»	»	»	2	»	2
FEMMES							
1re catégorie. — Travaux forcés	Européennes	»	»	1	»	»	1
	Arabes	»	»	1	»	»	1
	Noires et Asiat.	»	»	11	»	»	11
2e catégorie. — Réclusionnaires	Européennes	»	»	»	»	»	»
	Arabes	»	»	»	»	»	»
	Noires	»	»	2	»	»	2
3e catég. 1re section. — Condamnées correct.	Européennes	»	»	»	»	»	»
4e catégorie 1re section Libérées astreintes à la résidence	Européennes	»	»	»	»	»	»
	Arabes	»	»	»	»	»	»
	Noires	»	»	»	»	»	»
4e catégorie 2e section Libérées non astreintes à la résidence	Européennes	»	»	»	»	»	»
	Arabes	»	»	»	»	»	»
	Noires et Asiat.	»	»	1	»	»	1
Totaux		811	944	2.244	328	127	4.454

GUYANE FRANÇAISE

État comparatif du personnel de l'Administration pénitentiaire payé sur les fonds du budget de l'État en 1900 et 1901.

DÉSIGNATION DES EMPLOIS	EFFECTIFS 1900.	EFFECTIFS 1901.	OBSERVATIONS
DIRECTION, COMMANDEMENT ET JURIDICTION SPÉCIALE			
Directeur de l'Administration pénitentiaire	1	1	
Sous-directeur	1	1	
Commandants de pénitenciers	4	4	
Tribunal maritime spécial. — Commissaire du Gouvernement	1	1	
Tribunal maritime spécial. — Substituts du Commissaire rapporteur	3	3	
Tribunal maritime spécial. — Commis-greffier	2	1	
Totaux	12	11	
ADMINISTRATION			
Chefs de bureau	4	4	
Sous-chefs de bureau	5	6	
Commis principaux, rédacteurs et officiers d'administration	12	12	
Commis ordinaires	19	11	
Caissiers (A)	2	2	(A) Y compris le préposé du Trésor au Maroni.
Garçons de bureau ou plantons	7	7	
Concierge garde-meubles	1	1	
Totaux	50	43	
CULTE			
Aumôniers et desservants	3	3	
ÉCOLES PÉNITENTIAIRES			
Sœurs et institutrices	5	5	
SURVEILLANCE ET POLICE			
Surveillants principaux	7	6	
— -chefs de 1re et 2e classes	21	19	
— de 1re, 2e et 3e classes	312	254	
A reporter	340	279	

DÉSIGNATION DES EMPLOIS	EFFECTIFS 1900.	EFFECTIFS 1901.	OBSERVATIONS
SURVEILLANCE ET POLICE (Suite.)			
Report	340	279	
Surveillant vaguemestre	1	1	
Sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny chargées de la surveillance des femmes transportées	13	13	
Commissaire de police	1	1	
Maîtres d'équipage	2	2	
Matelots indigènes	6	6	
Totaux	363	300	
COLONISATION			
Vétérinaire	1	1	
Agent de cultures	1	1	
— de colonisation	»	»	
Interprètes	2	2	
Totaux	4	4	
PERSONNEL DES TRAVAUX ET SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE			
1° *Service télégraphique.*			
Commis chef de service	1	1	
— au Maroni	1	1	
Chefs de poste	5	4	
Chef de poste auxiliaire	1	1	
Facteurs	3	4	
Chargé du sémaphore des îles du Salut	1	1	
2° *Travaux pénitentiaires.*			
Conducteurs principaux (a)	1	1	(a) Chef de service.
— de 1re, 2e, 3e et 4e classes	3	3	
Commis des 4 classes	6	6	
Patrons de chaloupe	4	4	
Surveillants piqueurs	9	9	
Surveillant-chef mécanicien	1	1	
Mécanicien de la scierie de Cayenne	»	»	
Contremaître affûteur à la Forestière	1	1	
Tonneliers civils	2	2	
Mécaniciens civils	5	5	
Planton	1	1	
Totaux	45	45	

DÉSIGNATION DES EMPLOIS	EFFECTIFS		OBSERVATIONS
	1900.	1901.	
AGENTS DES VIVRES ET DU MATÉRIEL			
Garde-magasin principal	»	»	
Gardes-magasins des 3 classes	1	1	
Magasiniers des 4 classes	20	20	
Agents divers	6	5	
Totaux	27	26	
PERSONNEL DU SERVICE DE SANTÉ			
Médecins de 1re et 2e classe	11	11	
Pharmaciens	3	3	
Sœurs hospitalières	26	26	
Commis aux entrées	3	3	
Garçons de pharmacie	2	2	
Infirmier libre	1	1	
Infirmiers coloniaux	4	4	
Agents divers	»	»	
Totaux	50	50	
RÉCAPITULATION			
Direction, commandement et juridiction spéciale	12	11	
Administration	50	43	
Culte	3	3	
Écoles pénitentiaires	5	5	
Surveillance et police	363	300	
Colonisation	4	4	
Personnel des travaux et service télégraphique	45	45	
Agents des vivres et du matériel	27	26	
Personnel du service de santé	50	50	
Totaux	559	487	

NOUVELLE-CALÉDONIE

État comparatif du personnel de l'Administration pénitentiaire payé sur les fonds du budget de l'État en 1900 et 1901.

DÉSIGNATION DES EMPLOIS	EFFECTIFS 1900.	EFFECTIFS 1901.	OBSERVATIONS
DIRECTION, COMMANDEMENT ET JURIDICTION SPÉCIALE			
Directeur de l'Administration pénitentiaire	1	1	
Sous-Directeur	1	1	
Commandants de pénitenciers	6	5	
Commissaire rapporteur près le Tribunal maritime spécial	1	1	
Greffier	»	»	
Garçon de bureau	»	»	
Totaux	9	8	
ADMINISTRATION			
Chefs de bureau	2	3	
Sous-chefs de bureau	1	2	
Caissier	1	1	
Officiers d'administration	3	4	
Commis principaux	20	31	
— rédacteurs et commis ordinaires	12		
Concierge garde-meubles	1	1	
Garçons de bureau, plantons	6	6	
Interprète arabe	»	1	
Totaux	46	49	

DÉSIGNATION DES EMPLOIS	EFFECTIFS 1900.	EFFECTIFS 1901.	OBSERVATIONS
CULTE			
Aumôniers	4	4	
TOTAL	4	4	
ÉCOLES PÉNITENTIAIRES			
Instituteurs	2	1	
Institutrices	7	7	
Frères maristes	7	7	
Sœurs	9	9	
TOTAUX	25	24	
SURVEILLANCE ET POLICE			
Surveillants principaux	8	5	
— -chefs de 1re et 2e classes	19	14	
— des 3 classes	281	224	
Commissaire de police	1	1	
Sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny pour la surveillance des femmes condamnées	10	10	
Surveillants chargés de la police indigène	3	»	
Indigènes de la police	100	84	
TOTAUX	422	338	
PERSONNEL DES TRAVAUX			
Conducteur principal des Ponts et Chaussées	1	1	
Conducteurs	2	2	
Commis des travaux	3	3	
Chef du service topographique	1	1	
TOTAUX	7	7	

DÉSIGNATION DES EMPLOIS	EFFECTIFS 1900.	EFFECTIFS 1901.	OBSERVATIONS
AGENTS DES VIVRES ET DU MATÉRIEL			
Garde-magasins principaux	»	»	
Garde-magasins	1	1	
Magasiniers des 4 classes	24	27	
Totaux	25	28	
PERSONNEL DU SERVICE DE SANTÉ			
Médecin en chef	1	1	
Médecins de 1re et de 2e classe et stagiaires	10	10	
Pharmaciens	2	1	
Sœurs hospitalières	6	6	
Aumônier de l'île Nou	1	1	
Commis aux entrées	1	1	
Totaux	21	20	
RÉCAPITULATION			
Direction, commandement et juridiction spéciale	9	8	
Administration	46	49	
Culte	4	4	
Écoles pénitentiaires	25	24	
Surveillance et police	422	338	
Personnel des travaux	7	7	
Agents des vivres et du matériel	25	28	
Personnel du service de santé	21	20	
Totaux	559	478	

GUYANE FRANÇAISE

État de la mortalité en 1900 et 1901.

(PROPORTION p. 100) non, nombre de DCD

ANNÉES	MONTAGNE-D'ARGENT	ILES DU SALUT	KOUROU	SAINT-LAURENT	CAYENNE et quartiers	EFFECTIF moyen.	NOMBRE de décès par maladies	PROPORTION des décès pour 100 individus.	MORTS accidentelles.	OBSERVATIONS
1900..........	2	137	43	259	34	4.857	465	9,57	10	
1901..........	3	132	47	187	30	4.454	369	8,28	22	

NOUVELLE-CALÉDONIE

État de la mortalité en 1900 et 1901.

(PROPORTION p. 100)

ANNÉES	EFFECTIF MOYEN	NOMBRE DE DÉCÈS par maladies.	PROPORTION p. 100	MORTS accidentelles.	OBSERVATIONS
1900	7.637	218	2,85	50	
1901	7.157	212	2,96	37	

GUYANE FRANÇAISE

Statistique des hôpitaux sur les pénitenciers en 1900 et 1901

(PROPORTION p. 100)

ANNÉES	MOYENNE DES MALADES par jour.	EFFECTIF MOYEN	NOMBRE DE JOURNÉES de maladies.	PROPORTION pour 100 INDIVIDUS
1900	299	4.857	109.303	6,15
1901	252	4.454	91.922	5,65

NOUVELLE-CALÉDONIE

Statistique des hôpitaux sur les pénitenciers en 1900 et 1901

(PROPORTION p. 100)

ANNÉES	MOYENNE DES MALADES par jour.	EFFECTIF MOYEN	NOMBRE DE JOURNÉES de maladies.	PROPORTION pour 100 INDIVIDUS
1900	302	7.637	110.529	6,90
1901	240	7.157	86.640	3,36

GUYANE FRANÇAISE

Relevé sommaire des punitions en 1900 et 1901.

ANNÉES	EFFECTIF MOYEN	NOMBRE de CONDAMNÉS évadés.	NOMBRE de CONDAMNÉS réintégrés.	ÉVASIONS DÉFINITIVES	PUNITIONS DIVERSES	PROPORTION pour 100 INDIVIDUS pour les punitions.
1900	4.857	912	764	148	7.008	144,43
1901	4.454	823	685	138	4.103	92,11

NOUVELLE-CALÉDONIE

Relevé sommaire des punitions en 1900 et 1901.

ANNÉES	EFFECTIF MOYEN	NOMBRE de CONDAMNÉS évadés.	NOMBRE de CONDAMNÉS réintégrés.	ÉVASIONS DÉFINITIVES	PUNITIONS DIVERSES	PROPORTION pour 100 INDIVIDUS pour les punitions
1900	7.637	350	341	9	3.633	47,50
1901	7.157	166	136	30	2.165	30,25

GUYANE FRANÇAISE

État des productions en 1900 sur les pénitenciers et emploi du temps des transportés.

NOMENCLATURE DES TRAVAUX	VALEUR ESTIMATIVE des produits obtenus. — Valeur brute.	VALEUR des MATIÈRES PREMIÈRES et des frais autres que la main-d'œuvre.	VALEUR NETTE obtenue par la main-d'œuvre.	NOMBRE DE JOURNÉES employées.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
JOURNÉES CONSACRÉES AUX ATELIERS DES PÉNITENCIERS				
Construction et réparations d'édifices..........	128.371 27	74.952 11	41.406 39	76.521
Travaux de routes, voies ferrées..............	40.350 08	26.430 65	14.626 50	19.269
Construction et réparations de chalands........	11.728 20	8.346 85	4.512 63	5.845
Travaux de culture, produits réalisés et objets confectionnés..........................	70.987 28	33.760 50	33.642 27	17.140
Réparations de meubles......................	22.648 70	10.546 42	10.492 40	9.321
Totaux..............	274.085 53	154.036 53	112.680 19	128.097
JOURNÉES NON CONSACRÉES AUX ATELIERS DES PÉNITENCIERS				
Journées cédées à des administrations publiques et à des particuliers :				
1° à titre onéreux......................	»	»	»	92.400
2° à titre gratuit......................	»	»	»	»
Journées appliquées au service intérieur des établissements, service et nettoyage, entretien, cuisine, boucherie, infirmerie, flottille, télégraphe, etc..........................	»	»	»	192.396
Journées d'hospitalisation et d'exemption......	»	»	»	246.880
Repos des fêtes et dimanches................	»	»	»	133.192
Journées de concessionnaires.................	»	»	»	41.427
— de prévention, punitions............	»	»	»	77.455
— passées en route et sur les chantiers..	»	»	»	75.901
— hors pénitenciers et chez les engagistes.	»	»	»	97.321
Totaux..............	»	»	»	956.977

NOUVELLE-CALÉDONIE

État des productions en 1900 sur les pénitenciers et emploi du temps des transportés.

NATURE DES TRAVAUX	VALEUR ESTIMATIVE des produits obtenus. — Valeur brute.	VALEUR des MATIÈRES PREMIÈRES et des frais autres que la main-d'œuvre.	VALEUR NETTE obtenue par la main-d'œuvre.	NOMBRE DE JOURNÉES employées.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
JOURNÉES CONSACRÉES AUX ATELIERS DES PÉNITENCIERS				
Construction et réparations aux bâtiments	27.719 41	16.599 59	11.119 82	16.616
— d'embarcations et de chalands	28.843 82	16.406 74	12.437 08	19.292
Travaux de cultures des pénitenciers	41.424 63	5.893 76	35.530 87	40.178
— de routes, digues, quais, etc.	84.244 88	3.866 15	80.378 73	67.481
Confection et réparations de vêtements et de chaussures	12.438 26	680 62	11.757 64	3.845
Confection de meubles et objets divers	7.632 85	6.319 01	1.313 84	5.542
Travaux exécutés à charge de remboursement	1.873 46	1.527 »	346 46	507
Totaux	204.177 31	51.292 87	152.884 44	153.461
JOURNÉES NON CONSACRÉES AUX ATELIERS DES PÉNITENCIERS				
Journées affectées aux divers services de la colonie	La colonie n'a pas fourni ces renseignements pour l'année 1900.			
— d'exemption et d'hôpital				
— d'invalides impropres à tout service				
— d'évadés et de libérés en rupture de banc				
— de repos des fêtes et dimanches				
— de domesticité				
— de prison et de cachot				
— de condamnés engagés chez les colons				
— appliquées au service intérieur				
— de libérés vivant hors pénitenciers du produit de leur travail				
— passées en route				
— de femmes				
— de concessionnaires				
— de non-travail pour cause de pluie				
— cédées aux sociétés minières, contrats de main-d'œuvre				
Totaux				153.461

GUYANE FRANÇAISE

État des productions en 1901 sur les pénitenciers et emploi du temps des transportés.

NOMENCLATURE DES TRAVAUX	VALEUR estimative des produits obtenus. — Valeur brute.	VALEUR des matières premières et des frais autres que la main-d'œuvre.	VALEUR nette obtenue par la main-d'œuvre.	NOMBRE de journées employées.
JOURNÉES CONSACRÉES AUX ATELIERS DES PÉNITENCIERS				
Construction et réparations d'édifices	»	»	»	137.897
Travaux de routes, voies ferrées	»	»	»	17.860
Construction et réparations de chalands	»	»	»	32.790
Travaux de cultures, produits réalisés et objets confectionnés	»	»	»	180.354
Réparations de meubles	»	»	»	20.000
Totaux	»	»	»	388.901
JOURNÉES NON CONSACRÉES AUX ATELIERS DES PÉNITENCIERS				
Journées cédées à des administrations publiques et à des particuliers	»	»	»	84.433
Journées appliquées au service intérieur des établissements	»	»	»	157.342
Nettoyage et entretien des cuisines, boucheries, infirmeries, etc	»	»	»	62.499
Journées d'hôpital et d'exemption	»	»	»	242.114
Repos des fêtes et dimanches	»	»	»	123.827
Journées hors pénitenciers et chez les engagistes	»	»	»	151.451
Concessionnaires	»	»	»	56.648
Services télégraphique, forestier et autres	»	»	»	301.802
Totaux	»	»	»	1.180.116

NOUVELLE-CALÉDONIE

État des productions en 1901 sur les pénitenciers et emploi du temps des transportés.

NATURE DES TRAVAUX	VALEUR ESTIMATIVE des produits obtenus. — Valeur brute.	VALEUR des MATIÈRES PREMIÈRES et des frais autres que la main-d'œuvre.	VALEUR NETTE obtenue par la main-d'œuvre.	NOMBRE DE JOURNÉES employées.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
JOURNÉES CONSACRÉES AUX ATELIERS DES PÉNITENCIERS				
Construction et réparations aux bâtiments......	28.649 83	16.720 62	10.929 21	13.407
— d'embarcations et de chalands....	1.980 73	1.149 41	831 32	564
Travaux de cultures des pénitenciers...........	36.622 94	2.278 07	31.950 87	37.824
— de routes, digues, quais, etc..........	50.142 73	2.366 52	47.776 21	29.535
Confection et réparations de vêtements et de chaussures..............................	6.686 12	4.415 77	2.270 35	2.427
Confection de meubles et objets divers.........	22.702 83	14.784 14	7.672 61	20.036
Travaux exécutés à charge de remboursement...	642 60	368 38	274 20	294
Totaux...............	147.427 78	42.082 91	101.704 77	104.087
JOURNÉES NON CONSACRÉES AUX ATELIERS DES PÉNITENCIERS				
Journées affectées aux divers services de la colonie.	»	»	»	134.927
— d'exemption et d'hôpital.............	»	»	»	79.898
— d'invalides impropres à tout service....	»	»	»	49.696
— d'évadés et de libérés en rupture de banc.	»	»	»	199.859
— de repos des fêtes et dimanches........	»	»	»	134.843
— de domesticité.........................	»	»	»	12.836
— de prison et de cachot................	»	»	»	14.441
— de condamnés engagés chez les colons..	»	»	»	170.962
— appliquées au service intérieur........	»	»	»	64.408
— de libérés vivant hors pénitenciers du produit de leur travail...........	»	»	»	»
— passées en route.....................	»	»	»	6.525
— de femmes..............................	»	»	»	3.285
— de concessionnaires..................	»	»	»	113.851
— de non-travail pour cause de pluie.....	»	»	»	3.590
— pour corvées éventuelles.............	»	»	»	40.423
Totaux..............	»	»	»	4.039.663

GUYANE FRANÇAISE

État indicatif des journées de travail cédées soit aux particuliers, soit aux services publics pendant l'année 1900.

SERVICES	JOURNÉES
Chez les habitants — hors pénitenciers	9.285
Chez les habitants — sur pénitenciers	16.275
Service local	44.626
— municipal	6.826
Artillerie	4.110
Gendarmerie et Génie	»
Approvisionnements, subsistances et hôpitaux	8.441
Garçons de famille	8.749
Cessions diverses	7.091
Atelier de confection des surveillants militaires	988
Buanderie et atelier de réparations	920
Assignés	8.522
Service marine	222
Total	112.055

NOUVELLE-CALÉDONIE

État indicatif des journées de travail cédées soit aux particuliers, soit aux services publics pendant l'année 1900.

SERVICES	JOURNÉES
Chez les habitants (assignés)	18.795
Hôpital militaire	916
Artillerie	7.022
Service administratif	2.981
— local	23.742
Municipalités	4.808
Cessions aux particuliers	8.014
Contrats divers	236.816
Total	303.095

GUYANE FRANÇAISE

État indicatif des journées de travail cédées soit aux particuliers, soit aux services publics pendant l'année 1901.

SERVICES		JOURNÉES
Chez les habitants	hors pénitenciers	8.385
	sur pénitenciers	10.435
Service local		33.463
— municipal		12.271
Artillerie		5.077
Gendarmerie et Génie		970
Approvisionnements, subsistances et hôpitaux		18.968
Garçons de famille		1.428
Cessions diverses		90
Atelier de confection des surveillants militaires		»
Buanderie et atelier de réparations		443
Assignés		23.450
Service marine		1.553
Total		116.433

NOUVELLE-CALÉDONIE

État indicatif des journées de travail cédées soit aux particuliers, soit aux services publics pendant l'année 1901.

SERVICES	JOURNÉES
Chez les habitants	65.774
Services local, topographique, postal et télégraphique	80.362
— municipaux	3.083
Artillerie	18.542
Hôpital de Nouméa	604
Divers	7.599
Service marine et subsistances	5.137
Contrats divers	88.610
Cessions aux fonctionnaires sur les pénitenciers	13.732
Total	313.443

GUYANE FRANÇAISE

État des valeurs mobilières et immobilières des pénitenciers au 31 décembre 1901.

(Propriété de l'État.)

ÉTABLISSEMENTS	VALEURS IMMOBILIÈRES	VALEURS MOBILIÈRES — MATÉRIEL en magasin.	VALEURS MOBILIÈRES — MATÉRIEL en service.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Iles du Salut	728.016 66	165.498 87	194.620 27
Kourou	294.855 28	77.063 05	138.492 20
Saint-Laurent et annexes	838.823 »	517.817 37	932.207 12
Cayenne et annexes	470.396 70	164.149 89	110.544 22
Montagne-d'Argent	81.956 00	5.153 58	18.783 25
Totaux	2.414.047 64	929.682 71	1.394.647 06
Totaux généraux	2.414.047 64	2.324.329 82	

RÉCAPITULATION

	fr. c.
Valeurs immobilières	2.414.047 64
— mobilières	2.324.329 82
Total général	4.738.377 46
Valeurs mobilières et immobilières au 31 décembre 1899	4.500.857 91
Plus-value au 1er janvier 1902	237.519 55

NOUVELLE-CALÉDONIE

État des valeurs mobilières et immobilières des pénitenciers au 31 décembre 1901.

(Propriété de l'État.)

ÉTABLISSEMENTS	VALEURS IMMOBILIÈRES	VALEURS MOBILIÈRES	
		MATÉRIEL en magasin.	MATÉRIEL en service.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Nouméa et annexes	1.687.983 27	304.865 38	249.244 24
Pénitenciers de l'île Nou	1.562.825 »	101.338 86	389.959 94
— Ducos	307.100 »	12.025 70	44.967 57
— La Foa	203.720 75	13.127 30	79.552 69
— Bourail	528.341 »	27.005 76	88.283 56
— Poya	»	2.987 03	24.312 72
— Pouembout	54.550 »	7.615 32	19.143 80
Totaux	4.344.520 02	468.965 35	895.464 52
Totaux généraux	4.344.520 02	1.364.429 87	

RÉCAPITULATION

	fr. c.
Valeurs immobilières	4.344.520 02
— mobilières	1.364.429 87
Total général	5.708.949 89
Valeurs mobilières et immobilières au 31 décembre 1899	5.602.953 34
Plus-value au 1er janvier 1902	105.996 55

GUYANE FRANÇAISE

État de la population établie sur les concessions au 31 décembre 1900.

DÉNOMINATION		SAINT-LAURENT	SAINT-MAURICE	TOTAUX GÉNÉRAUX
Hommes	Forçats en cours de peine	50	82	132
	Libérés astreints à la résidence	42	25	67
	Libérés non astreints à la résidence	6	4	10
	Totaux	98	111	209
Femmes	Venues des maisons centrales	5	5	10
	Ayant rejoint leur famille	»	1	1
	Totaux	5	6	11
Enfants	Nés dans la colonie	50	8	58
	Venus de France ou des colonies	4	»	4
	Totaux	54	8	62
Total général de la population établie sur les concessions				282
MÉNAGES				
1° Ménages provenant d'unions accomplies dans la colonie avec des femmes transportées				19
2° — formés dans la colonie avec des femmes non condamnées				12
3° Familles venues de France				2
4° — formés de transportés devenus veufs et ayant des enfants				8
5° Ménages provenant d'unions accomplies dans la colonie avec des femmes reléguées				30
Total des ménages				71

NOUVELLE-CALÉDONIE

État de la population établie sur les concessions au 31 décembre 1900.

DÉNOMINATION		BOURAIL	LA FOA FONWHARY UARAÏ	DIAHOT	POUEMBOUT	TOTAUX GÉNÉRAUX
Hommes....	En cours de peine	126	137	15	61	339
	Condamnés à la réclusion	1	»	»	»	1
	Libérés astreints à la résidence	189	71	18	30	308
	— non astreints à la résidence	36	22	»	3	61
	Totaux	352	230	33	94	709
Femmes....	Venues des maisons centrales	128	25	3	13	169
	Ayant rejoint leur famille	58	35	4	14	111
	Totaux	186	60	7	27	280
Enfants....	Nés dans la colonie	294	113	10	55	472
	Venus de France	52	24	3	20	99
	Totaux	346	137	13	75	571
Total général de la population établie sur les concessions						1.560

MÉNAGES

Le nombre des ménages établis dans la colonie était au 31 décembre 1899 de	323
et au 31 décembre 1900 de	321
Soit une différence de	2

GUYANE FRANÇAISE

État de la population établie sur les concessions au 31 décembre 1901.

DÉNOMINATION		SAINT-LAURENT	SAINT-MAURICE	TOTAUX GÉNÉRAUX
Hommes	Forçats en cours de peine	48	81	129
	Libérés astreints à la résidence	56	24	80
	Libérés non astreints à la résidence	14	3	17
	Totaux	118	108	226
Femmes	Venues des maisons centrales	»	»	»
	Ayant rejoint leur famille	1	1	2
	Totaux	1	1	2
Enfants	Nés dans la colonie	49	8	57
	Venus de France ou des colonies	4	1	5
	Totaux	53	9	62
Total général de la population établie sur les concessions				290
MÉNAGES				
1° Ménages provenant d'unions accomplies avec des femmes transportées				20
2° — formés dans la colonie avec des femmes non condamnées				13
3° Familles venues de France				2
4° — formées de transportés devenus veufs et ayant des enfants				8
5° Ménages provenant d'unions accomplies dans la colonie avec des femmes reléguées				35
Total des ménages				78

NOUVELLE-CALÉDONIE

État de la population établie sur les concessions au 31 décembre 1901.

DÉNOMINATION		BOURAIL	LA FOA FONWHARY UARAÏ	DIAHOT	POUEMBOUT	TOTAUX GÉNÉRAUX
Hommes	En cours de peine	105	119	13	53	290
	Condamnés à la réclusion	»	»	»	»	»
	Libérés astreints à la résidence	193	71	20	32	316
	— non astreints à la résidence	35	22	»	»	57
	Collatéraux établis sur les concessions	»	»	»	19	19
	Totaux	333	212	33	104	682
Femmes	Venues des maisons centrales	163	23	»	12	198
	Ayant rejoint leur famille	58	34	5	13	110
	Totaux	221	57	5	25	308
Enfants	Nés dans la colonie	293	111	16	53	473
	Venus de France ou des colonie	52	21	2	9	84
	Totaux	345	132	18	62	557
Total général de la population établie sur les concessions						1.547

MÉNAGES

Le nombre des ménages établis dans la colonie était au 31 décembre 1900 de	321
et au 31 décembre 1901 de	317
Soit une différence de	4

GUYANE FRANÇAISE

État présentant la situation numérique des élèves qui ont fréquenté les écoles de garçons et de filles pendant l'année 1900.

EFFECTIF	NOMBRE D'ÉLÈVES
Présents à l'école au 1er janvier 1900	54
Entrés pendant l'année	20
Totaux	74
Sortis pendant l'année	13
Restant au 31 décembre 1900	61

AGE ET DEGRÉ D'INSTRUCTION		NOMBRE D'ÉLÈVES
Age	De 4 à 6 ans	20
	— 6 à 8 —	12
	— 8 à 10 —	14
	— 10 à 12 —	9
	— 12 à 14 —	6
	— 14 ans et au-dessus	»
	Totaux	61
Degré d'instruction	Commençant à apprendre les lettres	20
	Connaissant les lettres et sachant lire les syllabes	10
	Commençant à lire, écrire et calculer	9
	Sachant bien lire, écrire et calculer	3
	Ayant des notions plus complètes de français et d'arithmétique	14
	Apprenant l'histoire et la géographie	»
	Ayant l'instruction élémentaire complète	5
	Totaux	61

NOUVELLE-CALÉDONIE

SITUATION NUMÉRIQUE DES ÉLÈVES FRÉQUENTANT LES ÉCOLES

DE GARÇONS ET DE FILLES A LA FIN DE L'ANNÉE 1900

NOUVELLE-

État présentant la situation numérique des élèves qui ont fréquenté

RENSEIGNEMENTS DIVERS	ILE NOU				DUCOS	
	PÉNITENCIERS		CAMP-EST			
	GARÇONS	FILLES	GARÇONS	FILLES	GARÇONS	FILLES
AGE DES ÉLÈVES						
Élèves ayant de 4 à 6 ans	10	12	1	1	2	3
Élèves ayant de 6 à 8 —	8	6	3	2	3	»
Élèves ayant de 8 à 10 —	6	5	1	1	2	4
Élèves ayant de 10 à 12 —	5	4	»	»	1	2
Élèves ayant de 12 à 14 —	3	4	»	»	»	»
Élèves ayant de 14 ans et au-dessus	»	2	»	»	»	»
TOTAUX	32	33	5	4	8	9
DEGRÉ D'INSTRUCTION						
Élèves commençant à apprendre les lettres	6	10	2	1	4	5
— connaissant les lettres et sachant lire les syllabes	10	5	2	2	2	»
— commençant à lire, écrire et calculer	5	6	»	1	1	1
— ayant des notions plus complètes de français	11	6	1	»	1	3
— — l'instruction élémentaire	»	6	»	»	»	»
TOTAUX	32	33	5	4	8	9
ORIGINE DES ENFANTS						
Enfants de personnes libres	32	33	5	4	8	9
— de libérés	»	»	»	»	»	»
— de condamnés	»	»	»	»	»	»
— d'indigènes	»	»	»	»	»	»
TOTAUX	32	33	5	4	8	9
LIEU DE NAISSANCE						
Enfants venus de France	18	12	2	1	2	5
— nés dans la colonie	14	21	3	3	6	4
TOTAUX	32	33	5	4	8	9

CALÉDONIE

les *écoles de garçons et de filles pendant l'année 1900.*

LA FOA-FONWHARY		BOURAIL		NÉMÉARA	THIO		POUEMBOUT		PAM DIAHOT		ILE DES PINS		TOTAUX	
GARÇONS	FILLES	GARÇONS	FILLES	GARÇONS	GARÇONS	FILLES	GARÇONS	FILLES	GARÇONS	FILLES	GARÇONS	FILLES	GARÇONS	FILLES
7	»	2	4	»	3	1	2	»	1	»	7	»	35	21
1	10	10	10	7	4	2	3	1	»	»	1	1	40	32
5	12	13	10	7	2	»	2	2	2	»	2	3	42	37
3	14	9	11	31	1	»	»	2	1	»	»	1	51	34
3	38	7	8	26	1	»	1	1	1	»	3	2	45	53
»	25	2	2	14	»	1	1	1	»	»	»	»	17	31
19	99	43	45	85	11	4	9	7	5	»	13	7	230	208
7	10	7	6	6	3	1	2	»	1	»	5	»	43	33
3	14	6	5	3	2	»	3	1	2	»	4	2	37	29
2	27	11	14	42	1	1	2	2	1	»	3	2	68	54
6	40	10	20	34	4	1	1	3	1	»	1	3	70	76
1	8	9	»	»	1	1	1	1	»	»	»	»	12	16
19	99	43	45	85	11	4	9	7	5	»	13	7	230	208
11	»	24	33	»	11	4	1	»	5	»	13	7	110	90
8	96	12	12	79	»	»	8	7	»	»	»	»	107	115
»	3	7	»	6	»	»	»	»	»	»	»	»	13	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
19	99	43	45	85	11	4	9	7	5	»	13	7	230	208
4	1	7	12	3	5	1	»	»	2	»	2	1	45	33
15	98	36	33	82	6	3	9	7	3	»	11	6	185	175
19	99	43	45	85	11	4	9	7	5	»	13	7	230	208

GUYANE FRANÇAISE

État présentant la situation numérique des élèves qui ont fréquenté les écoles de garçons et de filles pendant l'année 1901.

EFFECTIF	NOMBRE D'ÉLÈVES
Présents à l'école au 1er janvier 1901	61
Entrés pendant l'année	10
TOTAUX	71
Sortis pendant l'année	7
Restant au 31 décembre 1901	64

AGE ET DEGRÉ D'INSTRUCTION		NOMBRE D'ÉLÈVES
Age	De 4 à 6 ans	20
	— 6 à 8 —	10
	— 8 à 10 —	10
	— 10 à 12 —	12
	— 12 à 14 —	12
	— 14 et au-dessus	»
	TOTAUX	64
Degré d'instruction	Commençant à apprendre les lettres	20
	Connaissant les lettres et sachant lire les syllabes	10
	Commençant à lire, écrire et calculer	10
	Sachant bien lire, écrire et calculer	12
	Ayant des notions plus complètes de français et d'arithmétique	»
	Apprenant l'histoire et la géographie	12
	Ayant l'instruction élémentaire complète	»
	TOTAUX	64

NOUVELLE-CALÉDONIE

SITUATION NUMÉRIQUE DES ÉLÈVES FRÉQUENTANT LES ÉCOLES PÉNITENTIAIRES A LA FIN DE L'ANNÉE 1901

NOUVELLE-

Situation numérique des élèves fréquentant les écoles

RENSEIGNEMENTS DIVERS	ILE NOU Garçons	ILE NOU Filles	NÉMÉARA — Garçons	BOURAIL Garçons	BOURAIL Filles
AGE DES ÉLÈVES					
Élèves ayant de... 4 à 6 ans	6	10	»	5	6
6 à 8 —	13	6	7	11	10
8 à 10 —	8	5	6	13	13
10 à 12 —	5	6	31	10	12
12 à 14 —	2	6	26	7	10
14 ans et au-dessus	»	2	14	2	2
Totaux	34	35	84	48	53
DEGRÉ D'INSTRUCTION					
Élèves commençant à apprendre les lettres	5	9	6	8	8
— connaissant les lettres et sachant lire les syllabes	11	7	3	7	6
— commençant à lire, écrire et calculer	6	9	40	12	15
— ayant des notions plus complètes de français, etc.	12	7	34	11	22
— — l'instruction élémentaire	»	3	1	10	2
Totaux	34	35	84	48	53
ORIGINE DES ENFANTS					
Enfants de personnes libres	34	35	»	28	32
— de libérés	»	»	78	18	21
— de condamnés	»	»	»	2	»
— indigènes	»	»	6	»	»
Totaux	34	35	84	48	53
LIEU DE NAISSANCE					
Enfants venus de France	26		3	21	
— nés dans la colonie	43		81	80	
Totaux	69		84	101	

CALÉDONIE

de garçons et de filles pendant l'année 1901.

LA FOA-FONWHARY		DUCOS		ILE DES PINS		POUEMBOUT		TOTAUX	
GARÇONS	FILLES	GARÇONS	FILLES	GARÇONS	FILLES	GARÇONS	FILLES	GARÇONS	FILLES
6	»	2	1	4	»	2	1	25	18
3	»	2	»	3	1	3	1	42	18
7	»	2	1	1	1	2	1	39	21
4	»	»	»	2	1	1	2	53	21
5	»	»	»	1	2	1	1	42	19
1	»	»	»	»	»	1	1	18	5
26	»	6	2	11	5	10	7	219	102
8	»	3	»	6	»	2	1	38	18
5	»	1	»	1	1	3	1	31	15
3	»	1	1	2	2	2	2	66	29
7	»	1	1	1	1	2	1	68	32
3	»	»	»	1	1	1	2	16	8
26	»	6	2	11	5	10	7	219	102
11	»	6	2	11	5	1	1	»	»
15	»	»	»	»	»	8	6	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
26	»	6	2	11	5	10	7	»	»
4		2		4		»		60	
22		6		12		17		261	
26		8		16		17		321	

GUYANE FRANÇAISE

État de la production annuelle, en industrie et en culture, pour les concessions du Maroni pendant l'année 1900.

(Produits et fruits destinés à la consommation.)

DÉSIGNATION	PRODUITS CONSOMMABLES		TOTAL des PRODUITS	MONTANT des VENTES OPÉRÉES
	INDUSTRIELS	DES CULTURES		fr. c.
Canne à sucre	»	2.348.480	2.348.480	35.227 20
Fruits divers, bananes, etc.	»	24.130	24.130	6.400 »
Maïs	»	6.000	6.000	»
Patates	»	11.750	11.750	»
Ignames	»	»	»	»
Légumes	»	72.500	72.500	15.625 »
Café	»	1.276	1.276	2.000 »
Cacao	»	170	170	510 »
Manioc	»	20.000	20.000	»
Herbe de Para	»	57.200	57.200	»
Lait	20.610	»	20.610	10.305 »
Œufs	125.000	»	125.000	15.000 »
Volailles	1.250	»	1.250	3.500 »
Eau de Seltz, limonade	20.720	»	20.720	3.108 »
Boulangerie	95.000	»	95.000	52.533 »
Combustibles	3.300	»	3.300	4.290 »
Pêcheries	21.000	»	21.000	8.400 »
Travaux en fer	15.560	»	15.560	15.560 »
— en bois	12.500	»	12.500	12.500 »
Cordonnerie	8.400	»	8.400	8.400 »
Charrois	10.100	»	10.100	10.100 »
Total				203.458 80

GUYANE FRANÇAISE

État de la production annuelle, en industrie et en culture, pour les concessions du Maroni pendant l'année 1901.

(Produits et fruits destinés à la consommation.)

DÉSIGNATION	PRODUITS CONSOMMABLES		TOTAL des PRODUITS	MONTANT des VENTES OPÉRÉES
	INDUSTRIELS	DES CULTURES		fr.
Canne à sucre	»	3.200 000	3.200.000	48.000
Fruits divers, bananes, etc	»	31.236	31.236	7.809
Maïs	»	7.500	7.500	»
Patates	»	14.890	14.890	»
Ignames	»	»	»	»
Légumes	»	90.000	90.000	18.000
Café	»	3.150	3.150	4.725
Cacao	»	200	200	600
Manioc	»	25.000	25.000	»
Herbe de Para	»	70.000	70.000	»
Lait	25.250	»	25.250	12.625
Œufs	150.000	»	150.000	18.000
Volailles	1.700	»	1.700	4.760
Eau de Seltz, limonade	21.000	»	21.000	3.150
Boulangerie	125.000	»	125.000	68.750
Combustibles	3.500	»	3.500	4.550
Pêcheries	18.000	»	18.000	7.200
Travaux en fer	18.650	»	18.650	18.650
— en bois	13.350	»	13.350	13.350
Cordonnerie	9.200	»	9.200	9.200
Charrois	18.200	»	18.200	18.200
TOTAUX				258.569

NOUVELLE-CALÉDONIE

État de la production annuelle en industrie et en culture pendant les années 1896 à 1901.

ANNÉES	PRODUITS CONSOMMABLES		TOTAL	MONTANT
	INDUSTRIELS	DES CULTURES	DES PRODUITS	des VENTES OPÉRÉES
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1896	103.925 60	430.417 45	534.343 05	520.711 26
1897	99.125 41	391.823 65	490.949 06	486.626 18
1898	118.245 77	430.691 10	548.436 87	525.050 25
1899	126.412 88	412.514 26	538.927 14	518.312 42
1900	125.987 52	441.418 25	566.205 77	528.118 35
1901	133.717 90	269.765 41	403.483 31	353.426 70
Totaux				2.932.245 16

NOUVELLE-CALÉDONIE

ÉTAT DES VALEURS MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES

DES PÉNITENCIERS AGRICOLES AU 31 DÉCEMBRE 1901

NOUVELLE

État des valeurs mobilières et immobilières des pénitenciers de Pouembout et du Diahot

DÉSIGNATIONS	FERME-NORD — Valeurs immobilières	FERME-NORD — Matériel en magasin	FERME-NORD — Matériel en service	BOURAIL — Valeurs immobilières	BOURAIL — Matériel en magasin	BOURAIL — Matériel en service
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Maison du Directeur et des agents et dépendances	7.500 »	»	»	217.800 »	»	»
Ateliers, magasins, écuries	4.200 »	»	»	69.300 »	»	»
Déboisements, défrichements, routes	6.000 »	»	»	»	»	»
Cultures	»	»	»	»	»	»
Matériel d'exploitation en service	»	»	6.260 45	»	»	25.683 46
Outillage à la main	»	»	»	»	»	5.000 »
Matériel de campement	»	»	»	»	»	17.602 72
Matériel en magasin	»	768 80	»	»	26.936 28	»
Bétail et chevaux	»	4 660 »	2.000 »	»	»	12.250 »
Maisons des surveillants et dépendances	5.000 »	»	»	45.100 »	»	»
Cases des condamnés et dépendances	5.000 »	»	»	44.400 »	»	»
Terrains vivriers	»	»	»	»	»	»
Ferme-école et dépendances	»	»	»	115.641 »	»	»
Prisons et annexes	»	»	»	25.700 »	»	»
Volailles	»	»	»	»	»	»
Flottille et bâtiments de servitude	»	»	»	»	»	3.411 62
Usine sucrière et matériel	»	»	»	70.000 »	»	»
Four à chaux et bâtiments divers	»	»	»	1.800 »	»	»
Objets de sciences et arts	»	»	»	»	»	1.040 93
Mobilier en service et objets prêtés	»	»	419 »	»	»	143.708 58
Hôpital et annexes	»	»	»	28.300 »	»	7.376 23
Totaux	27.700 »	5.428 80	8.679 45	618.041 »	26.936 28	216.073 54
Totaux généraux	41.808 25			861.050 82		

CALÉDONIE

gricoles de la Ferme-Nord, de Bourail, de la Foa-Fonwhary,
u 31 décembre 1901.

LA FOA-FONWHARY			POUEMBOUT			DIAHOT			TOTAUX		
VALEURS	MATÉRIEL		VALEURS	MATÉRIEL		VALEURS	MATÉRIEL		VALEURS	MATÉRIEL	
im-mobilières.	en magasin.	en service.	im-mobilières.	en magasin.	en service.	im-mobilières.	en magasin.	en service.	im-mobilières.	en magasin.	en service.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.
45.800 »	»	»	3.500 »	»	»	3.400 »	»	»	278.000	»	»
8.000 »	1.028 40	25.750 42	14.660 »	»	»	4.200 »	»	»	100.360	1.028 40	25.750 42
94.500 »	»	»	»	»	»	»	»	»	100.500	»	»
278.200 »	»	»	»	»	»	»	»	»	278.200	»	»
49.700 »	»	»	»	»	6.402 75	»	»	»	49.700	»	38.346 66
»	»	250 »	»	»	»	»	»	618 20	»	»	5.868 20
»	»	»	»	»	8.909 95	»	»	21.402 45	»	»	47.915 12
»	12.320 52	»	»	1.508 »	»	»	4.205 80	»	»	45.739 40	»
88.350 »	»	»	»	»	1.750 »	»	»	650 »	88.350	4.660 »	16.650 »
17.000 »	»	»	32.240 »	»	»	780 »	»	»	102.120	»	»
9.400 »	»	»	900 »	»	»	300 »	»	»	60.000	»	»
2.800 »	»	»	»	»	»	»	»	»	2.800	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	115.641	»	»
3.000 »	»	»	1.250 »	»	»	3.050 »	»	»	33.000	»	»
9.220 »	»	»	»	»	»	»	»	»	9.220	»	»
»	»	»	»	»	578 »	»	»	»	»	»	3.989 62
»	»	»	»	»	»	»	»	»	70.000	»	»
3.378 »	»	»	»	»	»	»	»	»	5.178	»	»
»	»	540 70	»	»	»	»	»	»	»	»	1.581 63
28.000 »	»	39.420 »	»	»	»	»	»	»	28.000	»	183.547 58
5.000 »	»	3.800 »	»	»	»	»	»	»	33.300	»	11.176 23
642.348 »	13.348 92	69.761 12	54.550 »	1.508 »	17.640 70	11.730 »	4.205 80	22.670 65	1.354.369	51.427 80	334.825 46
725.458 04			73.698 70			38.606 45			1.740.622 26		

GUYANE FRANÇAISE

État des valeurs mobilières et immobilières au 31 décembre 1901. (Concessions du Maroni.)
[Propriétés des concessionnaires.]

DÉSIGNATION	SAINT-LAURENT — CONCESSIONS agricoles.	SAINT-LAURENT — CONCESSIONS industrielles	SAINT-MAURICE	TOTAUX
	fr.	fr.	fr.	fr.
Maisons	»	46.000	22.800	68.800
Dépendances	2.000	4.000	2.000	8.000
Mobilier	8.400	14.000	22.800	45.000
Bétail	12.500	2.000	15.700	30.000
Volailles	2.500	9.100	9.000	20.600
Plantations diverses (cacaoyers, caféiers, bananiers)	1.230	2.500	15.000	18.730
Cannes à sucre	6.410	»	130.000	136.410
Outillage, pirogues, charrettes, etc	2.100	10.800	5.700	18.600
Totaux	35.140	88.400	223.000	346.540
Valeurs mobilières et immobilières au 31 décembre 1899				424.550
Moins-value au 31 décembre 1901				78.010

GUYANE FRANÇAISE

État indiquant la composition de la ration des transportés pendant les années 1900 à 1901.

DÉSIGNATION DES DENRÉES	UNITÉS	QUOTITÉ de LA RATION	OBSERVATIONS
Pain bis	kilog.	0 750	Le pain bis est remplacé par 0.700 gr. de riz pour les condamnés détachés isolément le long du réseau télégraphique.
Viande fraîche	—	0 250	
Conserves de bœuf	—	0 200	
Lard salé	—	0 180	
Riz	—	0 060	
Légumes frais	—	0 100	
Saindoux	—	0 008	
Sel	—	0 012	
Bois à brûler	—	1 200	

NOUVELLE-CALÉDONIE

État indiquant la composition de la ration des transportés pendant les années 1900 à 1901.

DÉSIGNATION DES DENRÉES	UNITÉS	QUOTITÉ de LA RATION	OBSERVATIONS
Pain de 2e qualité	kilog.	0 750	
Viande fraîche	—	0 200	
Légumes secs	—	0 100	
Riz	—	0 100	
Graisse	—	0 006	
Sel	—	0 012	
Patates	—	0 600	
Bois à brûler	—	1 000	

GUYANE FRANÇAISE

TABLEAU INDIQUANT LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION DES MALADES

PAR NATURE DE MALADIES PENDANT L'ANNÉE 1900

GUYANE

Tableau indiquant le nombre et la répartition des malades

CATÉGORIES PÉNALES		Phtisie pulmonaire. Nombre de malades.	Phtisie pulmonaire. Décès.	Scrofules. Nombre de malades.	Scrofules. Décès.	Fièvre typhoïde. Nombre de malades.	Fièvre typhoïde. Décès.	Scorbut. Nombre de malades.	Scorbut. Décès.	Fièvre intermittente. Nombre de malades.	Fièvre intermittente. Décès.	Fièvre endémique. Nombre de malades.	Fièvre endémique. Décès.	Anémie. Nombre de malades.	Anémie. Décès.
HOMMES															
1re catégorie. — Travaux forcés	Européens	55	11	»	»	2	»	56	1	725	24	44	1	320	52
	Arabes	»	»	»	»	»	»	2	»	120	16	6	1	35	10
	Noirs	»	»	»	»	»	»	»	»	14	2	1	»	3	3
	Asiatiques	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2e catégorie.	Réclusionnaires coloniaux	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»
	2e section. — Libérés condamnés à la prison	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	2	2
4e catégorie, 1re section. — Libérés astreints à la résidence	Européens	8	1	»	»	»	»	3	»	69	6	21	2	33	»
	Arabes	5	4	»	»	»	»	»	»	38	2	»	»	2	»
	Noirs	16	»	»	»	»	»	»	»	37	»	1	»	»	»
	Asiatiques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
FEMMES															
1re catégorie. — Travaux forcés	Européennes	»	»	»	»	»	»	»	»	23	1	»	»	»	»
	Arabes	»	»	»	»	»	»	»	»	14	»	»	»	»	»
	Noires	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	»	»	»	»
	Asiatiques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2e catégorie.	Réclusionnaires	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18	1
	Libérées condamnées à la prison	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4e catégorie, 1re section. — Libérées astreintes à la résidence	Européennes	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	»	»	»	»
	Arabes	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»
	Noires	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Asiatiques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux		85	16	»	»	2	»	61	1	1.058	51	73	4	431	68

FRANÇAISE

par nature de maladies pendant l'année 1900.

Aliénation mentale.		Dysenterie et diarrhée.		Fièvre pernicieuse.		Bronchite et pleurésie.		Ulcères et plaies.		Fièvre jaune.		Cachexie paludéenne.		Pneumonie		Autres maladies.		Totaux		Décès par accidents.
Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	
14	1	248	49	49	42	184	5	238	6	»	»	257	70	25	7	597	6	2.814	335	
»	»	27	6	1	1	15	4	47	»	»	»	30	7	7	1	188	1	478	47	
»	»	1	1	»	»	7	2	3	1	»	»	2	»	»	»	23	4	54	13	
»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	3	1	
»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	4	3	10
»	»	5	»	19	10	36	1	22	1	»	»	44	15	3	»	68	5	331	41	
»	»	11	2	6	3	5	»	11	»	»	»	19	9	1	1	11	1	109	22	
»	»	1	»	2	1	1	»	2	»	»	»	1	1	2	»	7	1	70	3	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	1	»	12	»	18	»	»	»	34	18	9	5	237	1	336	25	»
»	»	»	»	»	»	»	»	7	»	»	»	11	7	3	1	21	»	56	8	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	»	»	»	»	10	2	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	1	»	28	1	»	»	»	»	7	5	6	2	18	1	82	9	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
14	1	294	58	79	57	289	13	348	8	»	»	408	135	56	17	1.171	81	4.369	514	10

NOUVELLE

Tableau indiquant le nombre et la répartition des

CATÉGORIES PÉNALES		PHTISIE pulmonaire. Nombre de malades.	PHTISIE pulmonaire. Décès.	SCROFULES Nombre de malades.	SCROFULES Décès.	LÈPRE Nombre de malades.	LÈPRE Décès.
HOMMES							
1re catégorie. — Travaux forcés	Européens	36	2	»	»	43	6
	Arabes	22	1	»	»	3	»
	Asiatiques	»	»	»	»	»	»
	Océaniens	1	1	»	»	»	»
2e catégorie. — Condamnés à la réclusion	Européens	»	»	»	»	»	»
	Coloniaux	»	»	»	»	»	»
4e catégorie, 1re section. — Libérés astreints à la résidence	Européens	22	18	6	»	36	6
	Arabes	3	3	»	»	1	»
	Asiatiques	1	1	»	»	»	»
	Océaniens	»	»	»	»	»	»
FEMMES							
1re catégorie. — Travaux forcés	Européennes	»	»	»	»	»	»
2e catégorie. — Réclusionnaires	—	»	»	»	»	»	»
4e catégorie, 1re section. — Libérées astreintes à la résidence	—	»	»	»	»	»	»
Condamnées à l'emprisonnement	—	»	»	»	»	»	»
Totaux		85	26	6	»	83	12

[C]ALÉDONIE

[m]alades par nature de maladies pendant l'année 1900.

SCORBUT		FIÈVRE inter-mittente.		FIÈVRE endémique.		ANÉMIE		ALIÉNATION mentale.		DYSENTERIE et diarrhée.		BRONCHITE et pleurésie.		ULCÈRES et plaies.		AUTRES maladies.		TOTAUX	
Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.
15	»	37	»	17	2	52	6	14	»	156	6	190	4	193	8	859	32	1.612	66
2	»	6	»	3	»	23	1	3	»	62	1	87	1	75	1	258	1	545	6
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	»
1	»	17	»	17	»	43	6	19	1	45	7	90	11	216	15	320	68	733	131
»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	1	»	4	1	7	1	8	3	26	11
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	2	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
18	»	60	»	37	2	120	13	36	1	264	14	371	17	491	25	1.450	106	2.921	218

Morts accidentelles........................ 50

TOTAL GÉNÉRAL........................ 268

GUYANE

Tableau indiquant le nombre et la répartition des malades

Catégories pénales		Phtisie pulmonaire. Nombre de malades.	Phtisie pulmonaire. Décès.	Scrofules. Nombre de malades.	Scrofules. Décès.	Fièvre typhoïde. Nombre de malades.	Fièvre typhoïde. Décès.	Scorbut. Nombre de malades.	Scorbut. Décès.	Fièvre intermittente. Nombre de malades.	Fièvre intermittente. Décès.	Fièvre endémique. Nombre de malades.	Fièvre endémique. Décès.	Anémie. Nombre de malades.	Anémie. Décès.
HOMMES															
1re catégorie. — Travaux forcés	Européens	60	16	»	»	17	5	111	4	19	»	431	8	347	21
	Arabes	22	8	2	»	2	1	21	»	7	»	60	5	63	4
	Noirs	5	2	»	»	1	»	»	»	1	»	14	»	2	»
	Asiatiques	2	1	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»
2e catégorie.	Réclusionnaires coloniaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	2e section. — Libérés condamnés à la prison	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»
4e catégorie, 1re section. — Travaux forcés	Européens	18	3	»	»	4	1	1	»	9	»	80	5	42	5
	Arabes	5	»	»	»	4	1	2	»	2	»	9	»	9	»
	Noirs	2	1	»	»	»	»	»	»	3	»	3	»	6	2
	Asiatiques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
FEMMES															
1re catégorie. — Travaux forcés	Européennes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Arabes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Noires	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Asiatiques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2e catégorie.	Réclusionnaires	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	2e section. — Libérées condamnées à la prison	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4e catégorie, 1re section. — Libérées astreintes à la résidence	Européennes	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	2	»
	Noires	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Arabes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Asiatiques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux		116	31	2	»	28	8	135	4	41	»	605	18	470	32

FRANÇAISE

par nature de maladies pendant l'année 1901.

LIÉNATION mentale.		DYSENTERIE et diarrhée.		FIÈVRE pernicieuse.		ULCÈRES et plaies.		BRONCHITE et pleurésie.		FIÈVRE jaune.		CACHEXIE paludéenne.		PNEUMONIE		AUTRES maladies.		TOTAUX		DÉCÈS par accidents.
Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	
13	»	311	40	39	27	147	4	71	6	»	»	258	57	15	8	282	51	2.121	347	
»	»	88	12	13	8	56	1	29	1	»	»	113	15	2	»	88	2	566	57	
»	»	20	»	1	1	7	»	8	»	»	»	2	1	1	1	3	»	65	5	22
»	»	1	»	»	»	1	»	6	1	»	»	»	»	»	»	4	»	17	2	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	3	1	»	»	»	»	6	2	»
3	1	29	3	5	2	60	1	28	2	»	»	21	»	1	1	36	5	337	29	»
»	»	7	1	»	»	3	»	7	»	»	»	4	»	»	»	16	5	68	7	»
»	»	»	»	»	»	5	»	1	»	»	»	»	»	»	»	16	4	36	7	»
»	»	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	1	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	1	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	11	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	1	4	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
16	1	457	56	59	39	281	6	151	10	»	»	401	74	19	10	453	69	3.234	358	22

NOUVELLE-

Tableau indiquant le nombre et la répartition des

CATÉGORIES PÉNALES		Phtisie pulmonaire. Nombre de malades.	Phtisie pulmonaire. Décès.	Scrofules. Nombre de malades.	Scrofules. Décès.	Lèpre. Nombre de malades.	Lèpre. Décès.
HOMMES							
1re catégorie. — Condamnés aux travaux forcés	Européens	29	4	»	»	31	3
	Arabes	12	5	»	»	2	1
	Asiatiques	2	1	»	»	»	»
	Océaniens	1	1	»	»	»	»
2e catégorie. — Condamnés à la réclusion	Coloniaux	»	»	»	»	»	»
	Européens	»	»	»	»	»	»
4e catégorie, 1re section. — Libérés astreints à la résidence	Européens	32	18	»	»	46	6
	Arabes	9	3	»	»	3	»
	Asiatiques	1	»	»	»	»	»
	Océaniens	»	»	»	»	»	»
FEMMES							
1re catégorie. — Travaux forcés	Européennes	»	»	»	»	»	»
2e catégorie. — Réclusionnaires	—	»	»	»	»	»	»
4e catégorie, 1re section. — Libérées astreintes à la résidence	—	»	»	»	»	»	»
Condamnées à l'emprisonnement	—	»	»	»	»	»	»
Totaux		86	32	»	»	82	10

-CALÉDONIE

[...]alades par nature de maladies pendant l'année 1901.

Fièvre intermittente.		Fièvre endémique.		Anémie		Aliénation mentale.		Dysenterie et diarrhée.		Bronchite et pleurésie.		Ulcères et plaies.		Scorbut		Autres maladies.		Totaux	
Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.	Nombre de malades.	Décès.
14	»	45	1	57	4	19	3	54	3	117	8	148	1	6	»	94	40	1.460	67
2	»	8	»	7	»	3	»	36	1	56	1	60	»	»	»	337	7	523	15
1	»	»	»	2	»	»	»	3	»	3	»	2	»	»	»	12	»	25	1
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	1	»	4	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	1	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	1	»	6	»	10	»
7	»	6	2	13	4	10	2	29	7	95	15	90	»	1	»	183	85	512	118
5	»	2	1	3	»	2	»	5	»	14	»	27	»	»	»	23	6	93	10
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	3	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
29	»	62	4	82	8	35	5	129	11	285	24	328	1	8	»	1.504	138	2.630	212

Morts accidentelles	37
Total général	249

GUYANE

Tableau numérique des condamnés considérés au point de vue des peines prononcées,

CATÉGORIES PÉNALES		CONDAMNATIONS — A MOINS de 8 ans.	CONDAMNATIONS — DE 8 ANS et au-dessus.	CONDAMNATIONS — TOTAUX	PEINES RESTANT A SUBIR — MOINS de 5 ans.	PEINES RESTANT A SUBIR — DE 5 ANS à 10 ans.	PEINES RESTANT A SUBIR — DE 10 ANS à 20 ans.	PEINES RESTANT A SUBIR — DE 20 ANS et au-dessus.	PEINES RESTANT A SUBIR — TOTAUX
HOMMES									
1re catégorie. — Travaux forcés	Européens	568	2.343	2.911	1.168	628	438	682	2.911
	Arabes	183	700	883	214	183	146	340	883
	Noirs / Asiatiques	44	289	333	98	65	43	127	333
2e catégorie. — Réclusionnaires coloniaux		23	6	29	21	8	»	»	29
4e catégorie, 1re section. — Libérés astreints à la résidence	Européens	»	»	»	»	»	»	»	»
	Arabes	»	»	»	»	»	»	»	»
	Noirs	»	»	»	»	»	»	»	»
	Asiatiques	»	»	»	»	»	»	»	»
Libérés condamnés à l'emprisonnement		»	»	»	»	»	»	»	»
FEMMES									
1re catégorie. — Travaux forcés	Européennes	»	1	1	»	»	1	»	1
	Arabes	1	»	1	1	»	»	»	1
	Noires	5	2	7	5	»	»	2	7
	Asiatiques	»	3	3	»	»	»	3	3
2e catégorie. — Réclusionnaires		»	2	2	»	2	»	»	2
4e catégorie, 1re section. — Libérées astreintes à la résidence	Européennes	»	»	»	»	»	»	»	[illegible]
	Arabes	»	»	»	»	»	»	»	[illegible]
	Noirs	»	»	»	»	»	»	»	[illegible]
	Asiatiques	»	»	»	»	»	»	»	»
Libérées condamnées à l'emprisonnement		»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX		824	3.346	4.170	1.507	881	628	1.154	4.17

FRANÇAISE

des peines restant à subir et de l'obligation de la résidence, au 31 décembre 1900.

Résidence restant à subir									Totaux	Observations
Au-dessous de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 3 ans	De 3 ans à 4 ans	De 4 ans à 5 ans	De 5 ans à 6 ans	De 6 ans à 7 ans	De 7 ans à 8 ans	Perpétuelle		
»	»	»	»	»	208	100	65	1.791	2.164	
»	»	»	»	»	25	22	19	401	467	
»	»	»	»	»	6	4	3	156	169	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	
»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	
»	»	»	»	»	1	2	2	2	7	
»	»	»	»	»	»	»	»	3	3	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	240	128	90	2.354	2.812	

NOUVELLE-

Tableau numérique des condamnés considérés au point de vue des peines prononcées.

Catégories pénales		Condamnations à moins de 8 ans.	Condamnations à 8 ans et au-dessus.	Totaux
HOMMES				
1re catégorie. — Condamnés aux travaux forcés	Européens	371	1.940	2.311
	Arabes	98	605	703
	Asiatiques	3	40	43
	Océaniens	7	10	17
2e catégorie. — Réclusionnaires	Européens	18	7	25
	Coloniaux	»	»	»
4e catégorie. 1re section. — Libérés astreints à la résidence	Européens	»	»	»
	Arabes	»	»	»
	Asiatiques	»	»	»
	Océaniens	»	»	»
FEMMES				
1re catégorie. — Condamnées aux travaux forcés	Européennes	1	9	10
2e catégorie. — Condamnées à la réclusion	—	»	»	»
4e catégorie. 1re section. — Libérées astreintes à la résidence	—	»	»	»
Libérées condamnées à l'emprisonnement	—	»	»	»
Totaux		498	2.611	3.109

CALÉDONIE

des peines restant à subir et de l'obligation de la résidence, au 31 décembre 1900.

PEINES RESTANT A SUBIR					RÉSIDENCE RESTANT A SUBIR									Totaux
de 1 an à 5 ans.	de 5 ans à 10 ans.	de 10 ans à 20 ans.	de 20 ans et au-dessus.	Totaux	à moins de 1 an.	de 1 an à 2 ans.	de 2 ans à 3 ans.	de 3 ans à 4 ans.	de 4 ans à 5 ans.	de 5 ans à 6 ans.	de 6 ans à 7 ans.	de 7 ans à 8 ans.	perpétuelle	
527	279	314	1.191	2.311	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2.311
204	85	114	300	703	»	»	»	»	»	»	»	»	»	703
14	10	3	16	43	»	»	»	»	»	»	»	»	»	43
4	5	2	6	17	»	»	»	»	»	»	»	»	»	17
17	8	»	»	25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	25
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	99	120	124	99	64	47	8	»	3.338	3.899
»	»	»	»	»	28	42	38	45	29	20	13	»	65	280
»	»	»	»	»	»	1	5	1	»	»	»	»	54	61
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
1	2	»	7	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	66	66
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
767	389	433	1.520	3.109	127	163	167	145	93	67	21	»	3.524	7.416

GUYANE

Tableau numérique des condamnés considérés au point de vue des peines prononcées,

Catégories pénales		Condamnations : à 8 ans de 8 ans	Condamnations : à 8 ans et au-dessus	Condamnations : Totaux	Peines restant à subir : au-dessous de 5 ans	Peines restant à subir : de 5 ans à 10 ans	Peines restant à subir : de 10 ans à 20 ans	Peines restant à subir : de 20 ans et au-dessus	Peines restant à subir : Totaux
HOMMES									
1re catégorie. — Travaux forcés	Européens	662	2.384	3.046	1.205	742	402	697	3.046
	Arabes	201	758	959	205	214	158	382	959
	Noirs	42	185	227	96	25	39	67	227
	Asiatiques	17	52	69	21	19	15	14	69
2e catégorie. — Réclusionnaires		21	6	27	22	5	»	»	27
Condamnés à l'emprisonnement		28	1	29	28	1	»	»	29
4e catégorie, 1re section — Libérés astreints à la résidence	Européens	»	»	»	»	»	»	»	»
	Arabes	»	»	»	»	»	»	»	»
	Noirs	»	»	»	»	»	»	»	»
	Asiatiques	»	»	»	»	»	»	»	»
FEMMES									
1re catégorie. — Travaux forcés	Européennes	»	1	1	»	1	»	»	1
	Arabes	1	»	1	1	»	»	»	1
	Noires, Asiatiques	6	5	11	4	3	4	»	11
2e catégorie. — Réclusionnaires		2	»	2	2	»	»	»	2
4e catégorie, 1re section. — Libérées astreintes à la résidence	Européennes	»	»	»	»	»	»	»	»
	Arabes	»	»	»	»	»	»	»	»
	Noires	»	»	»	»	»	»	»	»
	Asiatiques	»	3.392	»	»	»	»	»	»
Libérées condamnées à l'emprisonnement		»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux		980	3.392	4.372	1.584	1.010	618	1.160	4.372

FRANÇAISE

des peines restant à subir et de l'obligation de la résidence, au 31 décembre 1901.

Résidence restant à subir									Totaux	Observations
Au-dessous de 1 an.	De 1 an à 2 ans.	De 2 ans à 3 ans.	De 3 ans à 4 ans.	De 4 ans à 5 ans.	De 5 ans à 6 ans.	De 6 ans à 7 ans.	De 7 ans à 8 ans.	Perpétuelle		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
3	9	»	10	4	6	»	»	21	53	
»	»	»	»	1	1	»	»	14	16	
»	»	»	5	»	»	»	»	7	12	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
3	9	»	15	5	7	»	»	43	82	

NOUVELLE

Tableau numérique des condamnés considérés au point de vue des peines prononcées,

CATÉGORIES PÉNALES		CONDAMNATIONS		
		moins de 5 ans.	à 8 ans et au-dessus.	TOTAUX
HOMMES				
1re catégorie. — Travaux forcés	Européens	196	1.796	1.972
	Arabes	60	557	617
	Noirs	»	38	38
	Océaniens	4	12	16
2e catégorie. — Réclusionnaires	Coloniaux	»	»	»
	Européens	6	22	28
4e catégorie. — 1re section. — Libérés astreints à la résidence	Européens	»	»	»
	Arabes	»	»	»
	Noirs	»	»	»
	Océaniens	»	»	»
FEMMES				
1re catégorie. — Travaux forcés	Européennes	1	7	8
2e catégorie. — Réclusionnaires	—	»	»	»
4e catégorie. — 1re section. Libérées astreintes à la résidence	—	»	»	»
Libérées condamnées à l'emprisonnement	—	»	»	»
	TOTAUX	267	2.432	2.619

CALÉDONIE

des peines restant à subir et de l'obligation de la résidence, au 31 décembre 1901.

PEINES RESTANT A SUBIR					RÉSIDENCE RESTANT A SUBIR									OBSERVATIONS
moins de 5 ans.	de 5 ans à 10 ans.	de 10 ans à 20 ans.	de 20 ans et au-dessus.	Totaux	de moins de 1 an.	de 1 an à 2 ans.	de 2 ans à 3 ans.	de 3 ans à 4 ans.	de 4 ans à 5 ans.	de 5 ans à 6 ans.	de 6 ans à 7 ans.	de 7 ans à 8 ans.	perpétuelle	
534	292	320	846	1.992	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
191	79	76	271	617	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
11	5	9	13	38	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
5	4	3	4	16	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
12	16	»	»	28	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	107	118	129	93	61	59	7	3.245	3.819	
»	»	»	»	»	27	47	33	49	34	26	15	61	292	
»	»	»	»	»	1	5	1	»	»	»	»	37	64	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	65	65	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
754	397	410	1.138	2.699	135	170	163	142	95	85	22	3.429	4.241	

GUYANE

Tableau présentant la classification des transportés

PROFESSIONS	TRAVAUX FORCÉS		
	Européens.	Arabes.	Noirs et Asiatiques.
Maçons, tailleurs et scieurs de pierres	106	1	4
Charpentiers, menuisiers, serruriers	122	1	5
Peintres et vitriers	41	»	»
Plombiers, couvreurs, sculpteurs	31	»	1
Ouvriers en bois	56	1	13
— en fer	112	1	6
Tailleurs	32	1	2
Chapeliers	6	3	6
Cordonniers	85	9	2
Cultivateurs	314	402	147
Manœuvres pour travaux agricoles	431	141	63
— pour autres travaux	475	133	30
Professions diverses	533	60	27
Sans profession	567	137	27
Totaux	2.911	883	333

FRANÇAISE

uivant leur profession au 31 décembre 1900.

HOMMES					FEMMES			TOTAUX
2e catégorie		4e catégorie — 1re section						
Réclusionnaires coloniaux.	Condamnés à l'emprisonnement.	Européens.	Arabes.	Noirs et Asiatiques.	Européennes.	Arabes.	Noires et Asiatiques.	
»	3	2	»	»	»	»	»	116
1	1	»	»	»	»	»	»	130
»	2	1	»	»	»	»	»	44
»	1	»	»	»	»	»	»	33
»	1	»	»	»	»	»	»	71
»	»	4	»	»	»	»	»	123
»	»	2	»	»	1	»	»	38
»	»	1	»	»	»	»	»	16
»	2	1	»	»	»	»	»	99
14	8	3	»	1	»	»	4	893
8	2	6	4	3	»	»	»	658
»	2	4	2	3	»	»	»	649
1	»	17	»	»	»	»	»	638
5	3	5	1	»	2	1	6	749
29	25	46	7	7	3	1	10	4.257

NOUVELLE-

Tableau présentant la classification des transportés

PROFESSIONS	1re catégorie — Condamnés aux travaux forcés			
	Européens.	Arabes.	Asiatiques.	Océaniens.
Charpentiers	16	»	»	»
Couvreurs	4	»	»	»
Maçons	23	»	»	»
Menuisiers	18	»	»	»
Peintres	8	»	»	»
Tanneurs	1	»	»	»
Ajusteurs	3	»	»	»
Mécaniciens et tourneurs	16	»	»	»
Chaudronniers	»	»	»	»
Ferblantiers	3	»	»	»
Forgerons	9	1	»	»
Maréchaux ferrants	3	»	»	»
Serruriers	7	»	»	»
Charrons	7	»	»	»
Ébénistes	6	»	»	»
Bouchers	5	»	»	»
Boulangers	36	2	»	»
Bourreliers	7	»	»	»
Cordonniers	30	5	»	»
Cultivateurs	577	113	6	2
Tailleurs	16	1	»	»
Ouvriers à bois	20	»	»	»
— à fer	17	»	»	»
Professions diverses	127	60	2	»
Manœuvres	1.310	514	34	»
Sans profession	42	7	1	»
Totaux	2.311	703	43	17

CALÉDONIE

suivant leur profession au 31 décembre 1900.

HOMMES						FEMMES					TOTAUX
3e catégorie		4e catégorie, 1re section				1re catégorie	2e catégorie	4e catégorie		Condamnées à l'emprisonnement	
...lusionnaires	Condamnés à l'emprisonnement	Libérés astreints à la résidence.				Travaux forcés.	Réclusionnaires.	1re section. — Européennes.	2e section. — Européennes.		
		Européens.	Arabes.	Asiatiques.	Noirs.						
»	»	65	»	»	»	»	»	»	»	»	81
»	»	15	»	»	»	»	»	»	»	»	19
»	»	51	2	»	»	»	»	»	»	»	76
»	»	29	»	»	»	»	»	»	»	»	47
»	»	6	»	»	»	»	»	»	»	»	14
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
»	»	5	»	»	»	»	»	»	»	»	8
»	»	48	»	»	»	»	»	»	»	»	64
»	»	10	»	»	»	»	»	»	»	»	10
»	»	15	»	»	»	»	»	»	»	»	18
»	»	20	»	»	»	»	»	»	»	»	30
»	»	5	»	»	»	»	»	»	»	»	8
»	»	16	»	»	»	»	»	»	»	»	23
»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	11
»	»	10	»	»	»	»	»	»	»	»	16
»	»	10	4	»	»	»	»	»	»	»	19
»	»	100	»	»	»	»	»	»	»	»	138
»	»	80	»	»	»	»	»	»	»	»	87
»	»	75	»	»	»	»	»	»	»	»	110
»	»	755	63	29	»	1	»	»	»	»	1.546
»	»	80	»	»	»	1	»	»	»	»	98
»	»	120	»	»	»	»	»	»	»	»	140
»	»	100	»	»	»	»	»	»	»	»	117
»	»	200	70	7	»	5	»	66	»	»	537
25	»	2.017	130	17	»	1	»	»	»	»	4.069
»	»	63	11	8	1	2	»	»	»	»	134
25	»	3.899	280	61	1	10	»	66	»	»	7.416

GUYAN

Tableau présentant la classification des transpor

PROFESSIONS	TRAVAUX FORCÉS		
	Européens.	Arabes.	Noirs et Asiatiques.
Maçons, tailleurs et scieurs de pierres	165	2	3
Charpentiers, menuisiers, serruriers	269	»	5
Peintres et vitriers	125	»	»
Plombiers, couvreurs, sculpteurs	15	»	1
Ouvriers en bois	51	»	»
— en fer	134	»	3
Tailleurs	35	»	»
Chapeliers	1	»	»
Cordonniers	77	5	1
Cultivateurs	419	124	71
Manœuvres pour travaux agricoles	618	104	79
— pour autres travaux	565	566	93
Professions diverses	206	96	33
Sans profession	346	62	7
Totaux	3.046	959	296

…RANÇAISE

…ivant leur profession au 31 décembre 1901.

HOMMES					FEMMES			TOTAUX
2e CATÉGORIE		4e CATÉGORIE — 1re SECTION						
Réclusionnaires coloniaux.	Condamnés à l'emprisonnement.	Européens.	Arabes.	Noirs et Asiatiques.	Européennes.	Arabes.	Noires et Asiatiques.	
»	1	3	»	»	»	»	»	174
»	»	1	»	»	»	»	»	275
»	1	2	.	»	»	»	»	128
»	»	»	»	»	»	»	»	36
»	2	4	6	»	»	»	»	63
»	»	1	»	»	»	»	»	138
»	»	»	»	»	1	»	»	36
»	»	»	»	»	»	»	»	1
1	6	3	2	»	»	»	»	95
1	12	7	1	3	»	2	7	646
»	»	1	3	1	»	»	»	806
20	»	2	1	»	»	»	»	1.247
»	5	27	2	»	»	»	2	371
5	2	9	1	1	»	»	5	438
69	27	60	16	5	1	2	14	4.454

NOUVELLE-

Tableau présentant la classification des transportés

PROFESSIONS	1re CATÉGORIE Condamnés aux travaux forcés. Européens.	Arabes.	Asiatiques.	Océaniens.
Charpentiers	8	»	»	»
Couvreurs	4	»	»	»
Maçons	18	»	»	»
Menuisiers	9	»	»	»
Peintres	9	»	»	»
Tanneurs	»	»	»	»
Ajusteurs	1	»	»	»
Mécaniciens et tourneurs	8	»	»	»
Chaudronniers	2	»	»	»
Ferblantiers	8	»	»	»
Forgerons	8	»	»	»
Maréchaux ferrants	2	»	»	»
Serruriers	6	»	»	»
Charrons	5	»	»	»
Ébénistes	»	»	»	»
Bouchers	3	»	»	»
Boulangers	28	»	»	»
Bourreliers	3	»	»	»
Cordonniers	26	3	»	»
Tailleurs	6	»	»	»
Ouvriers à bois	58	»	»	»
— à fer	»	»	»	»
Professions diverses	33	»	»	»
Manœuvres	1.235	499	18	8
Sans profession	120	57	1	1
Assignés	151	2	14	7
Cultivateurs	241	35	5	»
Totaux	1.992	617	38	16

CALÉDONIE

suivant leur profession au 31 décembre 1901.

HOMMES — 2e catégorie — Réclusionnaires	HOMMES — 2e catégorie — Condamnés à l'emprisonnement	HOMMES — 4e catégorie 1re section — Libérés astreints à la résidence — Européens	Arabes	Asiatiques	Océaniens	FEMMES — 1re catégorie — Travaux forcés	FEMMES — 2e catégorie — Réclusionnaires	FEMMES — 4e catégorie — 1re section — Européennes	FEMMES — 4e catégorie — 2e section — Européennes	Condamnées à l'emprisonnement	TOTAUX
»	»	65	»	»	»	»	»	»	»	»	73
»	»	15	»	»	»	»	»	»	»	»	19
»	»	51	2	»	»	»	»	»	»	»	71
»	»	29	»	»	»	»	»	»	»	»	38
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9
»	»	6	»	»	»	»	»	»	»	»	6
»	»	5	»	»	»	»	»	»	»	»	6
»	»	48	»	»	»	»	»	»	»	»	56
»	»	10	»	»	»	»	»	»	»	»	12
»	»	15	»	»	»	»	»	»	»	»	23
»	»	20	»	»	»	»	»	»	»	»	28
»	»	5	»	»	»	»	»	»	»	»	7
»	»	16	»	»	»	»	»	»	»	»	22
»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	9
»	»	10	»	»	»	»	»	»	»	»	10
»	»	10	4	»	»	»	»	»	»	»	17
»	»	100	»	»	»	»	»	»	»	»	128
»	»	80	»	»	»	»	»	»	»	»	83
»	»	75	»	»	»	»	»	»	»	»	104
»	»	77	»	»	»	»	»	»	»	»	83
»	»	122	»	»	»	»	»	»	»	»	180
»	»	100	»	»	»	»	»	»	»	»	100
»	»	200	70	7	»	3	»	65	»	»	399
»	28	1.941	140	18	»	»	»	»	»	»	3.887
»	»	65	12	8	1	»	»	»	»	»	265
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	174
»	»	750	64	31	»	5	»	»	»	»	1.131
»	28	3.819	292	64	1	8	»	65	»	»	6.940

GUYANE FRANÇAISE

Répartition des transportés sous le rapport de l'instruction au 31 décembre 1900.

CATÉGORIES PÉNALES		AYANT une INSTRUCTION supérieure à l'instruction primaire	SACHANT lire et écrire.	SACHANT lire seulement	ILLETTRÉS	TOTAUX
HOMMES						
1re catégorie. — Condamnés aux travaux forcés	Européens	40	1.959	158	754	2.911
	Arabes	2	18	11	852	883
	Noirs et Asiat.	»	23	13	297	333
2e catégorie. — Réclusionnaires		»	7	2	20	29
4e catégorie, 1re section. — Libérés astreints à la résidence	Européens	»	17	13	13	43
	Arabes	»	»	»	10	10
	Noirs et Asiat.	»	2	3	4	9
Condamnés à l'emprisonnement		»	12	6	7	25
FEMMES						
1re catégorie. — Condamnées aux travaux forcés	Européennes	»	1	»	»	1
	Arabes	»	»	»	1	1
	Noires et Asiat.	»	1	2	7	10
2e catégorie. — Réclusionnaires	Européennes	»	»	»	»	»
	Noires	»	»	»	2	2
4e catégorie, 1re section. — Libérées astreintes à la résidence	Européennes	»	»	»	»	»
	Arabes	»	»	»	»	»
	Noires	»	»	»	»	»
Condamnées à l'emprisonnement		»	»	»	»	»
Totaux		42	2.040	208	1.967	4.257

NOUVELLE-CALÉDONIE

Répartition des transportés sous le rapport de l'instruction au 31 décembre 1900.

CATÉGORIES PÉNALES		AYANT une instruction supérieure à l'instruction primaire.	SACHANT lire et écrire.	SACHANT lire seulement	ILLETTRÉS	TOTAUX
HOMMES						
1re catégorie. — Condamnés aux travaux forcés	Européens	21	1.577	112	601	2.311
	Arabes	1	31	10	661	703
	Asiatiques	»	»	»	43	43
	Océaniens	»	»	2	15	17
2e catégorie. — Réclusionnaires		»	22	»	3	25
4e catégorie, 1re section — Libérés astreints à la résidence	Européens	35	2.533	188	1.143	3.899
	Arabes	1	12	3	264	280
	Asiatiques	»	»	»	61	61
	Océaniens	»	»	»	1	1
Condamnés à l'emprisonnement		»	»	»	»	»
FEMMES						
1re catégorie. — Travaux forcés	Européennes	»	6	2	2	10
2e catégorie. — Réclusionnaires	—	»	»	»	»	»
4e catégorie, 1re section. — Libérées astreintes à la résidence	—	»	45	10	11	66
Condamnées à l'emprisonnement		»	»	»	»	»
Totaux		58	4.226	327	2.805	7.416

GUYANE FRANÇAISE

Répartition des transportés sous le rapport de l'instruction au 31 décembre 1901.

CATÉGORIES PÉNALES		AYANT une instruction supérieure à l'instruction primaire.	SACHANT lire et écrire.	SACHANT lire seulement	ILLETTRÉS	TOTAUX
HOMMES						
1re catégorie. — Condamnés aux travaux forcés	Européens	42	2.059	161	784	3.046
	Arabes	2	28	21	908	959
	Noirs et Asiat.	»	27	23	246	296
2e catégorie. — Réclusionnaires		»	7	2	18	27
4e catégorie, 1re section. — Libérés astreints à la résidence	Européens	»	27	14	13	54
	Arabes	»	»	8	12	20
	Noirs et Asiat.	»	3	2	2	7
Condamnés à l'emprisonnement		»	15	7	7	29
FEMMES						
1re catégorie. — Condamnées aux travaux forcés	Européennes	»	1	»	»	1
	Arabes	»	»	»	1	1
	Noires et Asiat.	»	1	2	8	11
2e catégorie. — Réclusionnaires	Européennes	»	»	»	»	»
	Noires	»	»	»	2	2
4e catégorie, 1re section. — Libérées astreintes à la résidence	Européennes	»	»	»	»	»
	Arabes	»	»	»	»	»
	Noires	»	»	1	»	1
Condamnées à l'emprisonnement		»	»	»	»	»
Totaux		44	2.168	240	2.001	4.454

NOUVELLE-CALÉDONIE

Répartition des transportés sous le rapport de l'instruction au 31 décembre 1901.

CATÉGORIES PÉNALES		AYANT une instruction supérieure à l'instruction primaire.	SACHANT lire et écrire	SACHANT lire seulement	ILLETTRÉS	TOTAUX
HOMMES						
1re catégorie. — Condamnés aux travaux forcés	Européens	19	1.305	92	576	1.992
	Arabes	1	52	24	540	617
	Asiatiques	»	1	4	33	38
	Océaniens	»	»	»	16	16
2e catégorie. — Réclusionnaires		»	26	»	2	28
4e catégorie, 1re section. — Libérés astreints à la résidence	Européens	34	2.509	201	1.075	3.819
	Arabes	1	16	3	272	292
	Asiatiques	»	»	»	64	64
	Océaniens	»	»	»	1	1
Condamnés à l'emprisonnement		»	»	»	»	»
FEMMES						
1re catégorie. — Travaux forcés	Européennes	»	6	1	1	8
2e catégorie. — Réclusionnaires	—	»	»	»	»	»
4e catégorie. 1re section. — Libérées astreintes à la résidence	—	»	44	10	11	65
Condamnées à l'emprisonnement		»	»	»	»	»
Totaux		55	3.959	335	2.591	6.940

GUYANE FRANÇAISE

Répartition par nationalité des transportés de la 1re catégorie au 31 décembre de chaque année.

ANNÉES	FRANÇAIS	ARABES	COLONIAUX	ALLEMANDS	AMÉRICAINS	ANGLAIS	AUTRICHIENS	BELGES	ESPAGNOLS	GRECS	HOLLANDAIS	ITALIENS	PORTUGAIS	RUSSES	SUISSES	LUXEMBOURGEOIS	ROUMAINS	TOTAUX
1900.........	2.604	884	283	66	3	6	»	45	23	»	»	203	»	2	19	»	1	4.139
1901.........	2.264	960	312	60	13	16	»	45	123	»	27	612	»	2	19	»	1	4.454

NOUVELLE-CALÉDONIE

Répartition par nationalité des transportés de la 1re catégorie au 31 décembre de chaque année.

ANNÉES	FRANÇAIS	ARABES	ALLEMANDS	BELGES	ITALIENS	ESPAGNOLS	SUISSES	ANGLO-MALTAIS	ANGLAIS	AUTRICHIENS	BRÉSILIENS	AMÉRICAINS	HOLLANDAIS	GRECS	AFRICAINS	ASIATIQUES	OCÉANIENS	RUSSES	TURCS	TOTAUX
1900.......	2.086	688	28	26	97	49	6	»	7	4	»	»	3	1	15	46	17	1	»	3.074
1901.......	1.756	617	23	38	105	53	6	»	4	2	»	2	2	1	»	38	16	»	»	2.663

GUYANE FRANÇAISE

État faisant connaître le nombre des livres mis en lecture par les bibliothèques pénitentiaires pendant les années 1900 et 1901.

ANNÉES	DÉSIGNATION DES OUVRAGES								TOTAUX
	PIÉTÉ	MORALE	HISTOIRE	VOYAGES et GÉOGRAPHIE	LITTÉRATURE	SCIENCES et ARTS	MUSIQUE	NOUVELLES et RÉCITS	
1900	39	52	87	122	17	5	»	157	479
1901	39	52	87	122	17	5	10	150	482

Ces volumes composent la bibliothèque des îles du Salut, le département se préoccupant actuellement de reconstituer les recueils des ouvrages divers existants sur les divers centres de la colonie et qui ont dû être condamnés par suite d'usure.

NOUVELLE-CALÉDONIE

État faisant connaître le nombre des livres mis en lecture par les bibliothèques pénitentiaires pendant les années 1900 et 1901.

ANNÉES	DÉSIGNATION DES OUVRAGES									TOTAUX
	PIÉTÉ	MORALE	RÉCITS DIVERS	NOUVELLES	HISTOIRE	LITTÉRATURE	VOYAGES et GÉOGRAPHIE	SCIENCES et ARTS	MUSÉE des FAMILLES	
1900............	331	335	843	349	259	223	199	191	169	2.899
1901............	569	463	1.131	354	581	256	426	260	118	4.158

GUYANE FRANÇAISE

Tableau de la classification suivant la religion des transportés au 31 décembre 1900.

Catégories pénales		Catholiques	Protestants	Israélites	Musulmans	Bouddhistes et idolâtres	Totaux
HOMMES							
1re catégorie. — Condamnés aux travaux forcés	Européens	2.840	65	6	»	»	2.911
	Arabes	4	»	5	874	»	883
	Noirs et Asiat.	132	4	»	17	180	333
2e catégorie. — Réclusionnaires		25	»	»	1	3	29
4e catégorie, 1re section. — Libérés astreints à la résidence	Européens	37	4	2	10	5	58
	Arabes	»	»	»	8	»	8
	Noirs et Asiat.	3	1	»	»	4	8
Condamnés à l'emprisonnement		19	2	»	4	»	25
FEMMES							
1re catégorie. — Condamnées aux travaux forcés	Européennes	1	»	»	»	»	1
	Arabes	»	»	»	1	»	1
	Noires et Asiat.	5	2	»	»	3	10
2e catégorie. — Réclusionnaires	Européennes	»	»	»	»	»	»
	Noires	»	»	»	»	2	2
4e catégorie, 1re section. — Libérées astreintes à la résidence	Européennes	»	»	»	»	»	»
	Arabes	»	»	»	»	»	»
	Noires et Asiat.	»	»	»	»	»	»
Condamnées à l'emprisonnement		»	»	»	»	»	»
Totaux		3.066	78	13	907	193	4.257

NOUVELLE-CALÉDONIE

Tableau de la classification suivant la religion des transportés au 31 décembre 1900.

CATÉGORIES PÉNALES		CATHOLIQUES	PROTESTANTS	ISRAÉLITES	MUSULMANS	BOUDDHISTES et IDOLATRES	TOTAUX
HOMMES							
1re catégorie. — Condamnés aux travaux forcés	Européens	2.249	59	»	»	3	2.311
	Arabes	»	»	6	694	3	703
	Asiatiques	»	»	»	»	43	43
	Océaniens	3	2	»	»	12	17
2e catégorie. — Réclusionnaires		25	»	»	»	»	25
4e catégorie, 1re section. — Libérés astreints à la résidence	Européens	3.789	99	10	»	1	3.899
	Arabes	»	»	»	280	»	280
	Asiatiques	»	»	»	»	61	61
	Océaniens	»	»	1	»	»	1
Condamnés à l'emprisonnement		»	»	»	»	»	»
FEMMES							
1re catégorie. — Condamnées aux travaux forcés	Européennes	10	»	»	»	»	10
2e catégorie. — Réclusionnaires	—	»	»	»	»	»	»
4e catégorie, 1re section. — Libérées astreintes à la résidence	—	66	»	»	»	»	66
Condamnées à l'emprisonnement		»	»	»	»	»	»
TOTAUX		6.142	160	20	974	120	7.416

GUYANE FRANÇAISE

Tableau de la classification suivant la religion des transportés au 31 décembre 1901.

Catégories pénales		Catholiques	Protestants	Israélites	Musulmans	Bouddhistes et Idolâtres	Totaux
HOMMES							
1re catégorie. — Condamnés aux travaux forcés	Européens	2.967	72	7	»	»	3.046
	Arabes	5	»	9	945	»	959
	Noirs et Asiat.	123	3	»	»	170	296
2e catégorie. — Réclusionnaires		25	»	»	»	2	27
4e catégorie, 1re section. — Libérés astreints à la résidence	Européens	47	5	2	»	»	53
	Arabes	»	»	»	20	»	20
	Noirs et Asiat.	1	»	»	»	6	7
Condamnés à l'emprisonnement		»	»	»	»	»	»
FEMMES							
1re catégorie. — Condamnées aux travaux forcés	Européennes	1	»	»	»	»	1
	Arabes	»	»	»	1	»	1
	Noires et Asiat.	5	3	»	»	3	11
2e catégorie. — Réclusionnaires	Européennes	»	»	»	»	»	»
	Noires	»	»	»	»	2	2
4e catégorie, 1re section. — Libérées astreintes à la résidence	Européennes	»	»	»	»	»	»
	Arabes	»	»	»	»	»	»
	Noires et Asiat.	1	»	»	»	»	1
Condamnées à l'emprisonnement		»	»	»	»	»	»
Totaux		3.198	85	18	970	183	4.454

NOUVELLE-CALÉDONIE

Tableau de la classification suivant la religion des transportés au 31 décembre 1901.

CATÉGORIES PÉNALES		CATHOLIQUES	PROTESTANTS	ISRAÉLITES	MUSULMANS	BOUDDHISTES et IDOLÂTRES	TOTAUX
HOMMES							
1re catégorie. — Condamnés aux travaux forcés	Européens	1.939	52	1	»	»	1.992
	Arabes	»	»	5	610	2	617
	Asiatiques	»	»	»	»	38	38
	Océaniens	1	»	»	»	15	16
2e catégorie. — Réclusionnaires		28	»	»	»	»	28
4e catégorie, 1re section. — Libérés astreints à la résidence	Européens	3.708	100	10	»	1	3.819
	Arabes	»	»	2	290	»	292
	Asiatiques	»	»	»	»	64	64
	Océaniens	»	»	»	»	1	1
Condamnés à l'emprisonnement		»	»	»	»	»	»
FEMMES							
1re catégorie. — Condamnées aux travaux forcés	Européennes	8	»	»	»	»	8
2e catégorie. — Réclusionnaires	—	»	»	»	»	»	»
4e catégorie, 1re section. — Libérées astreintes à la résidence	—	65	»	»	»	»	65
Condamnées à l'emprisonnement		»	»	»	»	»	»
TOTAUX		5.749	152	18	900	121	6.940

GUYANE FRANÇAISE

Tableau de la répartition suivant les catégories pénales et l'état civil des transportés au 31 décembre 1900.

Catégories pénales		Hommes: Célibataires, veufs ou divorcés	Hommes: Mariés	Hommes: Totaux	Femmes: Célibataires, veuves ou divorcées	Femmes: Mariées	Femmes: Totaux
HOMMES							
1re catégorie. — Travaux forcés	Européens	2.357	554	2.911	»	»	»
	Arabes	566	317	883	»	»	»
	Noirs et Asiat.	271	62	333	»	»	»
2e catégorie. — Réclusionnaires		24	5	29	»	»	»
4e catégorie, 1re section. — Libérés astreints à la résidence	Européens	32	11	43	»	»	»
	Arabes	7	»	7	»	»	»
	Noirs et Asiat.	7	2	9	»	»	»
Libérés condamnés à l'emprisonnement		19	6	25	»	»	»
FEMMES							
1re catégorie. — Travaux forcés	Européennes	»	»	»	»	1	1
	Arabes	»	»	»	»	1	1
	Noires et Asiat.	»	»	»	5	5	10
2e catégorie. — Réclusionnaires	Européennes	»	»	»	»	»	»
	Noires et Asiat.	»	»	»	2	»	2
4e catégorie, 1re section. — Libérées astreintes à la résidence	Européennes	»	»	»	»	»	»
	Arabes	»	»	»	»	»	»
	Noires et Asiat.	»	»	»	»	»	»
Condamnées à l'emprisonnement		»	»	»	»	»	»
Totaux		3.283	960	4.243	7	7	14

NOUVELLE-CALÉDONIE

Tableau de la répartition suivant les catégories pénales et l'état civil des transportés au 31 décembre 1900.

Catégories pénales		Hommes — Célibataires, veufs ou divorcés	Hommes — Mariés	Hommes — Totaux	Femmes — Célibataires, veuves ou divorcées	Femmes — Mariées	Femmes — Totaux
HOMMES							
1re catégorie. — Travaux forcés	Européens	1.652	659	2.311	»	»	»
	Arabes	444	259	703	»	»	»
	Asiatiques	35	8	43	»	»	»
	Océaniens	15	2	17	»	»	»
2e catégorie. — Réclusionnaires		20	5	25	»	»	»
4e catégorie, 1re section. — Libérés astreints à la résidence	Européens	2.787	1.112	3.899	»	»	»
	Arabes	177	103	280	»	»	»
	Asiatiques	50	11	61	»	»	»
	Océaniens	»	1	1	»	»	»
Condamnés à l'emprisonnement		»	»	»	»	»	»
FEMMES							
1re catégorie. — Travaux forcés	Européennes	»	»	»	2	8	10
2e catégorie. — Réclusionnaires	—	»	»	»	»	»	»
4e catégorie, 1re section. — Libérées astreintes à la résidence	—	»	»	»	16	50	66
Condamnés à l'emprisonnement		»	»	»	»	»	»
Totaux		5.180	2.160	7.340	18	58	76

GUYANE FRANÇAISE

Tableau de la répartition suivant les catégories pénales et l'état civil des transportés au 31 décembre 1901.

Catégories pénales		Hommes: Célibataires, veufs ou divorcés	Hommes: Mariés	Hommes: Totaux	Femmes: Célibataires, veuves ou divorcées	Femmes: Mariées	Femmes: Totaux
HOMMES							
1re catégorie. — Travaux forcés	Européens	2.467	579	3.046	»	»	»
	Arabes	576	383	959	»	»	»
	Noirs et Asiat.	253	43	306	»	»	»
2e catégorie. — Réclusionnaires		20	7	27	»	»	»
4e catégorie, 1re section. — Libérés astreints à la résidence	Européens	37	17	54	»	»	»
	Arabes	12	8	20	»	»	»
	Noirs et Asiat.	3	4	7	»	»	»
Condamnés à l'emprisonnement		25	4	29	»	»	»
FEMMES							
1re catégorie. — Travaux forcés	Européennes	»	»	»	»	1	1
	Arabes	»	»	»	»	1	1
	Noires et Asiat.	»	»	»	6	5	11
2e catégorie. — Réclusionnaires	Européennes	»	»	»	»	»	»
	Noires et Asiat.	»	»	»	2	»	2
4e catégorie, 1re section. — Libérées astreintes à la résidence	Européennes	»	»	»	»	»	»
	Arabes	»	»	»	»	»	»
	Noires et Asiat.	»	»	»	1	»	1
Condamnées à l'emprisonnement		»	»	»	»	»	
Totaux		3.393	1.045	4.438	9	7	16

NOUVELLE-CALÉDONIE

Tableau de la répartition suivant les catégories pénales et l'état civil des transportés au 31 décembre 1901.

CATÉGORIES PÉNALES		HOMMES — Célibataires, veufs ou divorcés.	HOMMES — Mariés	HOMMES — Totaux	FEMMES — Célibataires, veuves ou divorcées.	FEMMES — Mariées	FEMMES — Totaux
HOMMES							
1re catégorie. — Travaux forcés	Européens	1.410	582	1.992	»	»	»
	Arabes	363	254	617	»	»	»
	Asiatiques	33	5	38	»	»	»
	Océaniens	14	2	16	»	»	»
2e catégorie. — Réclusionnaires		23	5	28	»	»	»
4e catégorie, 1re section. — Libérés astreints à la résidence	Européens	2.702	1.117	3.819	»	»	»
	Arabes	179	113	292	»	»	»
	Asiatiques	51	13	64	»	»	»
	Océaniens	»	1	1	»	»	»
Condamnés à l'emprisonnement		»	»	»	»	»	»
FEMMES							
1re catégorie. — Travaux forcés	Européennes	»	»	»	2	6	8
2e catégorie. — Réclusionnaires	—	»	»	»	»	»	»
4e catégorie, 1re section. — Libérées astreintes à la résidence	—	»	»	»	16	49	65
Condamnées à l'emprisonnement		»	»	»	»	»	»
TOTAUX		4.775	2.092	6.867	18	55	73

GUYANE FRANÇAISE

Tableau des condamnations prononcées contre les transportés par le Tribunal Maritime spécial en 1900.

Catégories pénales	Peine capitale	Travaux forcés à perpétuité	Travaux forcés à temps	Double chaîne	Réclusion	Emprisonnement cellulaire	Totaux	Nature des infractions : contre les personnes	Nature des infractions : contre les propriétés	Nature des infractions : évasions et refus de travail
HOMMES										
1re catégorie. — Travaux forcés en cours de peine	»	»	197	57	27	13	294	5	32	257
4e catégorie. — 1re section. Libérés astreints à la résidence dans la colonie	»	»	4	»	»	»	4	»	»	4
FEMMES										
1re catégorie. — Travaux forcés en cours de peine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4e catégorie. — 1re section. Libérées astreintes à la résidence dans la colonie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux	»	»	201	57	27	13	298	5	32	261

NOUVELLE-CALÉDONIE

Tableau des condamnations prononcées contre les transportés par le Tribunal Maritime spécial en 1900.

CATÉGORIES PÉNALES	PEINE CAPITALE	TRAVAUX FORCÉS à perpétuité.	TRAVAUX FORCÉS à temps.	DOUBLE CHAINE	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT cellulaire.	TOTAUX	OBSERVATIONS
HOMMES								
1re catégorie. — Travaux forcés en cours de peine . .	»	»	46	28	18	»	92	
4e catégorie. — 1re section. Libérés astreints à la résidence dans la colonie. . .	»	»	1	»	»	»	1	
FEMMES								
1re catégorie. — Travaux forcés en cours de peine . .	»	»	»	»	»	»	»	
4e catégorie. — 1re section. Libérées astreintes à la résidence dans la colonie .	»	»	»	»	»	»	»	
Totaux.	»	»	47	28	18	»	93	

GUYANE FRANÇAISE

Tableau des condamnations prononcées contre les transportés par le Tribunal Maritime spécial en 1901.

CATÉGORIES PÉNALES	PEINE CAPITALE	TRAVAUX FORCÉS à perpétuité.	TRAVAUX FORCÉS à temps.	DOUBLE CHAINE	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT cellulaire.	TOTAUX	NATURE DES INFRACTIONS contre les personnes.	NATURE DES INFRACTIONS contre les propriétés.	NATURE DES INFRACTIONS évasions et refus de travail.
HOMMES										
1re catégorie. — Travaux forcés en cours de peine. .	3	»	127	60	19	4	213	7	20	186
4e catégorie. — 1re section. Libérés astreints à la résidence dans la colonie. . .	»	»	4	»	»	»	4	»	»	4
FEMMES										
1re catégorie. — Travaux forcés en cours de peine. .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4e catégorie. — 1re section. Libérées astreintes à la résidence dans la colonie .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux	3	»	131	60	19	4	217	7	20	190

NOUVELLE-CALÉDONIE

Tableau des condamnations prononcées contre les transportés par le Tribunal Maritime spécial en 1901.

CATÉGORIES PÉNALES	PEINE CAPITALE	TRAVAUX FORCÉS à perpétuité.	TRAVAUX FORCÉS à temps.	DOUBLE CHAINE	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT cellulaire.	TOTAUX	OBSERVATIONS
HOMMES								
1re catégorie. — Travaux forcés en cours de peine..	»	»	31	27	9	6	73	
4e catégorie. — 1re section. Libérés astreints à la résidence dans la colonie...	»	»	1	»	»	»	1	
FEMMES								
1re catégorie. — Travaux forcés en cours de peine..	»	»	»	»	»	»	»	
4e catégorie. — 1re section. Libérées astreintes à la résidence dans la colonie .	»	»	»	»	»	»	»	
Totaux.............	»	»	32	27	9	6	74	

GUYANE FRANÇAISE

Tableau des condamnations prononcées contre les transportés par les tribunaux autres que le Tribunal Maritime spécial pendant l'année 1900.

Catégories pénales	Nature des peines : Peine capitale	Nature des peines : Travaux forcés à perpétuité	Nature des peines : Travaux forcés à temps	Nature des peines : Emprisonnement	Nature des peines : Amendes	Nature des peines : Réclusion	Nature des peines : Total	Motifs des condamnations : Crimes ou délits contre les personnes	Motifs des condamnations : Crimes ou délits contre les propriétés	Motifs des condamnations : Ivresse manifeste	Motifs des condamnations : Contraventions diverses	Motifs des condamnations : Total
HOMMES												
1re catégorie. — Travaux forcés en cours de peine	»	»	1	8	1	2	12	4	7	»	1	12
2e catégorie. — Réclusionnaires	»	»	»	6	»	»	6	2	3	1	»	6
4e catégorie : 1re section. — Libérés astreints à la résidence	»	»	»	200	51	»	251	203	54	4	20	251
4e catégorie : 2e section. — Libérés non astreints à la résidence	»	»	»	11	3	»	14	6	4	2	2	14
Condamnés à l'emprisonnement	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	1	1
FEMMES												
1re catégorie. — Travaux forcés en cours de peine	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	1	1
2e catégorie. — Réclusionnaires	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4e catégorie : 1re section. — Libérées astreintes à la résidence	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4e catégorie : 2e section. — Libérés non astreintes à la résidence	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Condamnées à l'emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux	»	»	1	226	56	2		185	68	7	25	
	285						285	285				285

GUYANE FRANÇAISE

Tableau des condamnations prononcées contre les transportés par les tribunaux autres que le Tribunal Maritime spécial pendant l'année 1901.

Catégories pénales	Nature des peines: Peine capitale	Travaux forcés: à perpétuité	Travaux forcés: à temps	Emprisonnement	Amendes	Réclusion	Total	Motifs des condamnations: Crimes ou délits contre les personnes	Crimes ou délits contre les propriétés	Ivresse manifeste	Contraventions diverses	Total
HOMMES												
1re catégorie. — Travaux forcés en cours de peine	»	»	»	9	»	»	9	»	4	»	5	9
2e catégorie. — Réclusionnaires	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4e catégorie: 1re section. — Libérés astreints à la résidence	»	»	»	203	69	»	272	6	17	12	237	272
4e catégorie: 2e section. — Libérés non astreints à la résidence	»	»	»	2	1	»	3	»	»	2	1	3
Condamnés à l'emprisonnement	»	»	»	2	»	»	2	»	»	»	2	2
FEMMES												
1re catégorie. — Travaux forcés en cours de peine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2e catégorie. — Réclusionnaires	»	»	»	»	2	»	2	»	»	»	2	2
4e catégorie: 1re section. — Libérées astreintes à la résidence	»	»	»	1	»	»	1	»	»	1	»	1
4e catégorie: 2e section. — Libérées non astreintes à la résidence	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Condamnées à l'emprisonnement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux	»	»	»	217	72	»		6	21	15	247	
	289						289	289				289

GUYANE FRANÇAISE

Classement des condamnés d'après leur conduite au 31 décembre 1900.

Catégories pénales		Nombre de condamnés inscrits à la 1re classe	à la 2e classe	à la 3e classe
1re catégorie. — Travaux forcés	Européens	450	744	1.717
	Arabes	221	254	408
	Noirs et Asiatiques	132	90	111
Totaux		803	1.088	2.236
Total général		4.127		

NOUVELLE-CALÉDONIE

Classement des condamnés d'après leur conduite au 31 décembre 1900.

Catégories pénales		Nombre de condamnés inscrits à la 1re classe	à la 2e classe	à la 3e classe	Nombre de condamnés chez les particuliers.	avancés en classe.	rétrogradés
1re catégorie. — Travaux forcés	Européens	1.444	491	376	154	139	34
	Arabes	133	293	277	2	50	2
	Asiatiques	32	8	3	15	10	»
	Océaniens	12	3	2	6	»	1
Totaux		1.621	795	658	177	219	37
Total général		3.074					

GUYANE FRANÇAISE

Classement des condamnés d'après leur conduite au 31 décembre 1901.

Catégories pénales		Nombre des condamnés inscrits à la 1re classe	à la 2e classe	à la 3e classe
1re catégorie. — Travaux forcés	Européens	515	774	1.757
	Arabes	241	309	409
	Noirs	93	54	80
	Asiatiques	37	17	»
Totaux		886	1.154	2.261
Total général		4.301		

NOUVELLE-CALÉDONIE

Classement des condamnés d'après leur conduite au 31 décembre 1901.

Catégories pénales		Nombre de condamnés inscrits à la 1re classe	à la 2e classe	à la 3e classe	Nombre de condamnés chez les particuliers.	avancés en classe.	rétrogradés
1re catégorie. — Travaux forcés	Européens	1.099	359	475	151	79	63
	Arabes	158	255	284	2	70	29
	Asiatiques	13	5	6	14	1	»
	Océaniens	3	3	3	7	»	»
Totaux		1.273	622	768	174	150	92
Total général		2.663					

GUYANE FRANÇAISE

État numérique des transportés mis en concession depuis l'origine de la transportation jusqu'au 31 décembre 1901.

DÉSIGNATION	SAINT-LAURENT				SAINT-MAURICE				TOTAL
	CONDAMNÉS en cours de peine.	LIBÉRÉS	FEMMES	TOTAL	CONDAMNÉS en cours de peine.	LIBÉRÉS	FEMMES	TOTAL	GÉNÉRAL
Nombre de condamnés mis en concession depuis l'origine de la transportation jusqu'au 31 décembre 1901.	206	294	171	761	665	258	83	1.006	1.767

NOUVELLE-CALÉDONIE

ÉTAT NUMÉRIQUE DES MISES EN CONCESSION

DEPUIS

L'ORIGINE DE LA TRANSPORTATION JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1901

NOUVELLE

Etat numérique des transportés mis en concession depuis

ANNÉES	BOURAIL				LA FOA FONWARY			CANALA		
	CONDAMNÉS	LIBÉRÉS	FEMMES	TOTAUX	CONDAMNÉS	LIBÉRÉS	TOTAUX	CONDAMNÉS	LIBÉRÉS	TOTAUX
Du 9 mai 1864 au 31 décembre 1899 il a été mis en concession	901	640	2	1.543	533	187	720	3	6	9
Nombre de transportés mis en concession pendant les années :										
1900	7	2	»	9	11	»	11	»	»	»
1901	5	3	»	8	4	»	4	»	»	»
	913	645	2	1.560	548	187	735	3	6	9
Totaux	1.560				735			9		

CALEDONIE

l'origine de la transportation jusqu'au 31 décembre 1901.

DIAHOT			POUEMBOUT			BAIE DE PRONY			MUÉO			TOTAUX GÉNÉRAUX		
CONDAMNÉS	LIBÉRÉS	TOTAUX	CONDAMNÉS	LIBÉRÉS	TOTAUX	CONDAMNÉS	LIBÉRÉS	TOTAUX	CONDAMNÉS	LIBÉRÉS	TOTAUX	CONDAMNÉS	LIBÉRÉS	TOTAL GÉNÉRAL
119	68	187	404	127	531	12	10	22	»	20	20	1.992	1.040	3.032
2	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20	2	22
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	3	12
121	68	189	404	127	531	12	10	22	»	20	20	2.021	1.045	3.066
189			531			22			20			3.066		

GUYANE FRANÇAISE

État numérique des transportés dépossédés depuis l'origine de la transportation jusqu'au 31 décembre 1901.

DÉSIGNATION	SAINT-LAURENT				SAINT-MAURICE				TOTAL GÉNÉRAL
	Condamnés en cours de peine.	Libérés	Femmes	Total	Condamnés en cours de peine.	Libérés	Femmes	Total	
Nombre de condamnés dépossédés depuis l'origine de la transportation jusqu'au 31 décembre 1901.	243	259	151	653	533	258	76	867	1.520

NOUVELLE-CALÉDONIE

ÉTAT NUMÉRIQUE DES DÉPOSSESSIONS

DEPUIS

L'ORIGINE DE LA TRANSPORTATION JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1901

NOUVELLE-

Tableau numérique des transportés dépossédés depuis

ANNÉES	BOURAIL				LA FOA FONWHARY			CANALA		
	CONDAMNÉS	LIBÉRÉS	FEMMES	TOTAUX	CONDAMNÉS	LIBÉRÉS	TOTAUX	CONDAMNÉS	LIBÉRÉS	TOTAUX
Depuis 1870 à 1899 inclus, le nombre des condamnés dépossédés s'est élevé à	764	441	2	1.207	370	145	515	3	6	9
Le nombre des dépossessions depuis cette époque a été de:										
En 1900	8	2	»	10	7	1	8	»	»	»
En 1901	13	7	»	20	11	10	21	»	»	»
Totaux	785	450	2	1.237	388	156	544	3	6	9

CALÉDONIE

l'origine de la transportation jusqu'au 31 décembre 1901.

DIAHOT			POUEMBOUT			BAIE DE PRONY			MUÉO			TOTAUX GÉNÉRAUX		
CONDAMNÉS	LIBÉRÉS	TOTAUX	CONDAMNÉS	LIBÉRÉS	TOTAUX	CONDAMNÉS	LIBÉRÉS	TOTAUX	CONDAMNÉS	LIBÉRÉS	TOTAUX	CONDAMNÉS	LIBÉRÉS	TOTAUX
106	47	153	320	82	402	12	8	20	»	20	20	1.595	731	2.326
3	2	5	2	1	3	»	»	»	»	»	»	20	6	26
1	1	2	4	1	5	»	»	»	»	»	»	29	19	48
110	50	160	326	84	410	12	8	20	»	20	20	1.644	756	2.400

GUYANE FRANÇAISE

État résumant les tableaux 28 et 29 avec indication du restant au 31 décembre 1901.

DÉSIGNATION	SAINT-LAURENT				SAINT-MAURICE				TOTAUX
	Condamnés en cours de peine.	Libérés	Femmes	Totaux	Condamnés en cours de peine.	Libérés	Femmes	Totaux	Généraux
Condamnés mis en concession depuis l'origine de la transportation jusqu'au 31 décembre 1901	296	294	171	761	665	258	83	1.006	1.767
Condamnés dépossédés depuis l'origine de la transportation jusqu'au 31 décembre 1901...........	243	259	151	653	533	258	76	867	1.520
Reste au 31 décembre 1901	53	35	20	108	132	»	7	139	247
	108				139				
Total général.....	247								

NOUVELLE-CALÉDONIE

ÉTAT RÉSUMANT LES TABLEAUX 28 ET 29

AVEC

INDICATION DU RESTANT AU 31 DÉCEMBRE 1901

NOUVELLE-

État résumant les tableaux 28 et 29 avec

DÉSIGNATION	BOURAIL				FONWHARY			CANALA		
	CONDAMNÉS	LIBÉRÉS	FEMMES	TOTAUX	CONDAMNÉS	LIBÉRÉS	TOTAUX	CONDAMNÉS	LIBÉRÉS	TOTAUX
Condamnés mis en concession depuis l'origine de la transportation jusqu'au 31 décembre 1901.	913	645	2	1.560	548	187	735	3	6	9
Condamnés dépossédés depuis l'origine de la transportation jusqu'au 31 décembre 1901	785	450	2	1.237	388	156	544	3	6	9
Reste au 31 décembre 1901	128	195	»	323	160	31	191	»	»	»

CALÉDONIE

indication du restant au 31 décembre 1901.

DIAHOT			POUEMBOUT			BAIE DE PRONY			MUÉO			TOTAUX GÉNÉRAUX		
CONDAMNÉS	LIBÉRÉS	TOTAUX	CONDAMNÉS	LIBÉRÉS	TOTAUX	CONDAMNÉS	LIBÉRÉS	TOTAUX	CONDAMNÉS	LIBÉRÉS	TOTAUX	CONDAMNÉS	LIBÉRÉS	TOTAUX
121	68	189	404	127	531	12	10	22	»	20	20	2.021	1.045	3.066
110	50	160	326	84	410	12	8	20	»	20	20	1.644	756	2.400
11	18	29	78	43	121	»	2	2	»	»	»	377	289	666

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

TEXTE

TABLEAUX STATISTIQUES

MELUN. IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE. — Col. 2331 x